Ambon - Arzon - Augan - Auray - Bangor - Béganne - Belz - Berné - Berric - Bieuzy-Les-Eaux - Bignan - Brandérion - Brec'h - Brehan - Bubry - Caden - Calan - Camoel - Camors - Carentoir - Carnac - Caro - Cléguer - Cléguérec - Colpo - Concoret - Cournon - Crac'h - Crédin - Croixanvec - Cruguel - Damgan - Elven - Erdeven - Etel - Gâvres - Gestel - Guégon - Guéhenno - Gueltas - Guémené/Scorff - Guénin - Guern - Guidel - Guillac - Guilliers - Guiscriff - Helléan - Houat - Ile-Aux-Moines - Ile-D'arz - Josselin - Kerfourn - Kergrist - Kervignac - Kernascléden - La Chapelle Caro - La Chapelle Neuve - La Chapelle Gaceline - La Croix Helléan - La Gacilly - La Grée Saint Laurent - La Roche-Bernard - LaTrinité-Surzur - La Vraie Croix - Landaul - Landévant - Lanouée - Lantillac - Larmor-Baden - Le Bono - Le Cours - Le Guerno - Le Hézo - Le Palais -Le Roc-St-André - Le Sourn - Les Forges - Les Fougerêts - Locmaria-Belle-Ile - Locmariaquer - Locqueltas - Malansac - Malestroit - Malguénac - Marzan - Melrand - Merlevenez - Meucon - Monterblanc - Monterrein - Moustoir-Ac - Muzillac - Neuillac - Nivillac - Nostang - Noyal-Pontivy - Noyal-Muzillac - Noyalo - Péaule - Pénestin - Plaudren - Pleucadeuc - Pleugriffet -Ploemel - Ploeren - Ploermel- Plouay - Plougoumelen - Plouharnel - Plouhinec - Plouray - Plumelec - Plumeliau - Plumergat - Pluneret - Pluvigner - Pont-Scorff - Pontivy - Port-Louis - Quilly - Radenac - Réguiny - Riantec - Rieux - Rohan - St Aignan - St Allouestre - St Armel - St Avé - St Dolay -St Gérand - St Gonnery - St Jean-La-Poterie - St Lery - St Malo des 3 Fontaines - St Marcel - St Martin/Oust - St Nolff - St Perreux - St Pierre Quiberon - St Servant/Oust - St Thuriau - St Vincent/Oust - Ste Anne d'Auray -Ste Brigitte - Ste Hélène - Sarzeau - Sauzon - Séglien - Silfiac - Sulniac - Surzur - Taupont - Theix - Vannes

«Depuis octobre 2013, le CAUE au P.I.B.S. gagne en lisibilité...»

Rapport annuel **2013**

CAUE
Conseil d'Architecture
d'Urbanisme & de l'Environnement
du Morbihan

SOMMAIRE

I - RAPPORT MORAL 5

LE MOT DU PRÉSIDENT 6
LES ADHÉRENTS 10
I-1 GOUVERNANCE 11
I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DECEMBRE 2013 13

II - RAPPORT D'ACTIVITES 2013 17

II-1 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS 18
II-2 LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS 24
II.2.1 - CONSEILS PONCTUELS 26
II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE 27
II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES 32
II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2013 54
II.2.5 - SUIVIS DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE 54
II.2.6 - AUTRES MISSIONS MENÉES 55
II.2.7 - COMMISSION DES SITES ET PAYSAGES 60
II.2.8 - PARTICIPATION À DES COMITÉS DE PILOTAGE SUR DEMANDE DES COLLECTIVITÉS OU DE PARTENAIRES 61

II-3 ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION 64
II.3.1 - REMISE DES PRIX 2012 DES MAISONS DU MORBIHAN ET EXPOSITION PRODUITE ET PRÉSENTÉE 64
II.3.2 - VISITES ORGANISÉES 67
II.3.3 - PUBLICATION 67
II.3.4 - VIDÉOS 68
II.3.5 - FORMATION / SENSIBILISATION 69

II.4 DÉVELOPPEMENT DE PROJETS 71
II.4.1 - FORMATION DES ÉLUS 71
II.4.2 - PROGRAMME D'ACTIONS SOCIO-ÉDUCATIVES POUR LES COLLÈGES MORBIHANNAIS 72

II.5 COMMUNICATION ET INFORMATION 73
II.5.1 - SITE INTERNET DU CAUE DU MORBIHAN 73
II.5.2 - PRESSE 2013 74

III - RAPPORT FINANCIER 2013 79

I - RAPPORT MORAL

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'acte III de la décentralisation est en cours, mettant en exergue le besoin de développer et de structurer une ingénierie publique locale compétente. Les CAUE sont des maillons essentiels de cette ingénierie pour être depuis plus de trente ans, au service des territoires, de leurs élus et de leurs habitants. Ils jouent un rôle fondamental dans la diffusion de la culture architecturale et la formation des maîtres d'ouvrage, privés et publics.

Le Conseil aux collectivités locales du Morbihan reste la mission prépondérante du CAUE. Il permet tout d'abord aux élus locaux d'assurer dans de bonnes conditions, leurs obligations de maître d'ouvrage public, que ce soit dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'équipements et d'aménagement ou bien, dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes ou encore dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente pour la concrétisation de leur projet.

Le CAUE accompagne aussi les communes et les intercommunalités en privilégiant les approches globales et transversales, seules à même d'appréhender la complexité d'un territoire qui permettent d'identifier les enjeux d'aménagement et de développement. Le CAUE promeut ainsi la notion de projet global, intégré, la cohérence de l'aménagement, dans le temps et dans l'espace, de même le respect du patrimoine et de l'environnement.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et plus généralement du cadre de vie offert à la population, le CAUE offre donc les moyens aux élus de jouer leur rôle, avec pertinence et efficacité pour développer une exigence de qualité. Il les accompagne dans leur démarche tout en les sensibilisant à une dimension contemporaine et durable en initiant des projets en phase avec leur époque et leur contexte.

Dans un environnement général, mouvant et incertain, je souhaite, tout d'abord ainsi, souligner tout particulièrement aux nouveaux élus municipaux, que les missions confiées par la loi de l'architecture de 1977 aux CAUE, restent plus que jamais pertinentes.

Investissant de manière significative dans la formation continue de ses salariés et participant à divers colloques en lien avec ses missions, le CAUE du Morbihan se donne les moyens d'intégrer les nouvelles réglementations pour assurer des conseils à la pointe telle la réglementation thermique, l'accessibilité, l'architecture et la haute qualité environnementale.

Concernant le CAUE du Morbihan et le **bilan 2013**, deux évènements majeurs auront marqué l'année. Le premier concerne la recherche de nouveaux locaux et le déménagement au PIBS du CAUE, le 1er octobre 2013. Ces nouveaux locaux donnent une lisibilité accrue du CAUE tout en améliorant le cadre de travail des salariés. Le second concerne la réalisation du dispositif d'Appui aux Relations Collectives en Entreprise (ARCOLE), piloté par l'ARACT qui a permis de définir fin juin 2013, un plan d'action.

Globalement de ces deux évènements, il en résulte une amélioration positive sensible du climat social interne constatée par la quasi-unanimité du personnel et une volonté partagée de construire ensemble pour positionner au mieux le CAUE du Morbihan dans l'accomplissement de ses missions sur le territoire départemental.

Conseil architectural aux particuliers

Tout au long de l'année 2013, l'activité de conseil architectural aux particuliers a pu, être déployée sur le territoire départemental avec trois permanences bimensuelles à Auray, Lorient et Pontivy en complément de celles effectuées au siège à Vannes et trois permanences mensuelles à Ploërmel, Plouay et Hennebont. Le CAUE du Morbihan a prodigué **600 conseils architecturaux et avis sur dossiers transmis**, dont 420 rendez-vous avec des particuliers, contre 307 rendez-vous en 2012.

Actions de sensibilisation et d' information

Promouvoir l'Architecture et la qualité d'un cadre de vie, telle est la mission principale de tout CAUE. Aussi mettre en lumière des références de maisons

pour les faire connaître auprès du plus grand nombre de morbihannais ayant un projet de construction contribue à la démocratisation d'une culture architecturale. Suite au Jury du **« Prix 2012 des Maisons du Morbihan » de décembre 2012, une exposition a été produite durant le 1er semestre 2013,** qui met en exergue les lauréats et les réalisations remarquées par le Jury. L'exposition invite aussi à découvrir toutes les candidatures, expression d'une collaboration étroite entre un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre.
La remise des prix et l'inauguration de l'exposition ont eu lieu le 21 juin 2013 à l'hôtel du département. L'exposition y est restée une semaine invitant le personnel du Département et les conseillers généraux à la découvrir, puis a été présentée, à Brandérion lors de la dernière assemblée générale, à Vannes, à Kervignac, à Locmariaquer durant l'été puis, à Lorient, Arradon et Ploermel. L'itinérance se poursuit en 2014 et l'exposition reste, je vous le rappelle, à votre disposition.

En parallèle, la rubrique « Conseil aux particuliers » sur le site Internet du CAUE a comptabilisé 1 483 visites en 2013 soit une progression de 148 % par rapport à 2012, quand celle du Prix des Maisons du Morbihan a été de 1903 visites.

A ce propos, permettez-moi de vous citer un extrait de la circulaire du 7 octobre 2013 d'Aurelie FILLIPPETTI, Ministre de la Culture :

« L'architecture reste au cœur des enjeux des politiques publiques déployées en faveur d'un cadre de vie renouvelé…/…Dans un pays où deux tiers des constructions sont réalisées en France, sans architecte, la mission historique des CAUE, vis-à-vis des particuliers, maîtres d'ouvrage demeure un impératif et conserve un sens primordial pour garantir l'accès à l'architecture de chaque citoyen. »

Pour faire connaître ce service public, d'intérêt général mis à la disposition des candidats à la construction soit au sein des maisons de l'habitat ou du logement, quand elles existent soit dans les lieux définis de permanence, nous devons tous œuvrer, chers adhérents et chers collègues, en constituant un relais d'information auprès de nos administrés notamment en créant un lien sur nos sites internet avec celui du CAUE et aussi communiquer au travers de nos autres supports habituels de manière régulière.

En parallèle, nous sommes tous d'accord que des efforts doivent être poursuivis pour coordonner notre action avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, tels les Espaces Info Energie, l'ADIL et le Pact Arim.

Toujours sur la mission de sensibilisation et de formation, le partenariat mis en place fin 2012 avec l'inspection académique sur le thème **« apprendre à voir l'architecture »** s'est poursuivi en 2013 avec la **participation de 45 enseignants du 1er degré** inscrits à cette formation et l'animation de 2 séances de formation continue à Vannes, puis à Pontivy. Notons aussi, que la mallette pédagogique « Architecture à l'école » du CAUE du Morbihan, mise en ligne en 2013 a été téléchargée 884 fois.

Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le Conseil général sur **la démarche Qualiparc, une journée de formation/sensibilisation a été également dispensée auprès de 25 animateurs économiques du département** sur trois thèmes - la qualité et la gestion des espaces publics - la qualité d'aménagement des espaces privés, - l'évolution du dispositif Bretagne Qualiparc.

Cinq visites ont été par ailleurs, **organisées ou co-organisées pour des élus et techniciens des collectivités territoriales, dont deux filmées** pour une mise en ligne sur notre site. De plus, le documentaire co-réalisé par le CAUE du Morbihan et principalement BRUDED, sur le Pôle d'Accueil et de Proximité Intergénérationnel (PAPI) de Silfiac a été finalisé et mis en ligne pour promouvoir un équipement public innovant sur le plan environnemental (éco matériaux et énergie).

Enfin pour finir sur nos actions de sensibilisation et d'information, **l'année 2013 comptabilise sur le site www.CAUE56.fr, 45 125 visiteurs uniques pour un total de 76 015 visites pour l'année.** Ces données montrent une progression globale de 31 % de visiteurs uniques et de 15 % de visites en plus que l'année 2012 et les meilleurs résultats observés depuis la création du site internet du CAUE.

Conseil aux collectivités

Acteur de terrain, le CAUE reste, un interlocuteur privilégié des élus locaux soucieux de mener à bien leurs projets en apportant une aide à la réflexion et à la décision, précieuse dans l'exercice de leurs compétences en matière d'aménagement. Le CAUE offre une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée en agissant en dehors de toute maîtrise d'œuvre. Le CAUE du Morbihan effectue :

- **soit des conseils ponctuels** de 2 à 3 jours qui comprennent, une visite, une réunion de travail et une note rédigée;

- **soit des missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage qui donnent lieu à la production d'un rapport et nécessite obligatoirement l'adhésion au CAUE de la commune ou de l'intercommunalité :**

- prise en compte de la problématique, diagnostic sommaire,
- étude de faisabilité et d'opportunité d'opérations projetées, scénarios possibles,
- programmation d'actions, pré-programmation d'équipement, évaluation de l'enveloppe financière à prévoir pour la réalisation du projet puis,
- aide à la mise en œuvre du processus de réalisation de l'opération dans le respect de la loi MOP : choix de la procédure, rédaction du cahier des charges, aide à la consultation de professionnels.

Pour l'organisation du conseil aux collectivités locales, le département est aujourd'hui divisé en sept secteurs avec un architecte urbaniste ou géographe urbaniste référent qui a en charge de bien connaître son secteur et d'assurer les contacts avec les communes. Vous trouverez dans ce rapport la carte des secteurs attribués et le nom de chaque référent (page 24).

La mission de conseil conduite en 2013 comptabilise 154 interventions contre 74 menées en 2012. Elle a concerné 142 collectivités et groupements de communes contre 59 en 2012. Pour une même commune, sont comptabilisés jusqu'à trois conseils sur l'année. Le détail vous est présenté dans ce rapport. Des exemples illustrent nos divers types d'interventions.

Le CAUE du Morbihan travaille aussi en partenariat avec le service Entreprise du Conseil général sur les **projets de création, d'extension et de requalification des parcs d'activités qui s'inscrivent dans la démarche Qualiparc Bretagne et accompagne une vingtaine de projets morbihannais** à différents stades d'avancement apportant pour ces dossiers, une expertise dans nos domaines de compétences.

Enfin, pour positionner au mieux le CAUE du Morbihan dans l'accomplissement de ses missions sur le territoire départemental et dans une volonté partagée au sein de l'équipe, le CAUE a travaillé durant tout le second semestre 2013 pour développer **de nouvelles actions en 2014 :**

- **un programme de formation de 4 sessions d'une demi-journée, dupliqué sur 3 lieux géographiques à destination principalement des nouveaux élus et de leurs techniciens, qui démarre à compter de septembre 2014;**

- **un programme d'actions socio-éducatives pour les collèges morbihannais sur l'architecture et l'urbanisme durable, puis l'histoire des Arts dans sa composante culture architecturale. Ce programme s'intègre aux dispositifs volontaires proposé par le Conseil général.**

Sur un plan statutaire, le CAUE comptabilise 156 adhérents en 2013 contre 154 en 2012 et 2011. Le taux d'adhésion de 60 % des communes morbihannaises se maintient malgré le retrait de cinq communes. Soulignons que depuis 2013, les communautés de communes de Belle-île et d'Auray prennent en charge l'adhésion des communes qui les composent tout comme les communautés de Communes de Pontivy et de Josselin, depuis plusieurs années.

Sur un plan financier soulignons que les comptes annuels 2013 du CAUE ont été maîtrisés avec un réalisé de 98 % des charges budgétisées.

Au-delà des principales actions que je vous ai citées, je vous invite à découvrir plus en détail ou à redécouvrir les actions menées par le CAUE du Morbihan. Elles répondent aux besoins formulés tant des communes que des particuliers.

De ce bilan 2013 résumé, je félicite tout particulièrement les salariés du CAUE de leurs avancées significatives, du développement de nos missions sur le terrain et de ces nouvelles actions programmées en 2014. Je remercie le conseil d'administration ainsi que nos partenaires pour leur soutien à notre institution.

Vous remerciant, chers adhérents, de l'intérêt que vous portez à notre structure, le CAUE reste à votre écoute.

Jacques LE LUDEC
Président du CAUE
Conseiller Général

LISTE DES 156 ADHÉRENTS 2013 AU CAUE DU MORBIHAN

Sept nouvelles adhésions de communes sont comptabilisées en 2013 (en vert)

AMBON
ARZON
AUGAN
AURAY
BANGOR
BEGANNE
BELZ
BERNE
BERRIC
BIEUZY
BIGNAN
BRANDERION
BREC'H
BREHAN
BUBRY
CADEN
CALAN
CAMOEL
CAMORS
CARENTOIR
CARNAC
CARO
CLEGUER
CLEGUEREC
COLPO
CONCORET
COURNON
CRAC'H
CREDIN
CROIXANVEC
CRUGUEL
DAMGAN
ELVEN
ERDEVEN
ETEL
GAVRES
GESTEL
GUEGON
GUEHENNO
GUELTAS
GUEMENE S/SCORFF
GUENIN
GUERN
GUIDEL
GUILLAC
GUILLIERS
GUISCRIFF
HELLEAN
HOUAT
ILE AUX MOINES
ILE D'ARZ
JOSSELIN
KERNASCLEDEN
KERFOURN
KERGRIST
KERVIGNAC
LA CHAPELLE-CARO
LA CHAPELLE -GACELINE
LA CHAPELLE-NEUVE
LA CROIX HELLEAN
LA GACILLY
LA GREE SAINT LAURENT
LA ROCHE-BERNARD
LA TRINITE SURZUR
LA VRAIE CROIX
LANDAUL
LANDEVANT
LANTILLAC
LANOUEE
LARMOR-BADEN
LE BONO
LE COURS
LE GUERNO
LE HEZO
LE PALAIS
LE ROC SAINT ANDRE
LE SOURN
LES FORGES
LES FOUGERETS
LOCMARIA
LOCMARIAQUER
LOCQUELTAS
MALANSAC
MALESTROIT
MALGUENAC
MARZAN
MELRAND
MERLEVENEZ
MEUCON
MONTERBLANC
MONTERREIN
MOUSTOIR'AC
MUZILLAC
NEUILLAC
NIVILLAC
NOSTANG
NOYAL PONTIVY
NOYAL-MUZILLAC
NOYALO
PEAULE
PENESTIN
PLAUDREN
PLEUCADEUC
PLEUGRIFFET
PLOEMEL
PLOEREN
PLOERMEL
PLOUAY
PLOUGOUMELEN
PLOUHARNEL
PLOUHINEC
PLOURAY
PLUMELEC
PLUMELIAU
PLUMERGAT
PLUNERET
PLUVIGNER
PONT SCORFF
PONTIVY
PORT LOUIS
QUILLY
RADENAC
REGUINY
RIANTEC
RIEUX
ROHAN
SAINT AIGNAN
SAINT ALLOUESTRE
SAINT ARMEL
SAINT AVE
SAINT DOLAY
SAINT GERAND
SAINT GONNERY
SAINT JEAN LA POTERIE
SAINT LERY
SAINT MALO DES 3 FO.
SAINT MARCEL
SAINT MARTIN S/OUST
SAINT NOLFF
SAINT PERREUX
SAINT PIERRE QUIBERON
SAINT SERVANT/OUST
SAINT THURIAU
SAINT VINCENT S/OUST
SAINTE ANNE D'AURAY
SAINTE BRIGITTE
SAINTE HELENE
SARZEAU
SAUZON
SEGLIEN
SILFIAC
SULNIAC
SURZUR
TAUPONT
THEIX
VANNES

Autre structure adhérente : BRETAGNE SUD HABITAT

NON RENOUVELLEMENT EN 2013 DES COMMUNES ADHÉRENTES (7)

ARRADON
BADEN
BRANDIVY
LAUZACH
SENE
SERENT
TREFFLEAN

I-1 GOUVERNANCE

I-1-1 : MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 / 12 / 2013

Représentants des collectivités locales :

Joseph SAMSON	Conseiller Général du Canton Josselin
Yves BRIEN	Conseiller Général du Canton de Belle-Ile
Elodie LEROHELLEC	Conseiller Général du Canton d'Elven
Guy de KERSABIEC	Conseiller Général de St Brieuc de Mauron
Patrick LE DIFFON	Conseiller Général du Canton de Plœrmel
Jacques LE LUDEC	Conseiller Général du Canton de Port Louis

Représentants de l'Etat membres de droit :

Christophe GARRETA	Architecte des Bâtiments de France, Chef du STAP
Philippe CHARRETTON	Directeur de la DDTM du Morbihan
Françoise FAVREAU	Inspecteur d'Académie

Représentants des professions concernées :

Jean-Luc BARBIER	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Matthieu BELBEOC'H	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Jacky ESNAULT	Représentant de la CAPEB
Serge NICOLAS	Géomètre expert, représentant la chambre des géomètres experts

Personnes qualifiées

Ronan LE DÉLÉZIR	Maître de Conférences en aménagement du territoire à l'Université de Bretagne Sud
Rémy ALLAIN	Responsable du DESS, Maîtrise d'Ouvrage Urbaine à Rennes 2

Membres élus par l'Assemblée Générale
(assemblée générale du 26/09/2011) **:**

Olivier COULON	Maire de Plougoumelen
Benoît GANDIN	Administrateur de BSH
Alain LAUNAY	Maire de Pleucadeuc
Jean-François LE QUERNEC	Adjoint au Maire de Malestroit
Jean-François STEPHAN	Maire de Colpo
Jean-Michel YANNIC	Adjoint au Maire de Ste Anne-d'Auray

Représentant du personnel à titre consultatif :

Yannick MAHÉ	Géographe Urbaniste

I-1-2 : MEMBRES DU BUREAU

Président	Jacques LE LUDEC, Conseiller Général du Canton de Port Louis
1er Vice-Président	Patrick LE DIFFON, Conseiller Général du Canton de Plœrmel
2ème Vice-Président	Yves BRIEN, Conseiller Général du Canton de Belle-Ile
Trésorier	Elodie LE ROHELLEC, Conseiller Général du Canton d'Elven
Secrétaire	Jean-François LE QUERNEC, Adjoint au Maire de Malestroit

I-1-3 : RÉUNIONS 2013 DES INSTANCES STATUTAIRES

La recherche de nouveaux locaux, le déménagement et la préparation concertée en interne du programme 2014 durant le second semestre, ainsi que la mise en oeuvre du dispositif ARCOLE ont exceptionnellement limité en 2013, les réunions du conseil d'administration.

Bureau
- **Le 26 mars**
- **Le 10 octobre**
- **Le 29 novembre**

Conseil d'administration
- **Le 18 juin**

Assemblée générale : le 4 juillet

Chaque réunion a fait l'objet de comptes rendus qui ont été soumis à approbation et validés par les administrateurs présents.

I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Direction

Mauricette **GILLOURY**, géographe-urbaniste, ingénieur agronome

Chargés de missions

Jean-Marie **BRANELLEC**, architecte conseiller
Delphine **DERVILLE**, architecte conseiller, référent Qualiparc
Corine **GANIER**, géographe-urbaniste
Véronique **LE BARS**, architecte conseiller
Yannick **MAHÉ**, géographe-urbaniste
Michel **PARFAIT**, architecte conseiller

Damien **OGER**, chargé de mission patrimoine naturel et paysage
Heleen **STATIUS MULLER**, chargée de mission sensibilisation

Informatique, vidéo

Jean-Pierre **LE PRADO**, réalisateur vidéo

Documentation

Nelly **BELLEC**, documentaliste

Administration

Sylvie **CARON**, responsable administratif et financier,

Nadège **BERNARD**, secrétaire
Maude **LE BLAY**, secrétaire

Mouvements du personnel :

Une procédure de recrutement a été lancée en novembre 2013 pour le recrutement de 2 architectes-urbanistes, effectif en avril 2014 pour Patrick MOREL, et Frédérique FALLET.

Annie PAVOINE, hôtesse d'accueil, et Brigitte BASCOU-BRESCANÉ, architecte, ont quitté le CAUE respectivement en mars et août 2013.

Fin 2013, deux salariés ont intégré le Conseil général : Laurent LEREVEREND, informaticien webmaster, administrateur réseau et, Erell MAGUER, chargée de mission environnement.

Formations, colloques et ateliers de réflexion suivis par le personnel en 2013 :

Formation continue	Durée nbr de jours	Lieu	Dates	Nbre de Salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Architecture, Développement Durable et processus Haute Qualité Environnementale	21	Nantes	15-16 janv.; 12 au 14févr.; 12-13 mars; 13 au 17 mai; 11-12 juin; 9 -10 juil.; 9, 10-11 sept.; 15-16 oct,	1	POLE ATLANTIQUE	Michel PARFAIT
Cycle Evolution Professionnelle Directeur	3	Paris	14 et 15 fév.; 14 juin	1	FNCAUE	M. GILLOURY
Reconquérir du foncier privé pour revitaliser les zones d'activités	1	Rennes	23 et 24 avril		ADEF	D. DERVILLE
Formation Intra Adobe Indesign «Connaître les Fondamentaux de la mise en page»	2	Vannes	29 mai et 3 juin	1	ENI SERVICE	M. LE BLAY
Dominer les colères et les conflits	2	Nantes	27 et 28 juin	1	Institut François Bocquet	M. GILLOURY
Urbanisme, Construction, Aménagement : les données de base	3	Nîmes	11, 12 et 13 sept	2	UR CAUE Languedoc Roussillon	S. CARON et M. LE BLAY
Rénovation énergétique des bâtiments existants	2		24 et 25 sept..	1	UR CAUE Pays de Loire	D. DERVILLE
Formation Sketchup Initiation	2	St Herblain	26 et 27 sept.	1	ENI SERVICE	D. DERVILLE
Rencontre CAUE 49 : Sensibilisation à la démarche Qualité CAUE, aspects organisationnels et fonctionnels	2	Angers	14 et 15 octobre	15	UR CAUE Pays de Loire	l'ensemble des salariés
Grenelle 2 et urbanisme	2	Nantes	29 et 30 octobre	1	Groupe Moniteur	Y. MAHÉ
Les arts pour aborder l'architecture et la ville	1	Paris	13 nov.	1	UR CAUE de Rhône Alpes	H. STATIUS MULLER
Formation Intra PowerPoint Perfectionnement	1	Vannes	14 nov.	3	ENI SERVICE	M. GILLOURY, M. LE BLAY, D. OGER
Formation Intra Sketchup Perfectionnement	2	Vannes	14 et 15 nov.	4	ENI SERVICE	JM. BRANELLEC, D.DERVILLE, V. LE BARS, M. PARFAIT
Initiation à l'économie de construction	3	Nantes	3 et 5 déc.	2	POLE ATLANTIQUE	V. LE BARS, D. DERVILLE

Formation continue	Durée nbr de jours	Lieu	Dates	Nbre de Salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Adobe Illustrator « connaître les fondamentaux de l'illustration»	3	Nantes	16, 17 et 18 déc.	1	ENI SERVICE	D. OGER

Participation à des ateliers et colloques	Durée	Lieu	Dates	Nbre de Salariés	Organisateur	Nom des salariés concernés
Colloque sur le thème du développement du réseau ferroviaire en région Bretagne	1 journée	Redon	20 juin	2	Mairie de Cesson Sévigné (35)	M. PARFAIT, M. GILLOURY
Universités d'Eté des CAUE	3	Marseille	18, 19 et 20 sept.	4	CAUE 13	N. BELLEC, H. STATIUS MULLER, V. LE BARS, D. OGER
Colloque pour un état des lieux sur l'offre départementale d'ingénierie	1 journée	Paris	8 oct.	1	FNCAUE	M. GILLOURY
Journée de visite sur parcs d'activités dans le 56 et le 35, autour de 2 thèmes : Foncier et Energie. Co-organisation avec la Région	1	Ille et vilaine	11 oct.	2	Conseil Régional Bretagne	M. GILLOURY, D. DERVILLE
Colloque "habitat participatif, une nouvelle manière d'habiter	1/2 journée	Vannes	22 oct	2	EADM	V. LE BARS, Y. MAHE
Journée d'échange DDTM/bureaux d'études Information sur les nouvelles réglementations en cours	1	Vannes	24 oct.	3	DDTM Vannes	C. GANIER, D. OGER, Y. MAHE
Visio conférence «Copenhague-Bordeaux» Mobilité (vélo) - Architecture et Habitat - Urbanisme - Mixité et Lien social	1/2 journée	CG 56	3 déc	7	Solutions 21	M. GILLOURY, C. GANIER, N. BELLEC, Y. MAHE,D. OGER, M. PARFAIT, JM. BRANELLEC,
Colloque régional «Le Foncier agricole en Bretagne : une ressource sous tension»	1 journée	Ploermel	3 déc.	1	Assistance Régionale pour l'Agriculture Paysanne	D. OGER
Rencontre «Urbanisme et environnement» Renouvellement urbain et requalification des centres-bourgs	1 journée	Nantes	9 déc.	5	CAUE 44	M. GILLOURY, C. GANIER, Y. MAHE, M. PARFAIT,
Conférence «Agir ensemble pour protéger et améliorer la biodiversité de proximité - Présentation du programme Refuge LPO»	1 journée	Vannes	11 déc.	1	CDT du Morbihan	D. OGER

II - RAPPORT D'ACTIVITES 2013

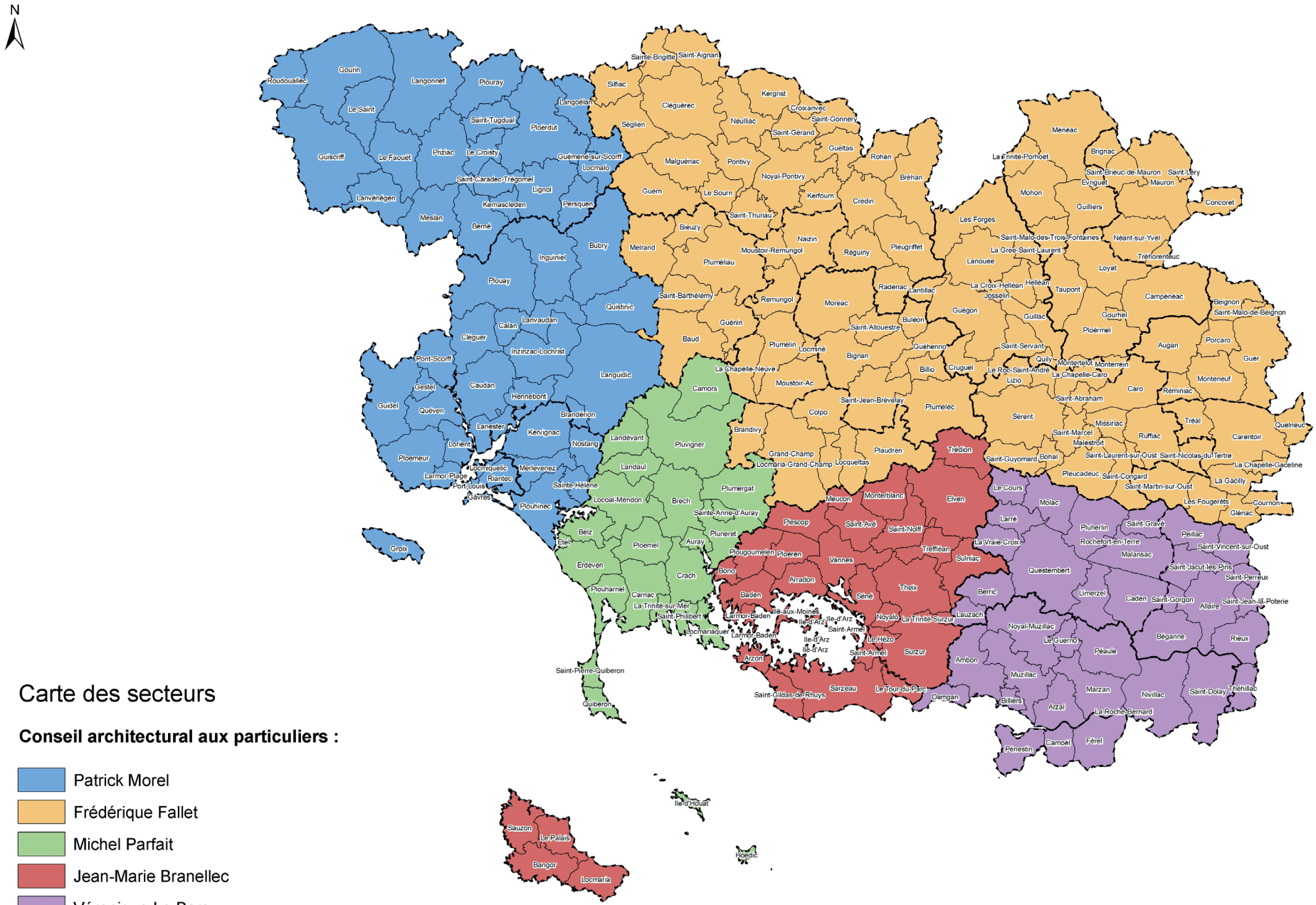

Carte des secteurs

Conseil architectural aux particuliers :

- Patrick Morel
- Frédérique Fallet
- Michel Parfait
- Jean-Marie Branellec
- Véronique Le Bars

31 mars 2014

Institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association créée en 1979 à l'initiative du Conseil Général. Le CAUE a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci constant de l'adapter aux particularités locales, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

Le CAUE du Morbihan tire principalement ses ressources d'une partie du produit de la part départementale de la taxe d'aménagement perçu au titre de l'exercice en cours et des cotisations des adhérents, auxquelles peuvent s'ajouter les subventions ou participations institutionnelles pour des projets spécifiques

Conformément à ses statuts, le CAUE oriente ses actions selon 3 axes principaux :

- le conseil aux particuliers,
- le conseil aux collectivités,
- la sensibilisation, la formation et l'information du public.

II - 1 - LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

«Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger toutefois de la maîtrise d'œuvre...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3

Le CAUE du Morbihan propose à toute personne ayant un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension de rencontrer un architecte conseiller pour l'aider sur un plan qualitatif à définir son projet. L'architecte conseiller prodigue un conseil sur mesure en fonction des questions que se pose le pétitionnaire comme par exemples :

- comment implanter une construction neuve dans son environnement ?,
- quelles orientations prendre pour réaménager l'intérieur de l'habitation ?,
- quelles sont les étapes à suivre pour assurer une bonne maîtrise du projet ?,
- comment comprendre le cadre réglementaire ?

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement poursuivent une mission d'intérêt général visant la qualité du cadre de vie. Situés en dehors de l'acte marchand, les conseils du CAUE aux particuliers sont de fait gratuits.

Intervention des architectes conseils du CAUE 56 en 2013 :

- sept permanences sur le territoire départemental au siège du CAUE un jour et demi par semaine, deux jours par mois à Auray et Lorient, puis un jour par mois à Hennebont, Ploërmel, Plouay et Pontiv;
- assistance architecturale pour des candidats constructeurs en amont du dépôt d'un dossier d'urbanisme, à la demande des communes;
- apport de compétences sur les dossiers sensibles de permis de construire à la demande des services instructeurs de la DDTM;
- conseil sur rendez-vous, par téléphone et mails auprès de particuliers.

En 2013, le CAUE du Morbihan a prodigué **600 conseils architecturaux et avis sur dossiers transmis** contre 585 en 2012 :

- 420 rendez-vous avec des particuliers, contre 307 rendez-vous en 2012
- 112 réponses à des sollicitations par mail ou par téléphone (169 en 2012)
- 68 avis émis sur des dossiers transmis contre 109 en 2012

La liste des conseils prodigués est présentée par commune en annexe.

Malgré un déploiement des permanences sur le territoire départemental, nous soulignons qu'en 2013, le planning des permanences n'a pas été rempli sur Lorient, Ploërmel, Plouay et Pontivy a contrario d'Auray, qui mobilise plus de temps qu'initialement prévu. Le nombre de conseils prodigués en rendez-vous affiche cependant globalement une augmentation de 37 % par rapport à l'année 2012.

Des 235 jours estimés pour les architectes salariés et des 75 jours prévus

en sous-traitance architecturale pour un nombre total prévisionnel de 1 100 conseils prodigués, cette mission a représenté sur l'année en temps de travail 150 jours pour les architectes salariés, puis 26 jours de sous-traitance soit un temps global de 176 jours contre 94 jours salariés en 2012.

Globalement, nous observons un faible relais des communes pour communiquer régulièrement à leurs administrés cette possibilité de bénéficier à titre gracieux d'un conseil architectural.

Nous invitons toutes les communes et intercommunalités dotées d'un site Internet à créer un lien avec **www. caue56.fr** (1), pour informer et communiquer sur ce service public de conseil architectural à disposition de tous les morbihannais.

http://www.caue56.fr/services/cparticuliers.phpf

Nous sollicitons également toutes les communes et intercommunalités à diffuser régulièrement les lieux et dates de permanences sur tous les supports adéquats et de mettre à disposition permanente le dépliant transmis.

« L'architecture reste au cœur des enjeux des politiques publiques déployées en faveur d'un cadre de vie renouvelé.../...Dans un pays où deux tiers des constructions sont réalisées en France, sans architecte, la mission historique des CAUE, vis-à-vis des particuliers, maîtres d'ouvrage demeure un impératif et conserve un sens primordial pour garantir l'accès a l'architecture de chaque citoyen. »

Extrait de la circulaire du 7 octobre 2013 d'Aurelie FILLIPPETTI, Ministre de la Culture

(1) *seules en 2013, la Communauté de Communes de Plouay a créé ce lien*

Parmi les personnes ayant indiqué l'origine de leur consultation au CAUE, 25 % des personnes reçues ont été orientées vers le CAUE par une mairie , 28 % par la DDTM, 13 % par annonce dans la presse 12 % par le site internet , 8 % par leurs relations personnelles et enfin 5% par le STAP et 5 % par l'ADEME et l'ADIL

En 2013, la nature des conseils fournis a concerné principalement des réhabilitations, des extensions et des maisons neuves puis des travaux d'isolation, ces derniers étant en nette augmentation

Maisons neuves	204	34 %
Logements groupés	3	0,5 %
Restaurations / Réhabilitations	148	**25 %**
Extensions	142	**24 %**
Bâtiments annexes	12	2 %
Bâtiments tertiaires	8	1 %
Bâtiments agricoles/ostréicoles	8	1 %
Travaux d'isolation	75	**12,5 %**

En 2013, 37 % des porteurs de projet reçus se sont adressés au CAUE au stade de l'intention de projet, 35 % au stade du permis de construire et 9 % au stade du refus du permis.

Intention du projet	225	37 %
Stade du permis de construire	208	35 %
Stade du refus du permis	56	9 %
Litiges, réglementation	18	3 %
Renseignements travaux divers	64	11 %
Non renseigné	29	5 %

A noter en parallèle, que la fréquentation du site Internet du CAUE du Morbihan comptabilise 1 483 visites sur la rubrique « Conseils aux particuliers » (148 % des visites 2012) et 1 903 visites sur la rubrique «Prix 2012 des Maisons du Morbihan».

Exemple de conseil architectural

CAUE

Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement du Morbihan

2,allée Nicolas LE BLANC 56000 VANNES Tél:02.97.54.17.35. / Fax:02.97.47.89.52.

Date

Demandeur :

PC - DP n° :

Lieu - dit :

Commune :

Projet : chantier ostréicole

Dossier : complet / incomplet

Pièces : Fiche 1

Conseils formulés :

→ Approche d'un programme.

→ proposition d'une esquisse

Extension en ossature-bois

– Voir croquis ci-joint

– esquisse plan

– + Façade

Se rapprocher d'un professionnel pour plan.

Donné à revoir

Michel PARFAIT
Architecte
E-mail : m.parfait@caue56.fr

Copie : Architecte des batiments de France

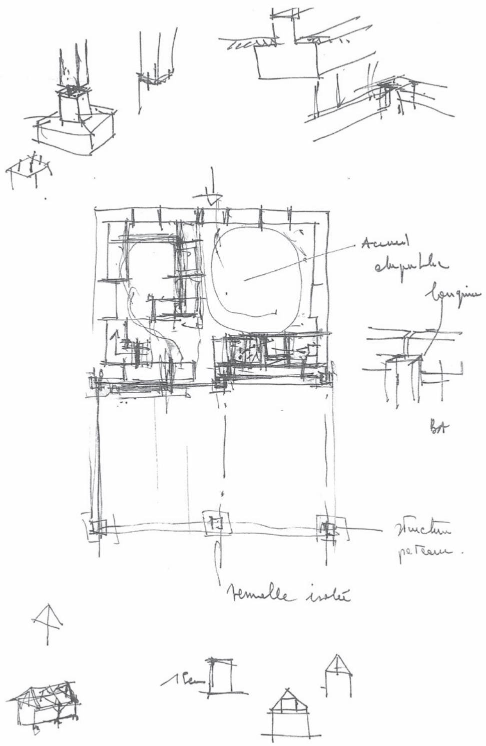

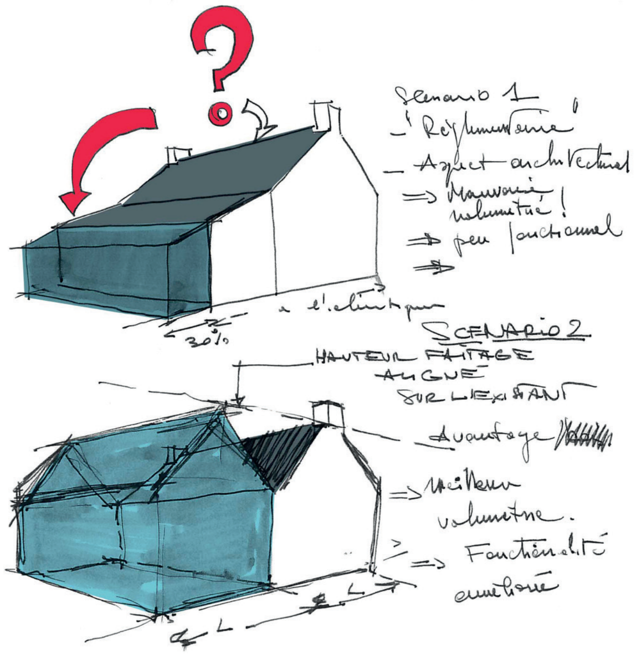
SCENARIO 2
HAUTEUR FAITAGE ALIGNÉE SUR L'EXISTANT

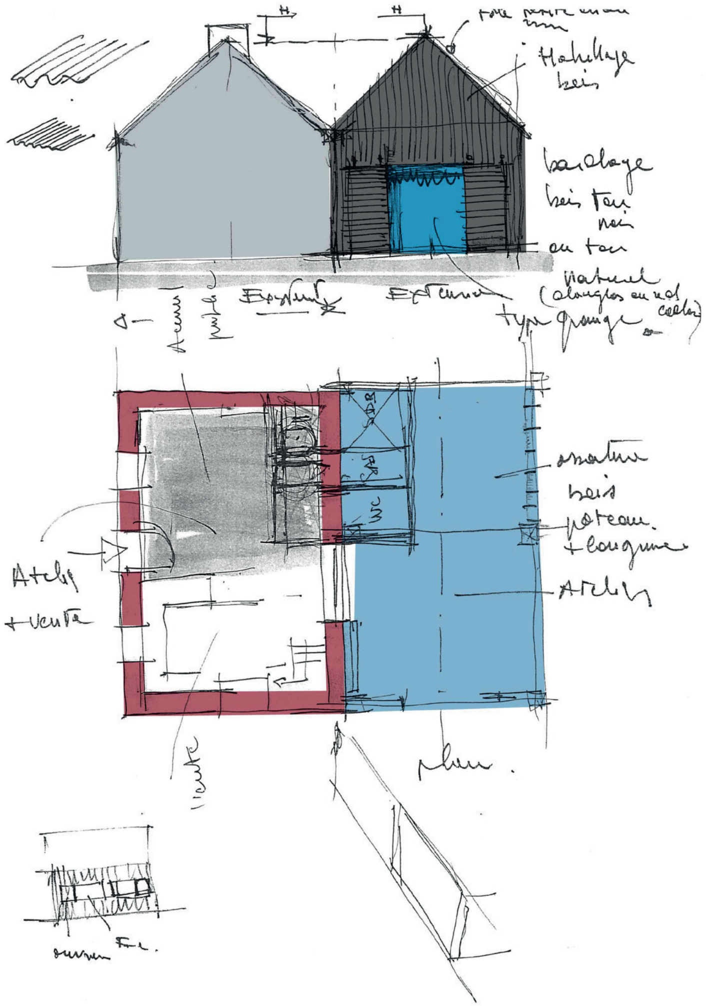

PAR COMMUNE, LISTE DES PARTICULIERS VENUS PRENDRE CONSEIL AU CAUE, EN RENDEZ-VOUS, PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL

ALLAIRE : *M. Moreau, M. Boisset* - AMBON : *M. Rougier, M. Le Goff* - ARRADON : *M. Blanchard (2), Mme Bodiguel* - ARZAL : *Mme Madouas, M. Le Marechal* - ARZON : *Mme Buhot/M. Lequeux, M. Parent, Mme Buhot* - AURAY : M. Dallet, M. Pelicart, M. Le Bagousse, M. Besnard, M. Lesouder, M. Camus, Mme Caignol, M. Jehanno, M. Glemarec, M. Pleyber- BADEN : Mme Brenugat, M. Braud, M. Le Mentec, M. Taberkane, M. Allain - BAUD : *M. Prehin* - BELLE ILE : *Mme Abraham* - BELZ : *M. Coquet (2), M. Leguennec, M. Zankel, Mme Thimon* - BERNE : *M. Beauchet, Mme Vanrayen* - BIEUZY LANVAUX : *M. Matgot* - BRANDIVY : *M. Le Marec, Mme Javel, Mr Le Guillant* - BRECH : *M. Martin, M. Legal, Mme Guyonvarch, M. Martin* - BUBRY : *M. Annos, M. Annos, M. Prunelle, M. Musset, M. Madec* - BULEON : *Mme Evenard* - CAMORS : *Mme Scott, M. Avenel, Mme Vilain, Mme Droulers, Mme Rolland, M. Derieux, M. Brient, Mme Guimard, M. Rolland (2)* - CAUDAN : *M. Le Devehat (2), M. Le Navenec, M. Paulo, M. Le Strat* - CLEGUER : *M. Torres (3)* - CLEGUEREC : *M. Auffret, Mme Salomon, M. Bottan, M. Duchemin* - COLPO : *M. Daligault, Mme Bellec, Mme Tual/M. Le Divenac'h* - CONCORET : *M. Bonno* - CRAC'H : *M. Carrier, M. Guitton (2), M. Morel, Mme Le Lehec* - CREDIN : *M. Cobigo* - DAMGAN : *Mme Plisson* - ELVEN : *M. Gauvin* -ERDEVEN : *M. Bothorel, M. Bayon, Mme Le Trionnaire, M. Bellouard, M. Le Gascoin* - ETEL : *M. Couteille (2)* - EVRIGUET : *Mme Groseille* - FEREL : *M. Vidal, Mme Kurn (2)* - GAVRES : *Mme Pierrieau, M. et Mme Padellec (2), M. Huitel (2)* - GRAND CHAMP : *Mme Tritsch, Mme Minois* - GROIX : *M. Baron* - GUEGON : *M. Carrier, M. Gavignet* - GUENIN : *M. Le Roux* - GUER : *M. Labbe* - GUERN : *M. Ezannic, M. Jan* - GUIDEL : *M. Le Squere, M. Pioc* - GUILLIERS : *Mme Pasquet (2)* - GUISCRIFF : *M. Bouvic, Mme Bossard* - HENNEBONT : *Mme David, M. Parmentier, M. Jourdan, Mme Lapeyre, M. Evanen, M. Galais, M. Bouyer, Mme Huby, M. Jegado, Mme Helard, M. Dicher, M. Noel (Architecte), M. Salomon, M. Dincer* - ILE AUX MOINES : *M. Dubois, M. Le Marhollec (2), M. Dehau* - ILE D'ARZ : *Mme Tanguy, Mme Stanguenec /M. Tanguy* - ILE D'HOUAT : *M. Le Luheren* - INGUINEL : *M. Fichet, Mme Baniel* - INZINZAC LOCHRIST : *M. Philippe, M. Gorvo/M. Vanier (3)* - KERFOURN : *M. Guillevinic, M. Laudren* - KERVIGNAC : *M. Bastien, Mme Gonzalez, Mme Barbaud, M. Leny/ Mme Malot* - LA TRINITE SUR MER : *Mme Lamblin* - LA TRINITE SURZUR : *M. Le Boulicaut* - LA VRAIE CROIX : *M. Magnant* - LANDAUL : *Mme Cousin* - LANESTER : *M. Kerhello, Mme Gargat, M. Riou, M. Sassard* - LARMOR PLAGE : *M. Ledevedec, M. Rio* - LARRE : *M. Rzepecki (2), Mme Fridman* - LAUZACH : *M. Sabourat* - LE BONO : *M. Le Dreve, M. Le Cadre* - LE FAOUET : *Mme Kervot* - LE HEZO : *M. Guilbaud* - LE PALAIS : *M. Tarteret, Mme Le Mogne , M. Vallin, M. Granger, M. Velghe (architecte)* - LE SOURN : *M. Brini, Mme Guicher* - LES FORGES : *Mme Le Cherel (2)* - LOCMALO : *M. Oliveux* - LOCMARIA : *M. Rouille (Architecte)* - LOCMARIAQUER : *M. Cosse, M. Nalio* - LOCOAL MENDON : *M. Le Bris /M. Chevreux, M. Le Conte* – LOCQUELTAS : *M. Haustan, M. Guillet* - LORIENT : *Mme Branellec, M. Dicostanzo, M. Roudaut, M. Lacote, M. Delahaie, Mme Le Bouler, M. Louveau, M. Hernot, M. Fleury, M. Guymane, M. Labbe, M. Larnicol, Mme Scaer, M. Quillier, M. Lescoet* - LOYAT : *M. Huet, M. Andre* - MALANSAC : *Mme Crete* - MALGUENAC : M. Monpass, *M. Rault* - MARZAN : *M. Pasquereau, M. Roberdel* - MAURON : *M. Sachot* - MERIADEC : *M. Dugue* - MERLEVENEZ : *M. et Mme Cabrera* - MESLAN : *M. Bastendurff* - MOLAC : *M. Reeb* - MONTERBLANC : *M. Thegat, M. Croixon, Mme Le Beller, M. Senecaille* - MONTERTELOT : *M. Boesch* - MUZILLAC : *M. David, M. Chailleux* - NIVILLAC : *Mme Billaud, M. Poulard* - NOSTANG : *M. Conqueur, M. Rosso, M. Beauce/Mme Le Tarnec, M. Pinpec (MOE)* - NOYAL PONTIVY : *M. Moizan, M. Ando* - NOYALO : *M. Affret* - PEILLAC : *Mme Lhopiteau, M. Hermery, M. Pontgelard, Mme Spadi, M. Guillou* - PENESTIN : *M. Mulvet* - PLOEMEL : *M. Derieux, Mme Baraud, Mme Roussel, M. Thomin* - PLOEMEUR : *Mme Brodin, M. Hado, Mme Pantzer, M. Rolland, M. Charlery, Mme Mahéo* - PLOEREN : *M. Miquel* - PLOERMEL : *Mme Maillard, M. Barre, M. Luge, Mme Guillouet, M. Sous La Groix, Mme Bolzec, M. Blanche* - PLOUAY : *M. Delannoy, M. Lavole, M. Forlot, M. Hellegouach, Mme Careric, M. Noel/Mme Miniou, Mme Le Mouillour/ M. Avry, M. Lemontagner, Mme Doremus, M. Boulet, Mme Gauducheau, Mme Canevet, M. Le Mouel, Mme Le Stradic, M. Rio, Mme Doremus, Mme Le Stradic, M. Doremus, M. Le Bail, M. Tessier* - PLOUGOUMELEN : *M. Durr, Mme Bloger* - PLOUHINEC : *M. Larboulette, M. Modicom (MOE) (2), M. Hervy (MOE), M. Blu et M. Marteau, M. Mme Cadot, M. Gouffon, M. Gahinet, M. Morizet/Mme Huraut, Mme Degermann, Mme Berrier, M. Bertin, M. Brehaut, CONSTRUCTION BELON, M. Candalh* - PLOURAY : *M. Conduit/M. Griffin* - PLUMELIN : *M. Rivalan* - PLUMERGAT : *Mme Dano* - PLUVIGNER : *Mme Le Goff, M. Riguidel, M. Andre, M. Plunian* - PONT SCORFF : *M. Lecame, M. Boiteau (2)* - PONTIVY : *M. Kervarrec, M. Josselin, M. Oreal, M. Pasco, M. Jouan, Mme Mace, Mme Guidevay, Mme Barbier, M. Laudren, M. Rescourio, Mme Gillet, M. Boscher, M. Le Goff, M. Rivallain, Mme Anno, M. Le Neve* - PRIZIAC : *M. Arzul* - QUESTEMBERT : *M. Le Pironnec, M. Volant, M. Colleaux* - QUEVEN : *M. Lopez, Mme Le Goc, M. Chevache, M. Chevalier, Mme Mahéo* - QUIBERON : *M. Lorcy* - QUISTINIC : *M. Le Pen, M. Andujar, Mme Annic (2)* - RADENAC : *M. Dubois* - RIANTEC : *M. Bossard, M. Ernoy, M. Gigouzo, M. Besegher - ROHAN : M. Hergat* - ROUDOUALLEC : *M. Wilkinson* - RUFIAC : *M. Juste* - SARZEAU : *Mme Boulanger, M. Piro, M. Dupuis, Mme Bonneavrielle/M. Michaud, M. Tabart (concept habitat) Client M. Le Boucaud, M. Salaun, M. Former et M. Grin, M. Landais, M. Seveno, M. Tanneau(MOE), M. Bounigaut* - SAUZON : *M. Perenon* - SENE : *M. Le Dressay, Mme Poisson, Mme Auregan, M. Kerneis, M. Quere, M. Porchet, Mme Naouennec* - SERENT : *Mme Chauveau* - STE ANNE D'AURAY : *M. E veno, M. Nivoliez, M. Henrio, M. Menaheze* - ST ARMEL : *Mme Rose* - ST AVE : *Mme Maurice, M. Carceles, M. Le Meitour, M. Tabart (2), M. Le Person* - ST CARADEC : *Mme Kerbouc'h* - ST DOLAY : *M. Andre* - ST GERANT : *M. Le Bihan* - ST GILDAS DE RHUYS : *M. Cojean, M. Guillouet* - ST MARCEL : *Mme Guillaume* - ST MARTIN/ OUST : *Mme Le Corre, Mme Brandjonc* - ST NOLFF : *M. Knoerle, M. Kerneis, M. Maumas, M. Amaus* - ST PHILIBERT : *M. Camenen, M. Nayel, M. Le Bechet, M. Guillas* - ST PIERRE QUIBERON : *M. Lelouarn* - ST TUGDUAL : *M. Cutler* - ST VINCENT S/ OUST : *M. Gicquel, Mme Joly* - STE HELENE : *M. Suat Koskun, Mme Renaut, M. Zagrodka, M. Dinan/Mme Peron* - SARZEAU : *M. Bounigaut* - SULNIAC : *M. Annezzo (2)* - SURZUR : *M. Maillard, M. Chevilly, Mme Brault, M. Leroy, M. Malnoe* - THEHORENTEUX : *M. Maxse* - THEIX : *M. Cernesson* - TREDION : *M. Maillard* - VANNES : *M. Bonnier, M. Stolz, M. Papillon, M. Praud, M. Bechu, M.* Barbarot, Mme Quihinnec, M. Lachat, M. Emeriau, M. Roman, Mme Nogueira, Mme Raillon, M. Gittrant, M. Conan, Mme Goussin, M. Baluais, M. Le Borgne, M. Kersabiec, Mme Annic, M. Marcais, M. Bechu,M. Violle, Mme Maillard, Mr Vassal

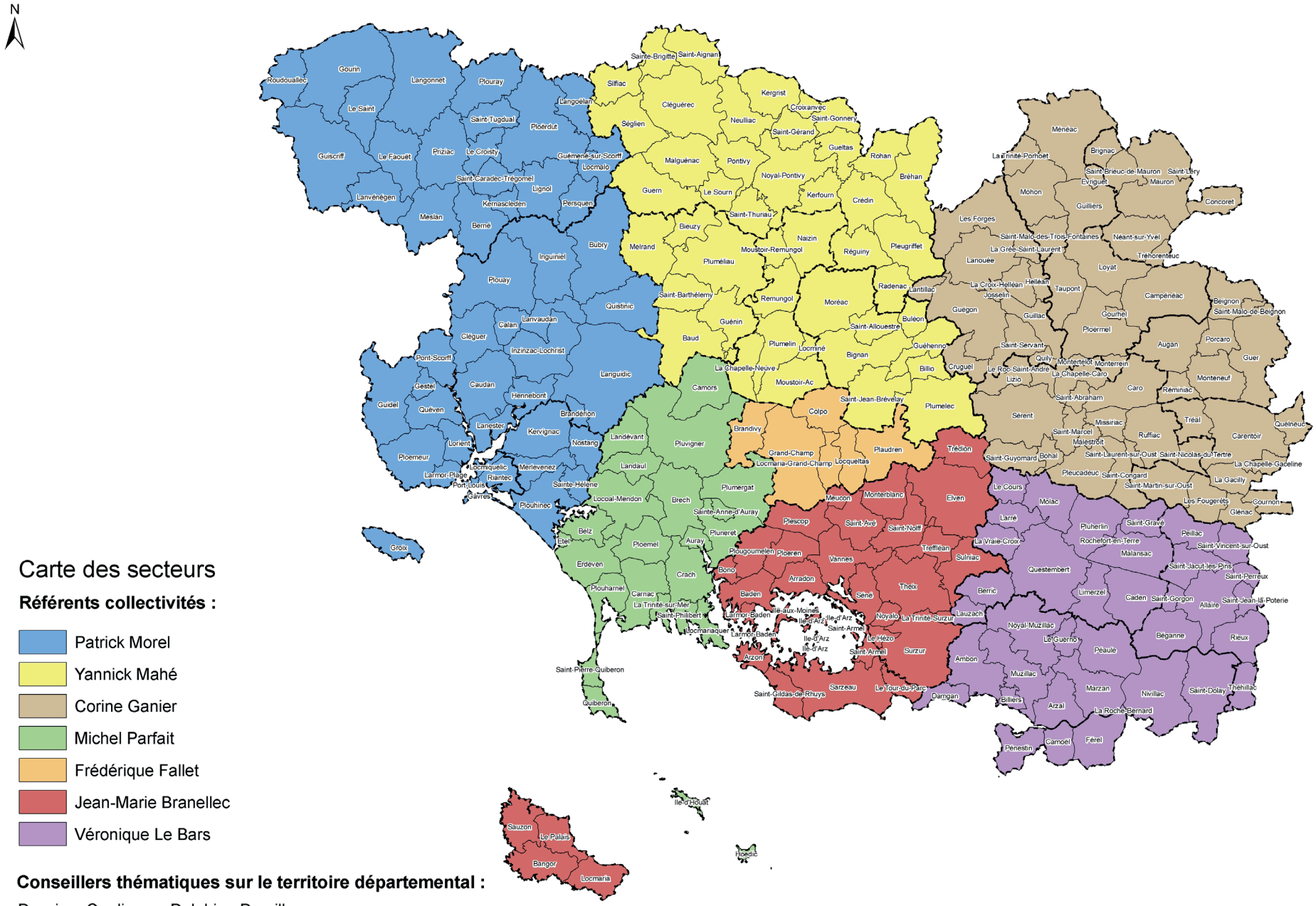

Conseillers thématiques sur le territoire départemental :

Dossiers Qualiparc : Delphine Derville
Aménagement des espaces naturels et espaces verts : Damien Oger

31 mars 2014

II-2- LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

« Le maître d'ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit ce rôle, une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre »
Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, article 2, alinéa 1

«... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement»...
Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4

Le Conseil aux collectivités locales du Morbihan reste la mission prépondérante du CAUE. Elle permet tout d'abord aux élus locaux d'assurer dans de bonnes conditions, leurs obligations de maître d'ouvrage public que ce soit dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'équipements et d'aménagement ou bien dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes ou encore dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente pour la concrétisation de leur projet.

Le CAUE accompagne aussi les communes et les intercommunalités en privilégiant les approches globales et transversales, seules à même d'appréhender la complexité d'un territoire qui permettent d'identifier les enjeux d'aménagement et de développement. Le CAUE promeut ainsi la notion de projet global, intégré, la cohérence de l'aménagement, dans le temps et dans l'espace, de même le respect du patrimoine et de l'environnement.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et plus généralement du cadre de vie offert à la population, le CAUE offre donc les moyens aux élus de jouer leur rôle avec pertinence et efficacité pour développer une exigence de qualité. Il accompagne ses interlocuteurs dans leur démarche tout en les sensibilisant à une dimension contemporaine et durable pour des projets en phase avec leur époque et leur contexte.

Dans une forte période de croissance démographique et la poursuite d'un développement économique de nos territoires, soulignons que l'identité des espaces construits ou naturels implique une mobilisation accrue des acteurs du cadre de vie en général et en particulier du CAUE qui joue ce rôle essentiel de conseiller territorial en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Acteur de terrain, le CAUE reste donc, un interlocuteur privilégié des élus locaux soucieux de mener à bien leurs projets en apportant une aide à la réflexion et à la décision, précieuse dans l'exercice de leurs compétences en matière d'aménagement. Le CAUE offre par ailleurs une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Les CAUE agissent en dehors de toute maîtrise d'œuvre. Le CAUE du Morbihan effectue :

- soit des conseils ponctuels de 2 à 3 jours qui comprennent, une à deux visites de terrain, une réunion de travail et une note rédigée;

- soit des missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage : prise en compte de la problématique, diagnostic sommaire, étude de faisabilité et d'opportunité d'opérations projetées, scénarios possibles, programmation d'actions, pré-programmation d'équipement, évaluation de l'enveloppe financière à prévoir pour la réalisation du projet et aide à la mise en œuvre du processus de réalisation de l'opération dans le respect de la loi MOP : choix de la procédure, rédaction du cahier des charges, aide à la consultation de professionnels. Ces missions donnent lieu à la production d'un rapport et nécessite obligatoirement l'adhésion au CAUE de la commune ou de l'intercommunalité.

Pour l'organisation du conseil aux collectivités locales, le département est aujourd'hui divisé en sept secteurs avec un architecte urbaniste ou géographe urbaniste référent qui a en charge de bien connaître son secteur et d'assurer les contacts avec les communes (carte ci-jointe).

En 2013, le CAUE a été l'interlocuteur de 142 collectivités morbihannaises pour 135 conseils auprès des élus.

II.2.1 - LES CONSEILS PONCTUELS (16)

a) par nature

- 2 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 6 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines
- 1 réflexion urbaine et paysagère globale
- 5 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics
- 2 élaborations, révisions de documents d'urbanisme

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Plouhinec	Projet de réhabilitation de la maison de G. TILLION Pré-programmation d'ordre architectural avec une présentation de scénarios d'aménagement vérifiant la faisabilité des différentes hypothèses
Saint Nolff	Conseil sur la mise en place d'une signalétique patrimoine (réunion de travail avec élus et représentants d'association : conseils méthodologiques)

Conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

Cté de Com. du Pays de Questembert	Conseils sur le devenir des gîtes du Moulin neuf
BSH	Conseils pour la coloration de quatre immeubles à rénover de logements sociaux (le Palais, la Grande prairie, Plaudren, place de la mairie, Moustoirac et Réguiny
Les Fougerêts	Conseils sur le choix des plantations sur un talus à l'entrée sud du bourg
Le Palais	Conseils pour l'aménagement de la Place de la République
Malguénac	Conseil méthodologique sur le lancement d'un projet de requalification des abords de l'église

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Ile aux Moines	Conseils pour l'urbanisation du secteur du « Boceno » classé en NAa
Landévant	Conseil auprès du Foyer d'armor (SA HLM) à propos d'un projet de lotissement (17 maisons – 1 collectif)
Locqueltas	Conseils pour l'urbanisation d'un ensemble de terrains situés en zone NA
Pont Scorff	Conseil auprès de la commune à propos d'un projet immobilier privé (bâtiments collectifs et maisons de ville) à proximité du centre ville
Pont Scorff	Conseil auprès de la commune à propos d'un projet de lotissement privé portant sur 15 lots
Pont Scorff	Conseils sur les orientations d'aménagement des secteurs du Nenijo et Ty Néhué

Réflexion urbaine et paysagère globale

Ile aux Moines	Conseils pour le règlement architectural du PLU

Elaboration, révision de documents d'urbanisme

Guer	Dans le cadre de la révision du PLU, conseil sur la valorisation du bâti ancien (réunion avec les élus : conseils méthodologiques)
Noyalo	Conseil sur l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales destinées aux porteurs de projets (réunion avec les élus : conseils méthodologiques)

LE PALAIS - Etude de coloration le lotissement la "grande prairie" - BSH

SITUATION

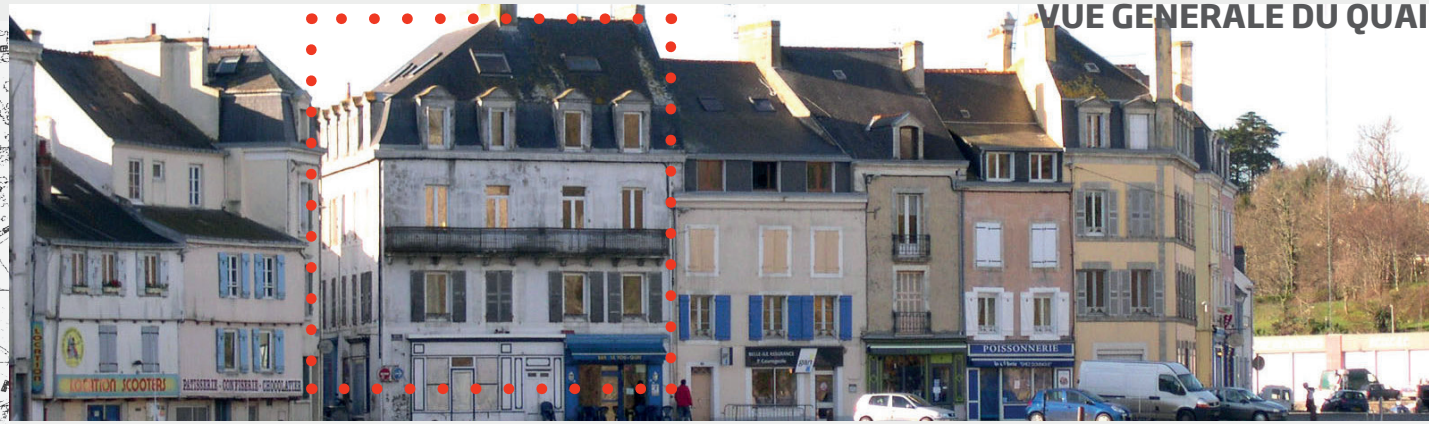

VUE GENERALE DU QUAI

CONSEILS POUR LA COLORATION DE L'IMMEUBLE SIMIAN QUAI JACQUES LE BLANC

Rue de l'église

Place bigarré

Quai jacques le blanc

ETAT ACTUEL

FOND DE FACADE :	gris soie. RAL7044
VOLETS :	ocre jaune. RAL 1012
ENCADREMENTS :	blanc perlé. RAL 1013
FERRONNERIE :	noir mat. RAL 7046

Nota : les références RAL sont indicatives et le choix de la coloration dépendra du nuancier spécifique à la marque de peinture. Aussi le choix définitif ne pourra se faire que dans un deuxième temps.

PROPOSITION DE COLORATION

Exemple d'intervention : conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE À LA DEMANDE DE COLLECTIVITÉS ET D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Le CAUE est régulièrement invité à participer au choix de concepteurs, soit dans le prolongement de missions réalisées par le CAUE, soit dans le cadre de **jurys de concours.**

En 2013, le CAUE a participé à **11 choix d'équipe de maîtrise d'oeuvre, suite à son intervention en amont sur différents projets.**

Cournon	Aménagement des espaces publics du bourg
Croixanvec	Projet de requalification des espaces publics du bourg : rédaction du cahier des charges de consultation et aide à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
Guéhenno	Projet de lotissement communal rédaction du cahier des charges de consultation et aide à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
Guillac	Elaboration d'un plan de développement
Kernascléden	Projet de requalification des rues de Pempoul et de la gare : rédaction du cahier des charges de consultation et aide à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
Muzillac	Jury de maîtrise d'œuvre marché négocié restructuration partielle du collège Jean Rostand
Nivillac	Concours d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'un groupe scolaire
Nostang	Projet d'extension de l'école maternelle et de création d'une salle associative Aide à la consultation de maîtrise d'oeuvre en procédure adaptée, et au choix de l'équipe (auditions des candidats)
Pleucadeuc	Aménagement de plusieurs rues dans le bourg
Pontivy	Projet de requalification des espaces publics de Stival : aide à la définition du cahier des charges de consultation et participation à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
Réguiny	Programmation urbaine place du Cuy : aide au choix de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage Réalisation d'un Centre de loisirs sans hébergement et d'un restaurant scolaire : aide au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

En 2013, les architectes du CAUE ont participé à **9 jurys de concours de maîtrise d'oeuvre pour des constructions** en veillant tout particulièrement à mettre en avant la qualité architecturale et la pertinence des choix d'implantation et d'intégration du site.

Auray Cté	Participation au jury de concours pour la réalisation d'une salle de sports intercommunale près de la chartreuse d'Auray
BSH	EHPAD 70 lits à Plouay
CCVOL	Piscine couverte à Malestroit
Conseil général	Participation au jury de concours pour la réalisation du Collège d'Elven
Conseil général	Participation au jury de concours pour la construction d'un ensemble de bureaux pour les services de la DGISS à Vannes
Guer	EHPAD
Larmor Plage	Ecole maternelle du Menez
Lorient Habitat	98 logements, Résidence Grimaud à Hennebont
Lorient Habitat	42 logements au «Bois du Château» à Lorient

KERNASCLEDEN - **Aménagement des rues de Pempoul et de la gare**

Souhaitant poursuivre, la requalification de ses espaces publics centraux, la commune de Kernascleden a sollicité le CAUE afin de mener une réflexion sur l'aménagement des rues de Pempoul et de la gare, celles-ci constituant respectivement l'entrée sud et nord du bourg. Au travers de cette opération, les élus affichent leur volonté :

- de conforter l'embellissement du bourg qui abrite l'église Notre Dame (édifice remarquable classé MH en 1857),
- d'améliorer le cadre de vie des habitants et notamment des riverains,
- de sécuriser les déplacements et en particulier les circulations douces.

Après une analyse globale du contexte urbain, une approche sectorielle a été proposée par le CAUE en dressant un état des lieux et en définissant des principes d'aménagement pour les espaces à requalifier.

La commune de Kernascleden a validé le diagnostic réalisé ainsi que les principes d'aménagement esquissés et les objectifs affichés. Suite à cette réflexion, le CAUE a poursuivi sa mission d'accompagnement en aidant la collectivité à engager une mission de maîtrise d'oeuvre :

- rédaction du cahier des charges,
- analyse des offres et aide à la sélection des équipes.

Six bureaux d'études ont répondu à l'avis d'appel d'offres, la commission chargée de la sélection s'est réunie le 3 octobre 2013 et a porté son choix sur le bureau d'études URBEA de Muzillac. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce choix le 23 octobre 2013.

Exemple d'intervention : aides au choix d'équipe de maîtrise d'oeuvre

GUILLAC - Réflexion préalable à la réalisation d'un plan de développement urbain sur le bourg

GUILLAC, est une petite commune de 1 300 habitants environ, située à proximité de JOSSELIN et de PLOERMEL. Commune attractive, elle a su accueillir de nouveaux habitants, s'installant essentiellement dans les nombreux villages de la commune (rénovation de bâti ancien ou construction neuve). Le bourg accueille une faible part de la population (environ 20 %).

Les élus souhaitent continuer à accueillir de nouveaux habitants à un rythme modéré, en privilégiant les installations dans le bourg afin de maintenir les commerces et services et redynamiser le patrimoine bâti ancien. Si une opération de lotissement de 18 lots réalisée en 2006 a permis de renforcer le bourg, ils souhaitent aujourd'hui réfléchir à d'autres modes d'urbanisation, alternatif au pavillonnaire sur grande parcelle, et s'orientent plutôt vers une confortation du bourg, en comblant les vides, en anticipant le réseau de voierie et de chemins, à créer et développer les liaisons douces à travers le bourg.

L'enjeu prioritaire du futur plan de développement concerne donc le développement urbain du bourg. Comment définir une stratégie de développement et d'aménagement sur le moyen terme ? Cette réflexion concernera particulièrement le développement de l'habitat (urbanisation des dents creuses...) et la mise en place d'un réseau viaire (desserte automobile, chemins piétons...).

Le CAUE a été sollicité pour accompagner la commune dans l'élaboration de ce plan de développement. Il a donc proposé de mener une réflexion préalable permettant de dresser un premier état des lieux du développement urbain sur le bourg et de définir les principaux enjeux d'aménagement et de développement. Cette réflexion permettra aux élus de bien définir leurs objectifs et ensuite de lancer une procédure pour choisir un bureau d'études qui sera chargé d'élaborer le plan de développement.

Ce plan de développement constituera une première réflexion qui servira à la révision du POS et au passage en PLU.

L'état des lieux : approche urbaine, paysagère et réglementaire

Un bourg à flanc de côteau

Des formes d'habitat diversifiées

Les enjeux d'aménagement et de développement

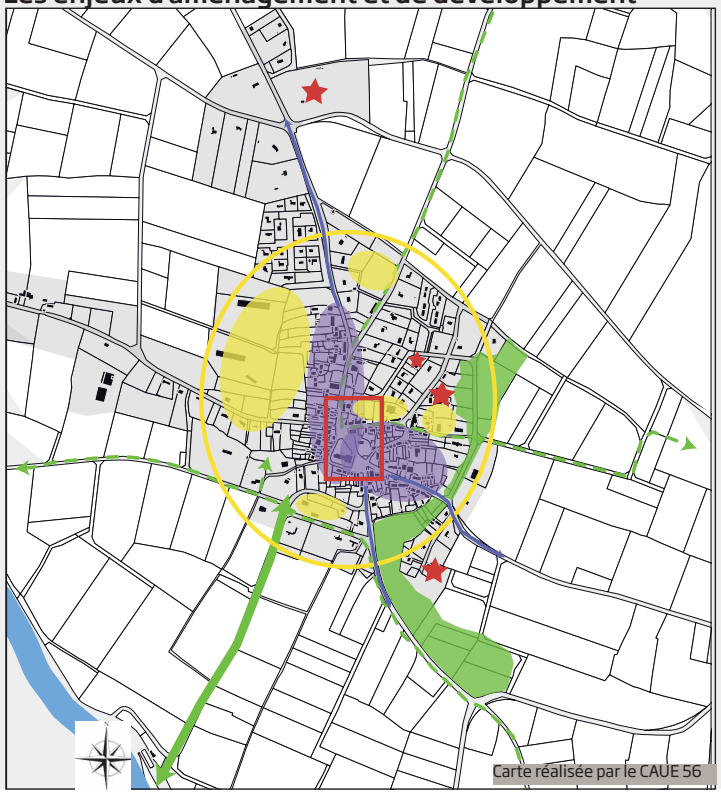

Carte réalisée par le CAUE 56

Conforter le bourg :
- développer la capacité d'accueil, (pôle urbain majeur)
- diversifier l'offre d'habitat, (cf parcours résidentiel)

Densifier le tissu existant
- urbanisation des dents ceuses,
- renouvellement urbain (friches, transfert d'activités)

Mise en valeur du centre ancien
- réhabilitation du bâti, remise sur le marché des logements vacants,
- requalification des espaces publics

Renforcer les commerces, services publics dans le centre
- maintenir les commerces existants,
- structurer les équipements publics

Améliorer l'offre d'équipements publics
- adapter aux besoins actuels et futurs de la population

Aménager les entrées de bourg
(préserver le caractère champêtre)

Créer une coulée verte en s'appuyant sur le fond de vallon
- limite naturelle à l'urbanisation, à l'est du bourg,
- prolongement du parc des côteaux vers le Nord et le Sud et connexion avec les chemins existants

Renforcer le lien entre le bourg et le canal (env 750m)
- aménager la rue de l'écluse, comme une allée piétonne cycliste. Plantation d'arbres d'alignement

Développer et connecter le réseau de chemins de randonnée

GUILLAC - Réflexion préalable à la réalisation d'un plan de développement urbain sur le bourg

Conforter le bourg (augmenter la capacité d'accueil)

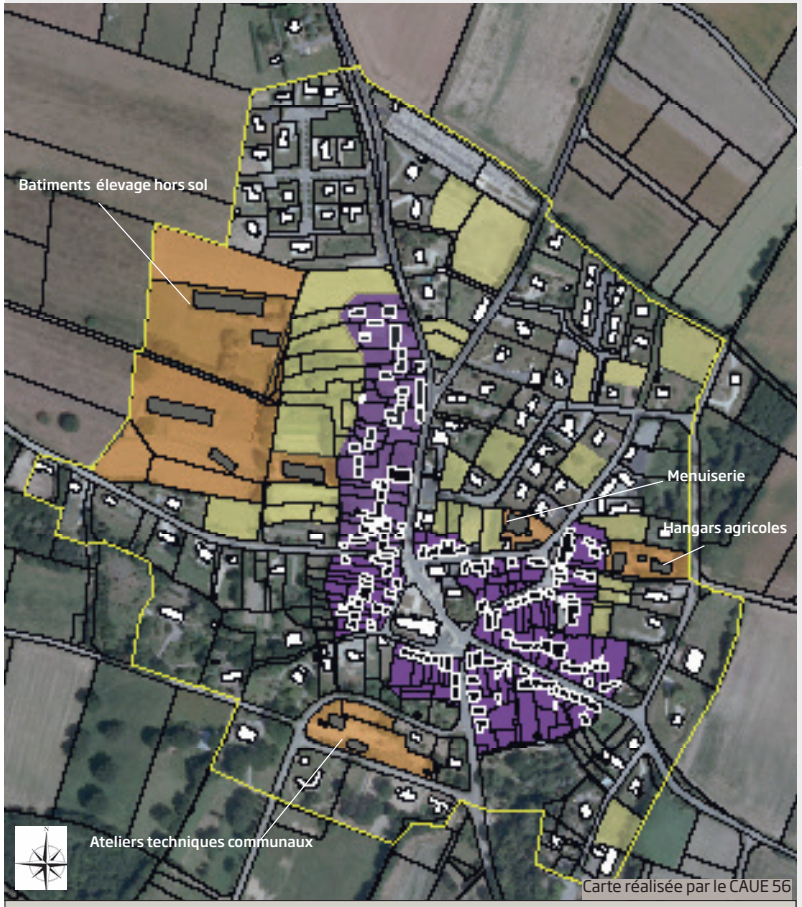

Réinvestir le centre ancien (patrimoine bâti)

Urbaniser les dents creuses (surface estimée : 38 600 m²)

Renouveller le tissu existant (friches agricoles, transfert d'activités) (surface estimée : 44 500 m²)

1-Reconquérir le patrimoine bâti ancien,

- Repérage des propriétés bâties à rénover
- Repérage des habitations en état mais inoccupées :
  -> trouver des moyens incitatifs auprès des propriétaires pour mettre ou remettre sur le marché de nouveaux logements (location, accession).
  -> identifier les biens sur lesquels une intervention publique serait nécessaire (achat, rénovation...).

2-Densifier le tissu existant

Il s'agit de limiter l'étalement urbain en organisant l'urbanisation à l'intérieur du périmètre déjà construit en :

- urbanisant les dents creuses : parcelles non construites, fonds de jardins..),
- se réappropriant des espaces sous utilisés ou abandonnés :
  -> friches agricoles (ex: bâtiments d'élevage hors sol, hangars),
  -> délocalisation d'activités (ex: menuiserie, ateliers communaux...)

Réhabiliter le bâti ancien

Urbaniser les dents creuses

Renouveler le tissu urbain

Friches agricoles

Transfert des ateliers techniques

Cette réflexion préalable du CAUE a permis de mieux cerner les besoins et les attentes des élus concernant cette problématique de renouvellement urbain. Ce dossier, présenté aux élus en mars 2013 a servi de base pour l'élaboration d'un cahier des charges de consultation en vue de choisir une équipe chargée d'élaborer le plan de développement du bourg. 14 équipes ont répondu à cet appel à candidature. Le choix définitif s'est porté sur l'équipe ERSILIE/AVENUE/ECR environnement. La phase de diagnostic a été engagée et l'étude se poursuit en 2014. Le CAUE continue à accompagner la commune en participant aux réunions de suivi de cette étude.

II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES (31)

a) par nature

- 14 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 5 réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg
- 12 conseils pour l'aménagement d'espaces publics

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Bieuzy	Réflexion préalable au réaménagement et à l'extension de la mairie.
Guidel	Réflexion préalable sur le développement des écoles maternelles et primaires (diagnostic des établissements existants, scénarios d'évolution, analyse des sites d'implantation, faisabilité, ...)
Ile d'Houat	Projet d'extension de la mairie
Ile d'Houat	Projet d'extension de la médiathèque
Ile d'Houat	Projet de réhabilitation de l'ancienne école
Locqueltas	Réflexion sur le devenir de propriétés en centre bourg au contact d'un ensemble foncier communal et d'équipements publics
Meucon	Etude de faisabilité pour la construction d'une mairie et l'aménagement des espaces publics
Nostang	Réflexion préalable au projet de construction d'un bâtiment à usage scolaire et sportif
Plaudren	Conseils pour la construction d'une école
Pluméliau	Pré-programmation pour la réhabilitation et l'extension de la mairie
Sainte Hélène	Réflexion préalable au projet de construction d'un vestiaire au stade municipal
Saint Marcel	Réflexion préalable à la réhabilitation de bâtiments communaux
Saint-Nolff	Réflexion préalable au regroupement d'équipements scolaires et périscolaires sur le site du Vieux Couvent
Saint-Pierre-Quiberon	Pré-programmation et recommandations pour la construction d'une mairie et l'aménagement du site

Réflexions urbaines et paysagères

Guern	Diagnostic urbain (approche globale et transversale permettant de conseiller et sensibiliser les élus à propos de différentes thématiques : renouvellement urbain, extensions d'urbanisation, préservation et gestion des espaces naturels au sein et à proximité du bourg, etc.)
Guillac	Réflexion préalable à la réalisation d'un plan de développement urbain
Ile aux Moines / SAGEMOR	Etude de mise en valeur de façades commerciales sur l'anse du Lério. Dossier rendu/ Suivi de la démarche auprès de l'association des commerçants
La Chapelle Gaceline	Réflexion préalable à la réalisation d'un plan de développement urbain sur le bourg

Malansac	Réflexion sur l'aménagement et la densification d'un îlot en centre bourg

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Communauté de Communes de Belle Ile en Mer	Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la cité de la Paix en siège de la CCBI
Cournon	Conseil pour la mise en valeur des espaces publics du bourg
Croixanvec	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics dans le bourg. Préconisation d'aménagement sur différents espaces publics et sensibilisation au renouvellement urbain
Guillac	Réflexion sur l'aménagement du parc des Coteaux et les continuités écologiques
Guiscriff	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics dans le centre bourg et à la définition d'un nouveau plan de circulation
Kernascléden	Réflexion préalable à l'aménagement des rues de Pempoul et de la gare
Le Sourn	Réflexion sur l'aménagement des espaces publics de l'îlot de la mairie
Pleucadeuc	Réflexion préalable à l'aménagement des principales rues du bourg
Pontivy	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics du bourg de Stival. Approche globale (Patrimoine bâti et naturel, aspect réglementaire au travers du PLU et de l'AVAP) et séquentielle (définition de principes d'aménagement par secteur) Présentation de la réflexion du CAUE aux habitants de Stival en réunion publique
Riantec	Réflexion sur les espaces publics et les continuités piétonnes dans le bourg
Saint Marcel	Requalification préalable à la réhabilitation de bâtiments communaux et à la requalification de deux rues
Saint Vincent Sur Oust	Réflexion préalable à l'aménagement et la mise en valeur du site de l'ile aux Pies

ILE DE HOUAT - **Réflexions préalables à l'extension et rénovation de la mairie et à l'aménagement de l'îlot de la mairie**

Soucieuse d'offrir à ses administrés une qualité d'accueil et de services renforcés, la municipalité de l'Île de Houat souhaite procéder à l'extension/ réhabilitation de la mairie.

Dans sa configuration actuelle, la mairie, offre des surfaces ainsi qu'une distribution intérieure particulièrement inadaptées pour permettre au personnel communal ainsi qu'aux élus de faire face à l'accroissement des tâches et des services à offrir aux habitants.

Il n'existe actuellement qu'un secrétariat réduit à une salle de réunion comprise dans le bureau du maire et, aucun bureau d'adjoints ou de permanence .
La salle du conseil et des mariages est inexistante.
Aussi, le projet d'extension/réhabilitation de la mairie paraît totalement justifié.
Elle pourrait en outre être le prétexte à un réaménagement de « l'îlot du presbytère » ainsi qu'à une réflexion élargie au deuxième îlot celui de l'école.

Cette réflexion pourrait permettre ainsi d'offrir à la population en un même lieu un regroupement de différents services publics en un point central du bourg.

Vue NORD/ EST

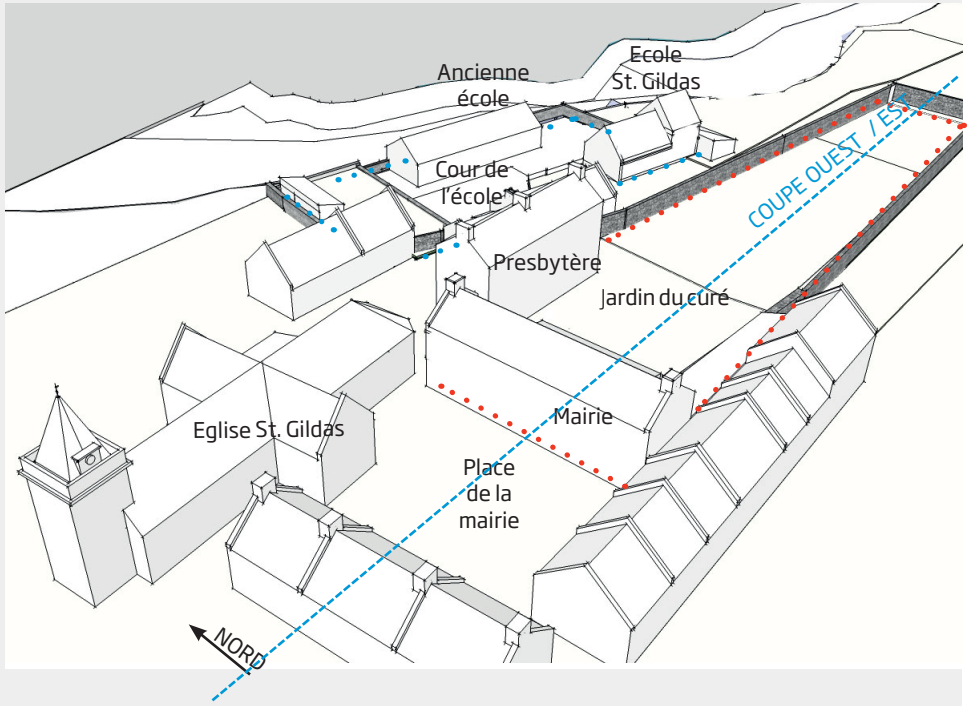

Relevé de l'existant **Surface utile R.D.C.+1+Combles = 270 m²**

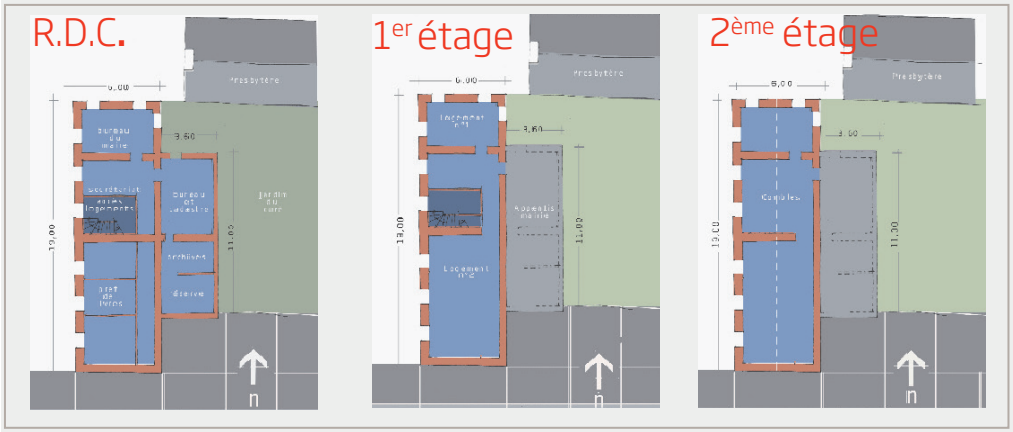

Coupe de principe sur la mairie et le jardin du curé, au fond le Presbytère

ILE DE HOUAT - Réflexions préalables à l'extension et rénovation de la mairie et à l'aménagement de l'îlot de la mairie

Vue de la place de la Mairie

Vue globale du «jardin de curé»,
à droite le pignon du Presbytère
au fond la façade «aveugle» de la Mairie

Le scénario n°2 propose de réaliser une réhabilitation du RdC et la construction d'une extension d'env. 70 m² sur l'emprise de l'ancien appentis situé sur la façade est. La surface de plancher cumulée du RdC réhabilité et de l'extension s'élève à environ 170 m² , soit un déficit de 40 m² pour satisfaire les besoins en locaux estimés à 210 m².
Le point lecture n'est pas intégré à la mairie et, il sera nécessaire de trouver un autre lieu pour l'accueillir. L'extension est couverte par une toiture terrasse qui permet de réaliser des baies d'éclairage complémentaires aux logements situés au 1er niveau. Ce scénario se caractérise par une simplicité de mise en oeuvre, la possibilité de réaliser l'extension sans perturber le fonctionnement de la mairie. Enfin, elle offre la possibilité de réaliser une salle «polyvalente» indépendante de la mairie, accessible au public en dehors des heures d'ouverture, depuis le jardin du curé .
Le niveau sous combles ,actuellement non utilisé, pourrait accueillir 1 à 2 logements (environ 70 m² de surface disponible) sous réserve de prolonger l'escalier existant. La création de deux à trois lucarnes, sur le versant est de la toiture sont à prévoir pour assurer l'éclairement des combles.

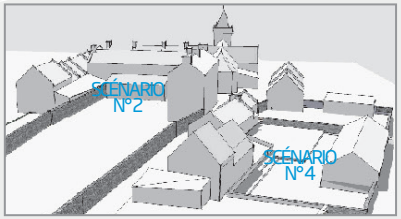

MAIRIE

EVALUATION DES SURFACES

- Accueil - secrétariat	20 m²
- Bureau de permanence	10 m²
- Salle polyvalente modulable	50 m²
- Rangement mobilier	9 m²
- Sanitaires publics	9 m²
- Bureau cadastre	10 m²
- Reprographie	5m²
- Rangement matériels divers	5 m²
- Bureau du Maire	20 m²
- Bureau des adjoints	12 m²
- Archives vivantes	10 m²
- Archives mortes	15 m²
- Vestiaires / Sanitaires	5 m²
- Sous total (SU)	180 m²
- Circulations	20m²
- Local technique	10 m²
- Sous total	230 m²

TOTAL 1 + 2=.....210 M²

LE POINT LECTURE

EVALUATION DES SURFACES

- Accueil - secrétariat	4 m²
- Espace lecture adultes	10 m²
- Espace lecture enfants	50 m²
- Coin conte	9 m²
- Sanitaires	9 m²
- Sous total (SU)	50 m²
- Circulations	5 m²

TOTAL =.....60 M²

Le scénario n°4 propose de délocaliser la mairie sur l'emprise de l'école désaffectée de Saint Gildas.
Bien que cette dernière n'est pas, pour le moment propriété de la commune, l'acquisition de cette propriété du diocèse est envisageable à court terme.
Le batîment se caractérise par une architecture sans grand caractère , la cour d'école située au nord, en contrebas, est un lieu abandonné .
Mais, de par sa situation, la présence de l'ancienne école,la qualité des vues lointaines sur : Er Jeneteu, la pointe de Saint Gildas.
L'espace chargé d'histoire, le caractère affirmé des lieux confèrent à l'ensemble une qualité spatiale forte. La mutualisation du nouvel équipement et des espaces associatifs situés dans l'ancienne école pourrait être vecteur d'échange, d'économie d'échelle et constituer à terme en un lieu, un pôle communal regroupant les différentes générations autour des activités de la commune tant administratives ,culturelles que festives. Les différentes cours s'étirant d'Est en Ouest pourraient proposer des espaces de rencontre, de convivialité : la place de la mairie, la cour des associations, le jardin et son terrain de boules .

SCÉNARIO N° 2 : RÉHABILITATION DE L'EXISTANT ET EXTENSION

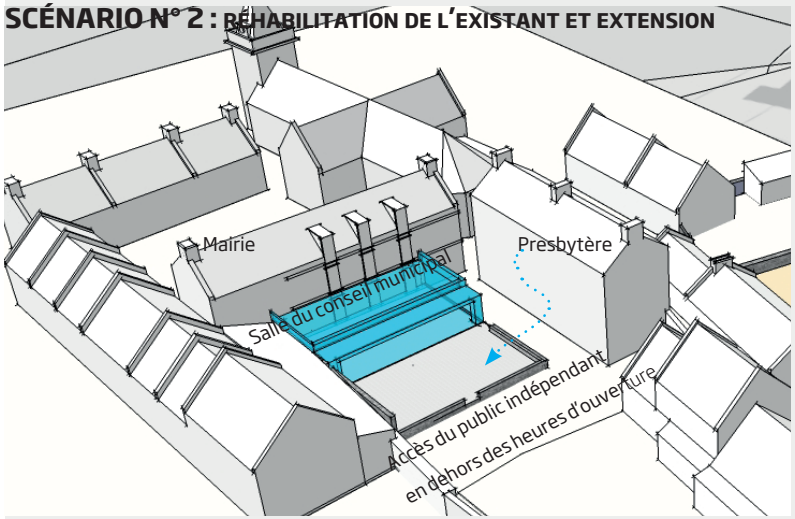

SCÉNARIO N° 4 : DÉLOCALISATION DE LA MAIRIE

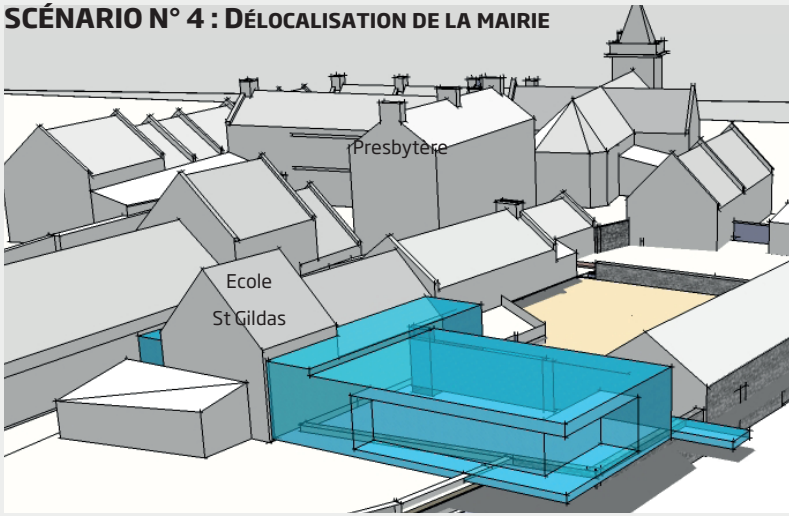

Exemple d'intervention : aides à la décision pour la réalisation d'équipements

SAINT NOLFF - Réflexion préalable à la construction d'équipements scolaires et périscolaires

Une problématique initiale élargie

Au printemps 2013, suite au choix et à l'acquisition d'un terrain (ayant fait l'objet d'une concertation) situé au sud du bourg, la commune de Saint Nolff a sollicité le CAUE du Morbihan pour l'élaboration d'un pré-programme en vue de la réalisation de sa nouvelle école publique.
L'école Lucien Paye est aujourd'hui implantée à l'entrée est du bourg sur un site contraint n'autorisant pas son évolution, pourtant avérée nécessaire.

Le terrain, avoisine l'école privée sur un secteur à la fois proche et déconnecté du centre bourg de part la présence de la voie ferrée traversant le bourg suivant un axe est-ouest.
La maison de l'enfant se situe de l'autre côté, au nord de la voie ferrée. Les différents équipements qu'elle abrite (restaurant scolaire, centre de loisirs et garderie) sont également à l'étroit dans leurs locaux, aujourd'hui insuffisants.

Le CAUE a donc souhaité ouvrir la réflexion en replaçant le projet dans un contexte élargi à l'ensemble des équipements scolaires et périscolaires.

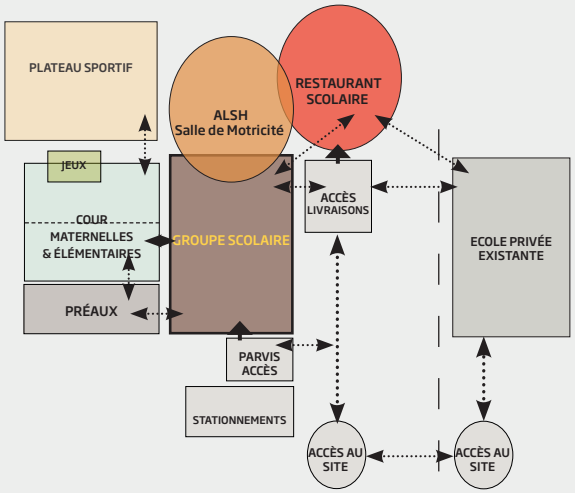

Des solutions techniques à trouver

Le but de l'étude est d'anticiper les contraintes techniques sur un site particulièrement complexe, en palliant ses caractéristiques : topographie marquée, orientation nord, accès peu évidents en terme de desserte et de sécurité, terrain «isolé» situé en sortie de bourg...

Le site se situe à l'arrière et à l'ouest de l'école privée dont les abords ont été récemment aménagés.

Le regroupement des équipements scolaires et périscolaires est un des premiers enjeux communaux en terme de développement durable.

Des équipements aujourd'hui dispersés...

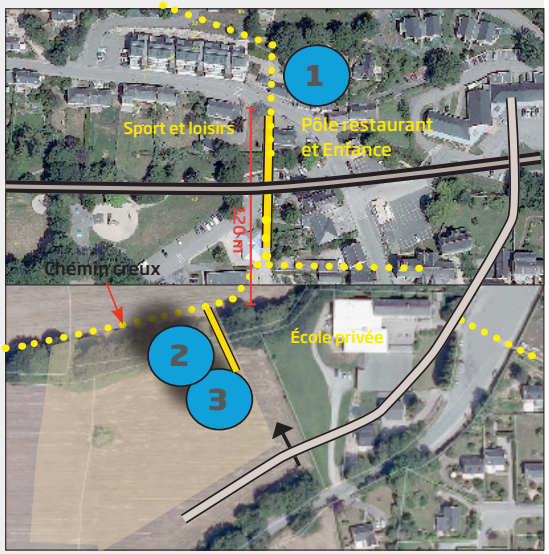

Plusieurs hypothèses ont été soulevées : Maintien du restaurant scolaire et délocalisation de l'ALSH (1), Maintien de l'ALSH et délocalisation du restaurant scolaire (2), Délocalisation du restaurant scolaire et de l'ALSH (3)

Le CAUE a aidé la commune à recadrer et affiner son projet en termes :

- *d'organisation générale,*
- *de besoins (natures des locaux et surfaces programmes),*
- *de coût et de phase d'opération.*

Il a orienté la collectivité vers une étude de programmation technique et financière, permettant notamment de préparer la consultation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre selon la procédure adéquate. Cette décision a été approuvée à l'unanimité par le Conseil.

Le CAUE continue d'accompagner la collectivité avec la préparation de cette mission (cahier des charges et pièces de la consultation.

SAINT NOLFF - Réflexion préalable à la construction d'équipements scolaires et périscolaires

Une approche fine des besoins

Les schémas et organigrammes ont permis de mettre en exergue les principes de fonctionnement et d'articulation des différents équipements et de leurs locaux. Le groupe scolaire a été appréhendé de façon systématique au regard des besoins spécifiques pour chaque pôle : administratif, élémentaire, maternelle, équipements communs.

Polyvalence, mutualisation et évolutivité

Compte tenu de l'ampleur du programme, le CAUE a mis l'accent sur une programmation la plus rationnelle possible en terme de mutualisation et de polyvalence des locaux. Ainsi, l'étude a démontré qu'un projet judicieusement pensé et conçu permet d'intégrer l'ALSH au groupe scolaire avec un delta minime de surface à créer.
Une autre réponse consiste à étudier les possibilités de phasage et d'évolution du projet.

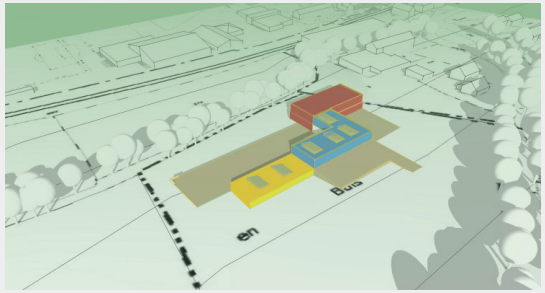

Une réflexion par scénarii

Sur un plan architectural, urbain et financier, l'étude de scénarii et la mise en avant d'hypothèses diverses ont démontré aux élus qu'une prise de position politique affirmée est un préalable incontournable à une commande publique.

L'étude présente une estimation du coût prévisionnel de l'opération détaillée par poste, avec hypothèses et phasage.

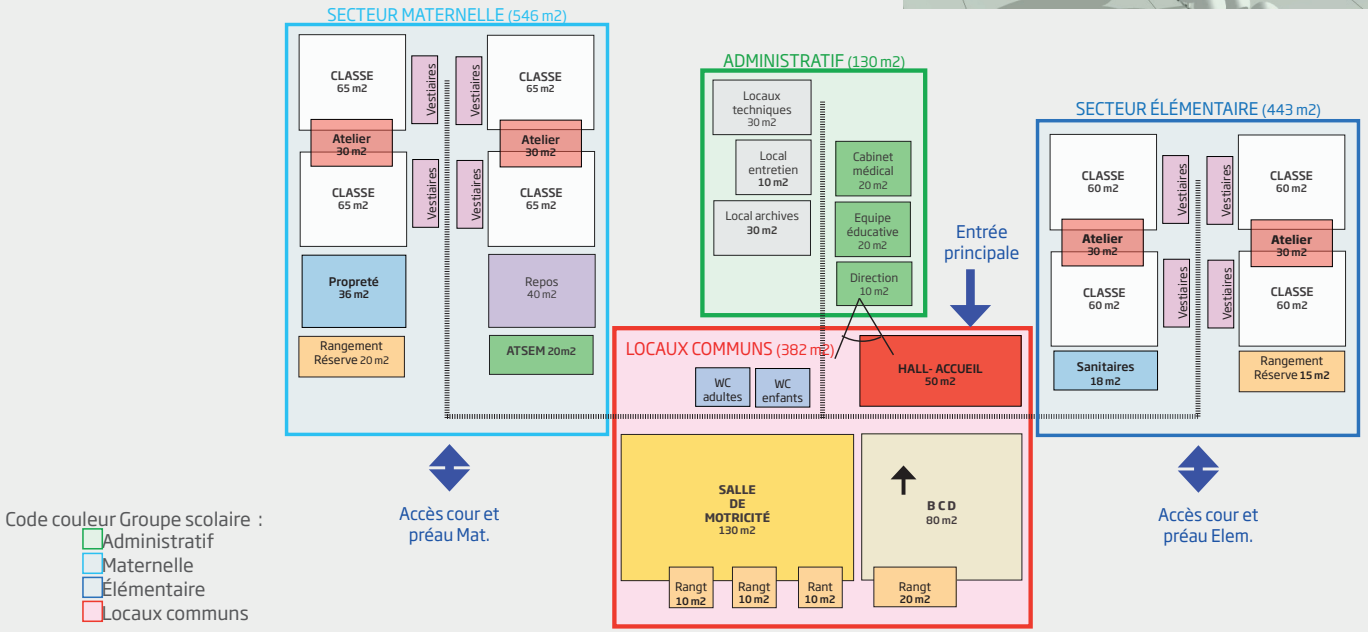

Code couleur Groupe scolaire :
- Administratif
- Maternelle
- Élémentaire
- Locaux communs

CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE A SAINT NOLFF
8 classes + ALSH
Estimation du coût prévisionnel de l'opération
Valeur Décembre 2013

	Coûts estimés Hypothèse A		Hypothèse B
FRAIS PREALABLES	8 000€		8 000€
Achat du fonder et frais notariés	PM		PM
Viabilisation primaire du site	PM		PM
Etude Radon	2 000€		2 000€
Lever topographique et bornage	3 000€		3 000€
Etudes de sol	5 000€		5 000€
TRAVAUX	3 408 000€	à	4 393 000€
Travaux bâtiments (1640 m2*)	2 788 000€		3 688 000€
Préaux (240 m2)	120 000€		120 000€
Espaces récréatifs (1200 m2)	60 000€		60 000€
Jeux	10 000€		30 000€
Accès et stationnements (1000 à 1500 m2)	70 000€		105 000€
Parvis et abords (200+200 m2)	50 000€		70 000€
Provision pour imprévus et actualisation (10%)	310 000€		400 000€
INGENIERIE	290 000€	à	420 000€
Maitrise d'oeuvre (7 à 8% compris EXE et OPC)	240 000€		350 000€
Bureau de contrôle	12 000€		12 000€
Coordinateur SPS	8 000€		8 000€
Programmiste / AMO	30 000€		50 000€
FRAIS ANNEXES	91 000€	à	104 000€
Assurance Dommage Ouvrage (env. 1,40%)	48 000€		61 000€
Frais de concours	40 000€		40 000€
Frais d'appel d'offre	3 000€		3 000€
Mobilier et informatique	PM		PM
TOTAL	3 797 000€	à	4 925 000€
Coût global de l'opération comprs entre	**3,8 M€**	**et**	**5 M€**

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements

GUIDEL - Réflexion préalable sur le développement des écoles maternelle et primaire

Située dans l'aire d'influence de l'agglomération de Lorient, la population de Guidel a triplé en l'espace de 40 ans et atteint aujourd'hui plus de 10 000 habitants. Cette croissance démographique a incité la municipalité à mener des réflexions sur le développement urbanistique de la commune, et notamment sur l'évolution des écoles maternelles et primaires.

L'école maternelle de Polignac est l'équipement scolaire public qui rencontre le plus de difficultés liées à son enclavement et à l'impossibilité d'accueillir des locaux et espaces nécessaires à une hausse des effectifs.

La municipalité s'interroge sur le choix du site d'implantation d'une nouvelle école maternelle et notamment sur la réalisation de ce projet à Prat-Foën, où se situe déjà l'école élémentaire afin de créer un ensemble scolaire. Elle émet également l'hypothèse de création d'un nouveau groupe scolaire qui se situerait à Kerprat ou à Kergroez, au sud du bourg.

La commune a sollicité le CAUE pour mener une réflexion sur la faisabilité de l'opération concernant :

- le choix du site d'implantation, (priorité donnée au site de Prat Foën)
- l'accessibilité aux équipements en terme de capacité de stationnements, de fluidité de circulation, de connexions piétonnes et cyclistes, etc.
- les liens à créer avec les autres équipements, notamment sportifs,
- la pré-programmation de la nouvelle école maternelle, d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire.

A partir d'une approche transversale à travers l'analyse socio- démographique, les résultats d'enquête menée auprès des parents d'élèves, un diagnostic des écoles publiques et des différents sites retenus par la municipalité, les sites de Prat-Foën et de Kerprat sont pressentis pour recevoir ce type d'équipement.
Sur la base des conclusions de l'étude du CAUE et des éléments de pré-programmation pour chaque équipement, le CAUE pourra accompagner la commune pour la réalisation du cahier des charges afin de lancer la consultation et désigner un maître d'oeuvre.

Analyse des sites d'implantation

SITE DE PRAT FOEN

SITE DEKERPRAT

Localisation section cadastrale Occupation actuelle	Surfaces	Capacité d'accueil (nombre de classes)	Règlement d'urbanisme Servitudes	Accessibilité Piétons/vélos/ bus	Capacité de stationnement	Proximité d'équipements complémentaires	Observations
Kerprat Section BX Parcelle 265 Terrain vierge	4 648 m2	10 classes sur 2 niveaux + garderie	Zone Uca Emplacement réservé pour la réalisation d'une liaison douce le long de la rue du Gal de Gaulle	-Proximité du centre bourg, -Un lien piéton existant vers la ruelle du Palméro, -Liaisons douces prévues dans le PLU.	-Parking existant de 200 places à mutualiser avec les usagers de la salle de l'Estran, -desserte existante suffisante.	-Au contact de la salle de l'Estran et de la piscine. -A proximité immédiate du restaurant scolaire fréquentée par l'école privée (mise à niveau nécessaire).	**Avantages :** • **Stationnement existant (200 places)** • **Equipements présents (salle de l'Estran piscine)** **Contraintes :** • **Pas de regroupement des 2 écoles sur un même site ,** • **Création d'une école sur 2 niveaux.** • **Topographie prononcée**

LE SOURN - Réflexion sur l'aménagement des espaces publics de l'îlot de la mairie

L'îlot où se trouvent la mairie et l'école publique de Le Sourn, situé en cœur de bourg, a connu au cours des dernières années de profondes modifications avec la construction d'une médiathèque, d'un espace enfant et d'un restaurant scolaire. La municipalité envisage de réaménager les espaces publics comprenant les accès, le stationnement et l'ensemble du plateau scolaire composé de l'école publique et du restaurant scolaire.

Les élus ont sollicité l'accompagnement du CAUE dans cette réflexion afin de bénéficier d'un regard extérieur qui soit pour eux un outil d'aide à la décision.

Les propositions d'aménagement de l'espace public formulées par le CAUE répondent aux objectifs suivants :

- donner une place plus importante aux modes de déplacement doux,
- renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes, en particulier des scolaires qui se rendent à l'école publique.

D'autres propositions ont également été exposées pour l'aménagement de la cour de l'école et du restaurant scolaire.

Etat actuel de la rue des oiseaux et de la rue Pont er Huern :

Rue Pont er Huern : matérialisation des stationnements sur trottoir
› Largeur de chaussée importante
› Zone 30 en sortie d'agglomération
› Absence de végétation

Rond-point : croisement des rues des Oiseaux et Pont er Huern
› Caractère routier
› Entrée dans lotissement : circulation importante

Rue des Oiseaux : accès au lotissement
› Circulation importante
› Stationnement en chevauchement sur trottoir : problèmes d'accessibilité pour les piétons

Entrée de l'école :
› Présence d'un talus (dénivelé) et d'un bâtiment technique

Stationnement de l'école :
› Aspect minéral
› Problème de sécurité lors de la dépose des enfants

Rue Pont er Huern :
› Trottoirs de largeur insuffisante des deux côtés de la rue

Proposition d'aménagement :

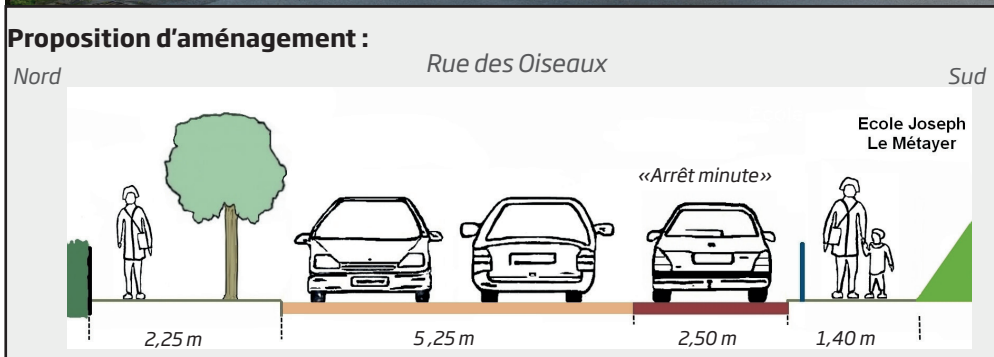

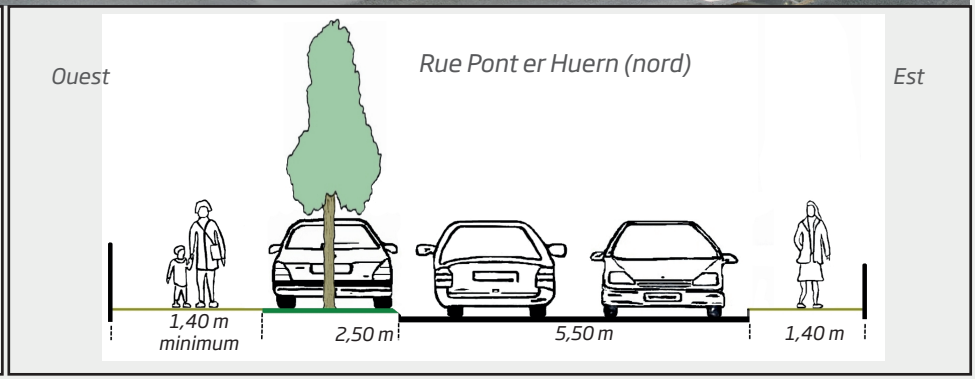

MALANSAC - Réflexion sur l'aménagement d'un îlot en centre bourg

La commune de Malansac, enregistre une croissance de sa population de + 5 % par an, avec une population qui est passée de 1 980 habitants à 2 150 habitants.

La commune détient deux parcelles d'une superficie totale d'environ 1 700 m². Ces terrains sont situés en plein cœur de bourg, dans un îlot peu dense entre l'église et la gare. Ils constituent un espace stratégique, très bien placé à propos duquel les élus s'interrogent sur la vocation et le type d'urbanisation à développer. Ces terrains communaux sont cernés par différents types d'activités :

- un ensemble de 18 logements sociaux, réalisé par Atlantique Habitation, destiné prioritairement à l'accueil de personnes âgées,
- la maison de l'enfance, regroupant garderie, CLSH... qui pourrait être agrandie en raison de la croissance des effectifs,
- un local professionnel, composé d'un hangar, sur un terrain environ 3 700 m². Ce bien est en vente depuis 2 ou 3 ans et la commune envisage de l'acquérir avec l'aide de l'EPF.

Les élus attendent du CAUE, un conseil, une aide à la décision concernant ce secteur du centre bourg, qui porteraient à la fois sur :

- le périmètre d'intervention... Faut-il l'étendre au delà de la propriété communale ?,
- le programme à définir : quelle vocation donner à ce secteur ?,
- le projet urbain et architectural : formes urbaines, desserte, traitement des espaces publics....

Le CAUE a mené donc une réflexion préalable permettant de dresser un premier état des lieux comprenant une analyse urbaine, paysagère et réglementaire du centre-bourg et de l'îlot. Ce diagnostic a mis en évidence les principaux enjeux et orientations d'aménagement. Des scénarios d'aménagement par secteur ont été ensuite proposés pour illustrer les potentialités d'aménagement du site.

L'état des lieux : un îlot peu urbanisé mais bien desservi

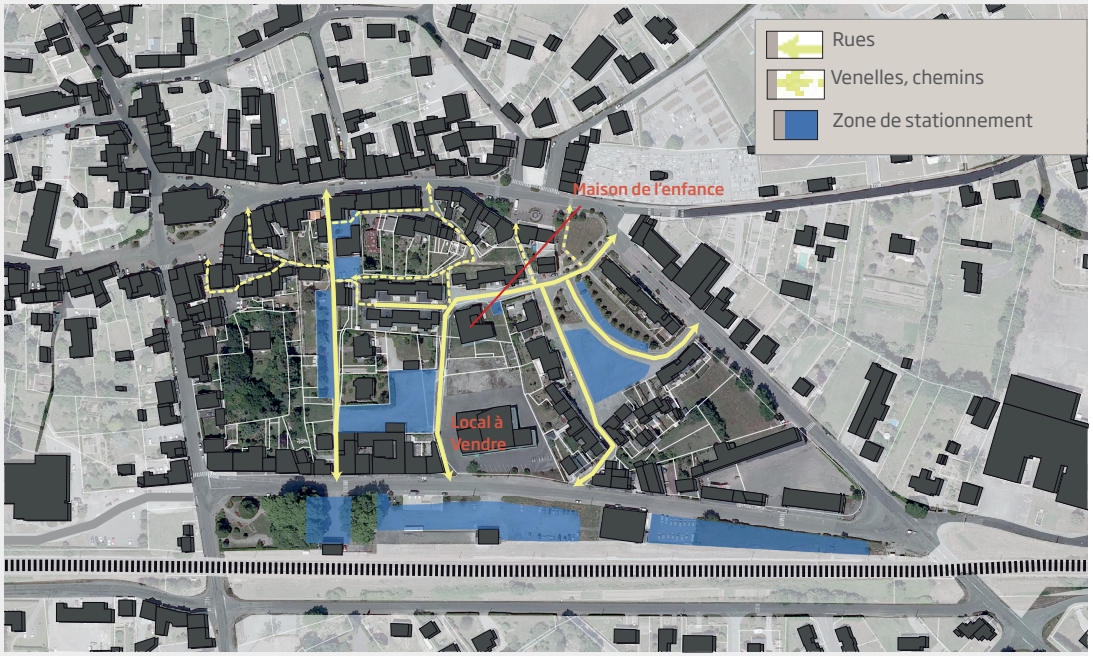

Front bâti au sud

La gare

Le champ de foire

Le coeur d'ilôt

MALANSAC - Réflexion sur l'aménagement d'un îlot en centre bourg

Propositions d'aménagement : densifier le coeur d'îlot

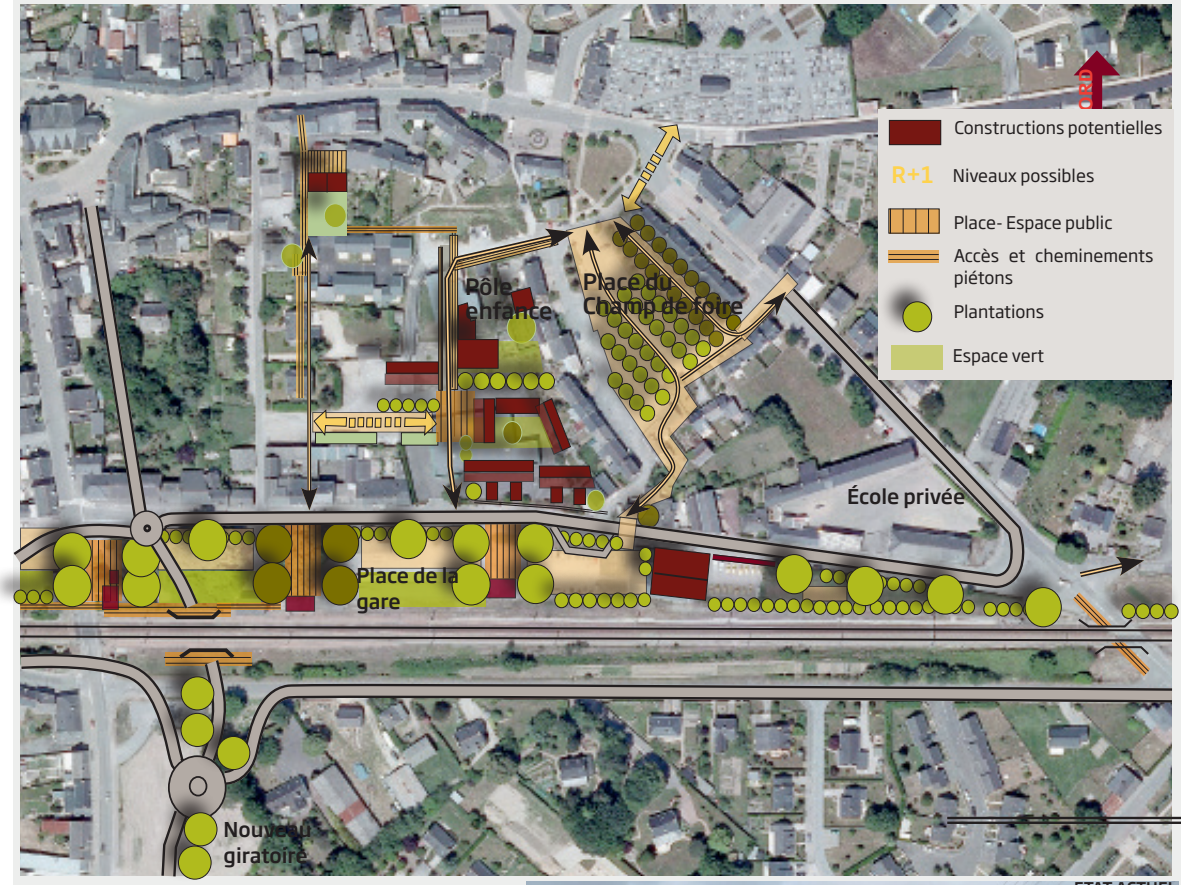

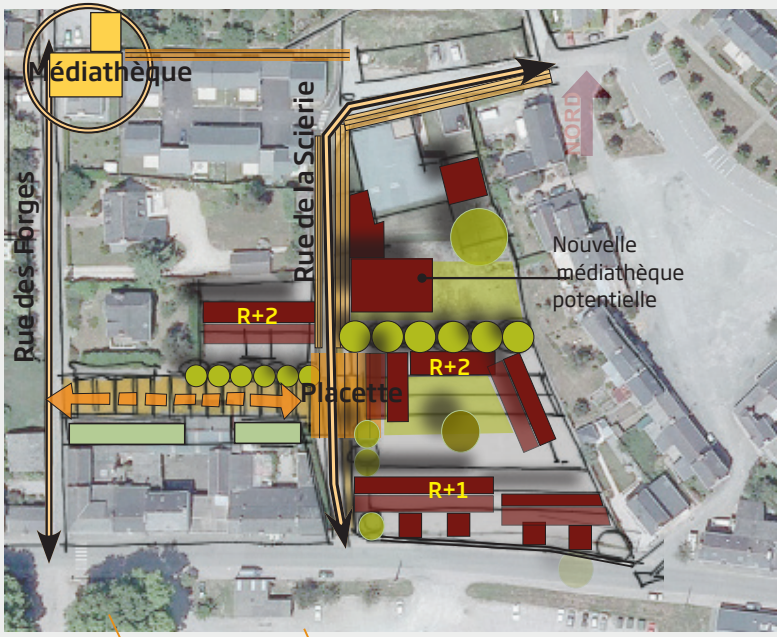

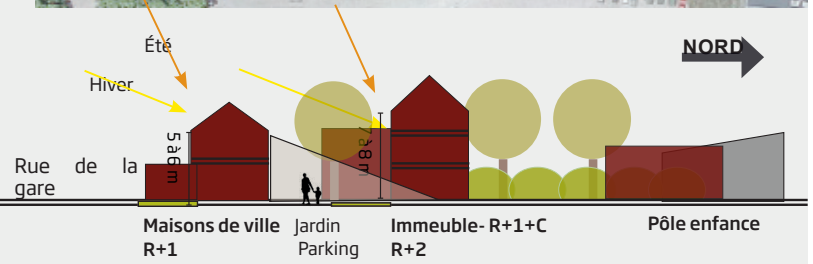

Principes d'aménagements :

- conforter le coeur d'îlot (création de logements et restructuration des équipements publics),
- requalifier les espaces publics périphériques (abords de la gare et place du champ de foire),
- traiter l'accès dans le centre bourg (passage souterrain sous la voie ferrée).

ETAT ACTUEL

ETAT PROJETE

Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

PONTIVY - Réflexion préalable à l'aménagement du bourg de Stival

Le bourg de Stival constitue un quartier excentré de la commune de Pontivy situé au nord-ouest sur la route (D 764) menant à Guémené sur Scorff. Cette départementale constitue aujourd'hui une contrainte majeure, coupant le bourg en deux en raison d'une circulation soutenue et portant atteinte à la qualité de vie (problème de sécurité et d'accessibilité, bruits, ambiance routière et cadre de vie dégradés, ...).

Le CAUE a, au préalable, réalisé un diagnostic à l'échelle du bourg.
Cette étude s'est attachée à développer une approche globale et transversale en abordant et en croisant différentes thématiques comme par exemple la place de l'eau au sein du bourg de Stival en lien avec les espaces naturels (zone humide, cours d'eau naturel ou canalisé) mais aussi avec certains éléments de patrimoine (fontaines, lavoir, moulins).
Suite à cet état des lieux des principes d'aménagement ont été définis.

Vallon et patrimoine

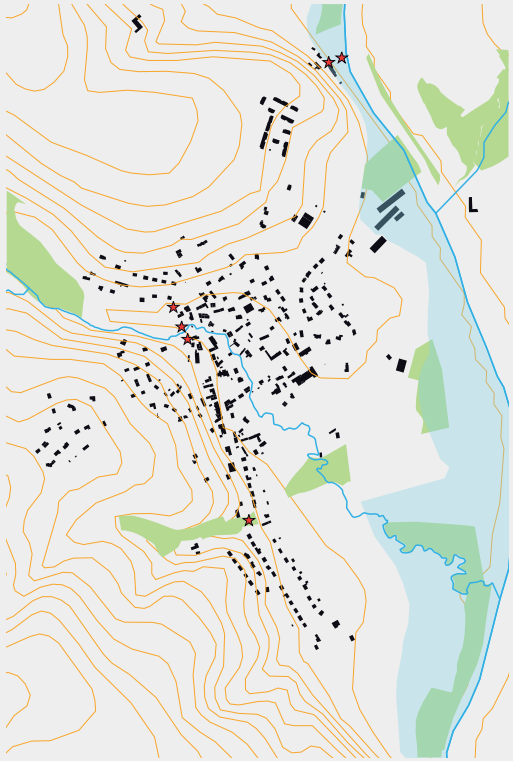

Approche urbaine

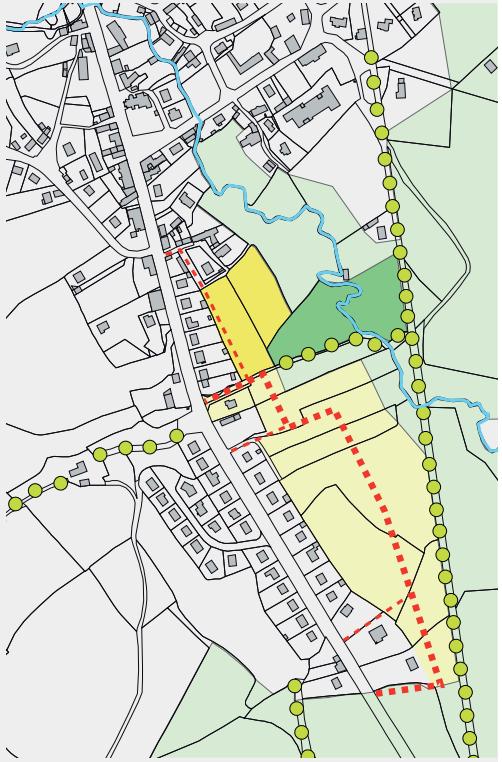

PONTIVY - Réflexion préalable à l'aménagement du bourg de Stival

Un diagnostic par secteur a ensuite été réalisé pour la requalification des espaces publics (espaces centraux, entrée et traversée de bourg, etc.) en développant à la fois une approche patrimoniale, urbaine et paysagère.
Plusieurs secteurs ont été déterminés en s'appuyant sur les différentes trames urbaines qui composent le bourg de Stival, afin de mener une étude sur les espaces publics selon leur contexte architectural, urbanistique et paysager.

Le diagnostic et les hypothèses d'aménagement ont été présentés aux élus et en réunion publique le 19 juin 2013.
Dans un second temps, le CAUE a aidé la commune pour la rédaction du cahier des charges concernant la requalification des espaces publics.
Le projet d'aménagement visera à atteindre différents objectifs :

- répondre aux attentes des Stivaliens en améliorant leur cadre de vie,
- assurer une plus grande maîtrise de la circulation du stationnement automobile, et des circulations douces,
- préserver et valoriser le patrimoine bâti (église, moulins, fontaines, habitat de qualité, etc.),
- gérer et mettre en valeur le patrimoine naturel (vallons, zones humides, trame bocagère, chemins, ...),
- permettre une desserte rationnelle et un développement cohérent des futures extensions urbaines, ...

7 bureaux d'études ont répondu à l'appel à consultation pour ce projet. A l'issue de la sélection des candidatures, le cabinet Nicolas associés (mandataire) associé aux bureaux d'études Ouest 'Am (environnement et aménagement) et Cireb (VRD) a été retenu.

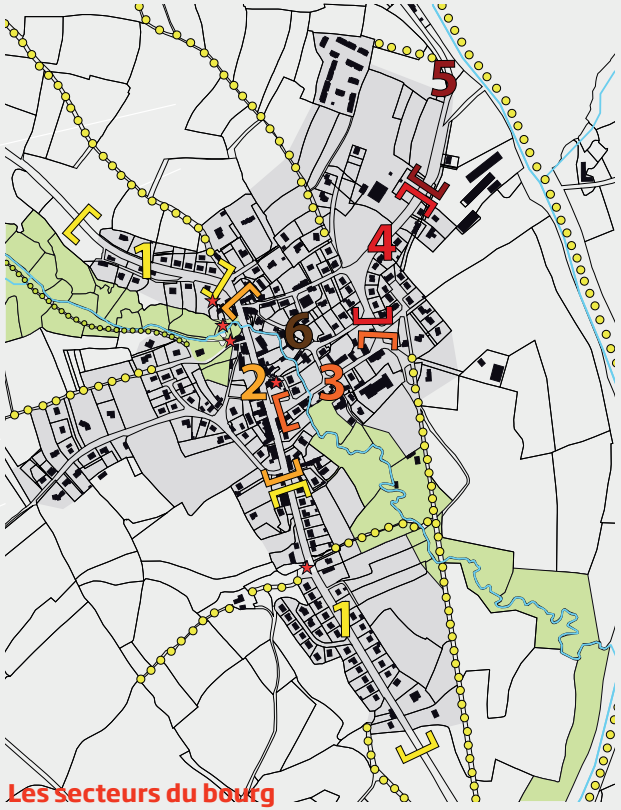

Les secteurs du bourg

Secteur 2 : hypothèses d'aménagement rue des Déportés

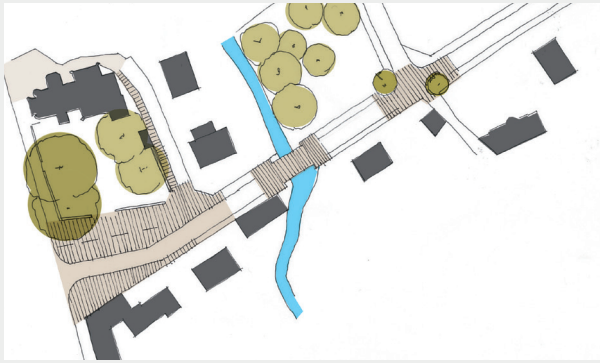

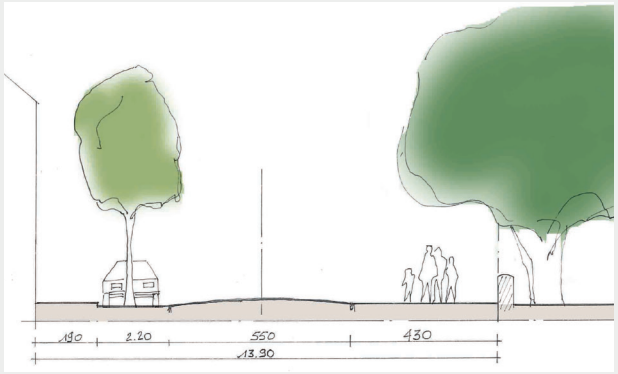

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE ILE EN MER -

Réflexions préalables au projet de transfert de la CCBI dans la caserne Willaumez

La communauté de communes de Belle-île-en-mer a fait l'acquisition en Juin 2008 de la caserne Willaumez située Avenue Jules Ferry sur la commune de Palais, avec pour objectif d'accueillir les services de la communauté de communes. Les locaux de la communauté de communes de Belle-île-en-mer sont actuellement situés Avenue Carnot dans un immeuble du 18° siècle. Celui ci ne répond plus aux besoins en terme de surface et de fonctionalité à une structure qui s'étoffe de jour en jour.

L'immeuble présente de graves problèmes structurels et ne répond pas aux normes incendies et encore moins à l'accessibilité des PMR.
Le souhait de la CCBI est de trouver de nouveaux locaux afin d'accueillir :

- les services de la communauté de communes de Belle-île-en-mer ,
- les locaux de la SISE (service d'information sociale - ex. brise -).

168,00 mètres

ETAT EXISTANT

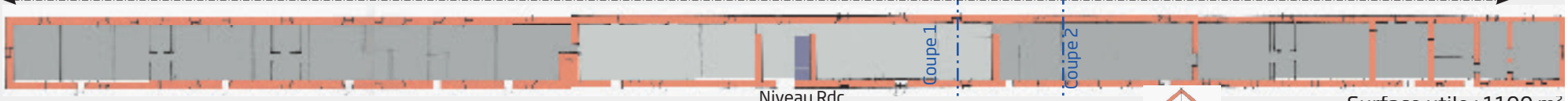

Surface utile : 1100 m²

COUPES DE PRINCIPE

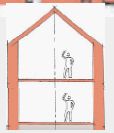
Coupe 1

Coupe 2

La capacité totale de la caserne ressort à 1100 m² de surface de plancher répartie en :
RDC Bâtiment central + les ailes sud et nord 230 m² + 2 (320) m² =870 m²
Niveau sous combles : Bâtiment central =230 m².
Soit, pour le corps de bâtiment central envisagé pour accueillir les locaux de la CCBI un total de 460 m² sur deux niveaux .

Pour satisfaire les besoins en locaux estimés à environ 1 400 m² il faudrait donc réaliser une extension d'une surface intérieure utile de :
1 400 m²- 460 m² = arrondi à 1 000 m².

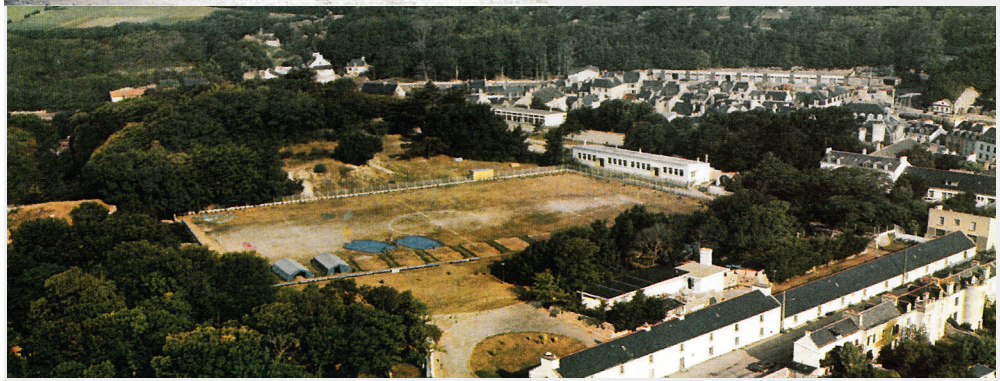

SURFACES PRÉVISIONNELLES DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BELLE ILE EN MER

		Surface utile	Surface dans oeuvre avec circulations	Surface HO (hors oeuvre)
AC	Accueil du public	107 m²	128 m²	147 m²
DG	Direction générale	420 m²	504 m²	579 m²
LS	Lasise	238 m²	285 m²	327 m²
DO	Service documentation	50 m²	60 m²	69 m²
SML	Service des Moyens et Logistique	200 m²	240 m²	276 m²
SI	Système d'Information	52 m²	63m²	64 m²
LT	Locaux Techniques	40 m²	48 m²	55 m²
	TOTAL	**1 107 m²**	**1 328 m²**	**1 517 m²**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE ILE EN MER -

Réflexions préalables au projet de transfert de la CCBI dans la caserne Willaumez

SCENARIO N°1

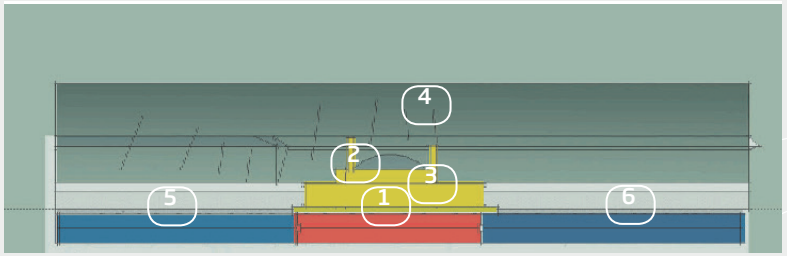

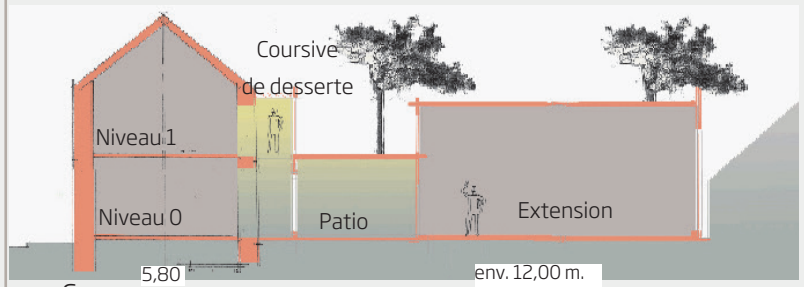

COUPE DE PRINCIPE SUR BATIMENT CENTRAL AVEC EXTENSION SUR COUR.

REHABILITATION
Bâtiment central :
CCBI sur deux
niveaux soit 460 m²

+

EXTENSION :
Rdc : 440 m²
R+1 : 380 m²
soit : 820 m²

=

TOTAL : 1 130 m²
pour des besoins
d'environ 1280 m²

Extension : 820 m²
Réhabilitation : 460 m²

LEGENDE

1: Réhabilitation
2: Extension
3: Coursive de desserte
4: Passerelle d'accès
5: Aile sud : locaux associatifs
6: Aile nord :l ocaux associatifs

RÉFÉRENCE ARCHITECTURALE

Lieux : Villard-de-Lans (38250)

Département : Isère
Région : Rhône-Alpes
Dates: Date de réception : 2012

Acteurs : Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Massif du Vercors

Architecte(s): Composite Architectes (Grenoble 38)

Informations complémentaires:
Surface utile : 1 163 m²
Coût HT des travaux : 2 007 000 € HT
ratio 1 800 € m²

SCENARIO N°3

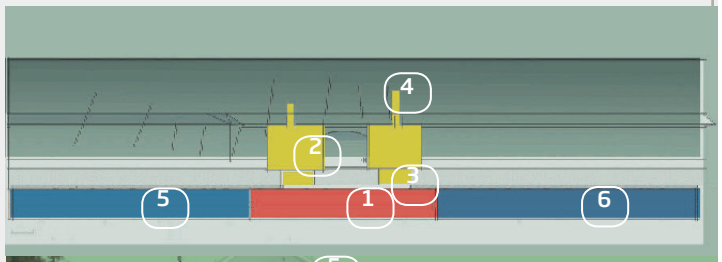

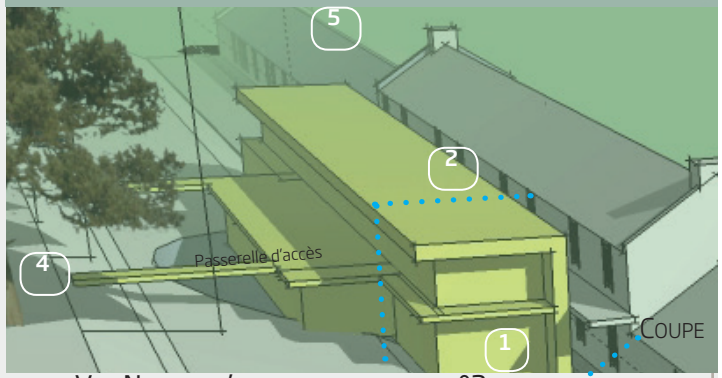

VUE NORD DE L'EXTENSION SCENARIO N°3 SUR LA CASERNE

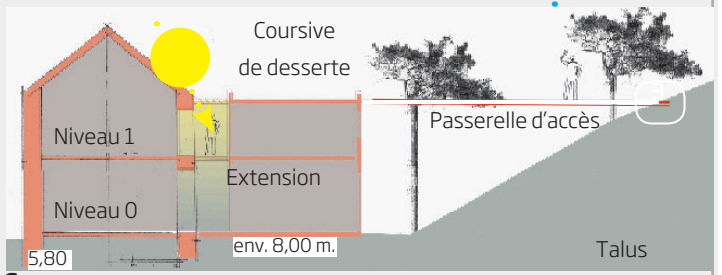

COUPE DE PRINCIPE SUR BATIMENT CENTRAL AVEC EXTENSION SUR COUR.

REHABILITATION
Batiment central :
CCBI sur deux
niveaux soit 460 m²

+

EXTENSION :
Rdc : 380 m²
R+1 : 160 m²
soit : 540 m²

=

TOTAL : 1000 m²
pour des besoins
d'environ 1600 m²

Extension : 540 m²
Réhabilitation : 460 m²

Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

GUILLAC - Réflexion sur l'aménagement du parc des Coteaux et les continuités écologiques

En 2001, la municipalité de Guillac a entrepris l'aménagement du parc des Coteaux situé à la sortie du bourg en direction de Quily. D'un espace humide, délaissé et colonisé notamment par les ronces, le site a été transformé en parc paysager afin d'accueillir les habitants et participer ainsi à leur bien-être. Cet espace de détente et de promenade répond à différentes fonctions :

- sociale en satisfaisant le besoin général de nature des habitants et en favorisant la mixité sociale,
- écologique en préservant un espace de nature à proximité de l'espace urbanisé,
- paysagère en contribuant à l'identité du bourg et à la qualité du cadre de vie.

La municipalité de Guillac a sollicité les services du CAUE pour l'aider dans sa réflexion sur le réaménagement du site qui évolue de façon spontanée vers le comblement progressif des différents plans d'eau. En 2010, le service eau, nature et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avait demandé à la collectivité de réaliser différents travaux afin de diminuer les surfaces en eau et de retrouver un écoulement des cours d'eau similaire aux cours d'eau en amont.

L'étude menée par le CAUE fait l'état des lieux du parc et apporte des propositions et des pistes de réflexion, tant pour la conception de nouveaux aménagements qu'en termes de valorisation, de gestion et d'entretien du site.

La réflexion sur le parc des Coteaux a été élargie afin de s'intégrer dans une réflexion globale menée à travers l'étude de plan de développement du bourg. L'étude s'est donc intéressée aux continuités écologiques à proximité du bourg et en particulier à la potentialité de créer sur la frange Est du bourg une coulée verte en relation avec les autres éléments naturels de la commune (boisements, zones humides, canal de Nantes à Brest...).

Propositions d'aménagement : Renforcement des continuités écologiques et réalisation de nouvelles liaisons douces

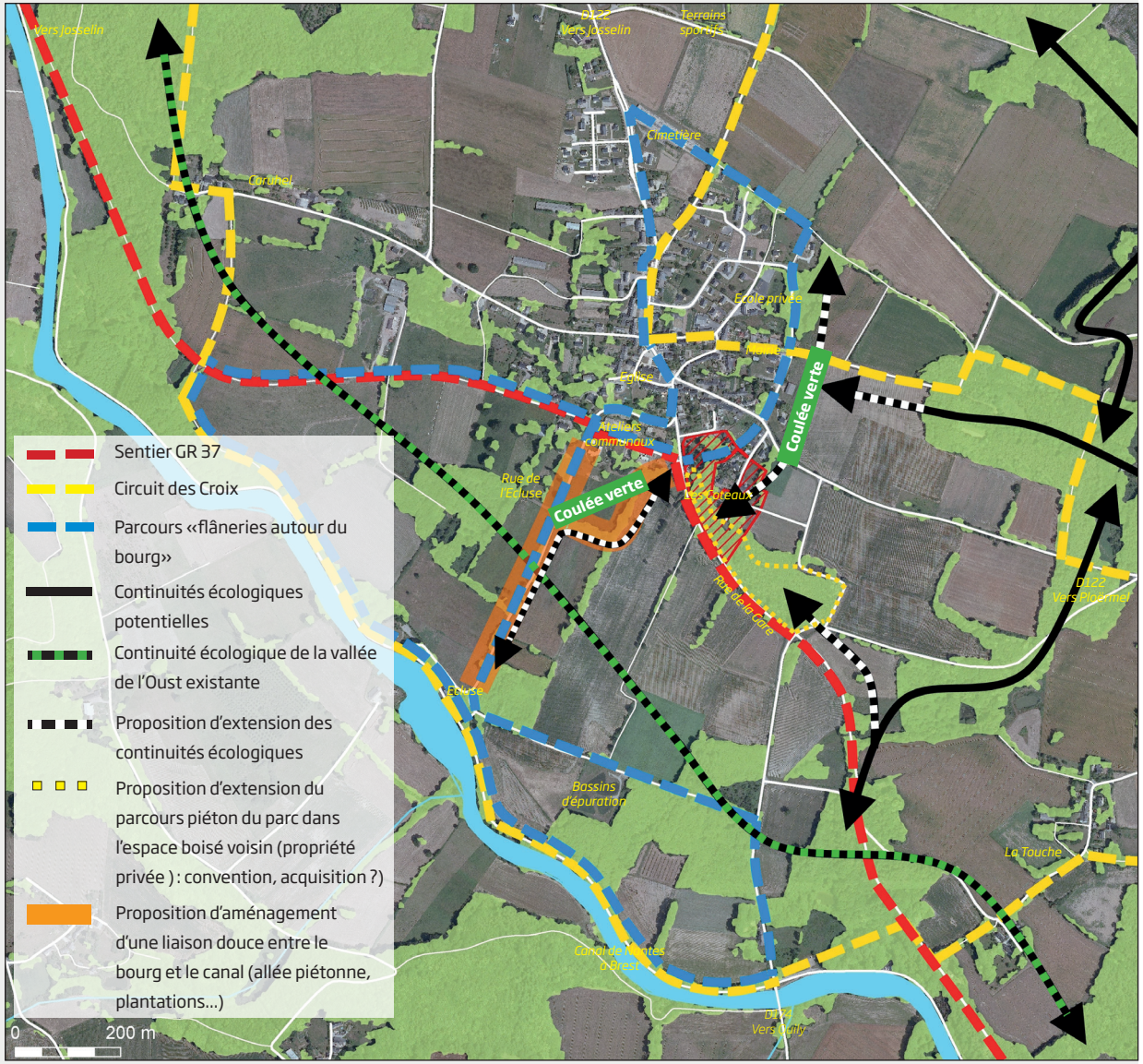

GUILLAC - Réflexion sur l'aménagement du parc des Coteaux et les continuités écologiques

Maintenir la fonction récréative pour les habitants et affirmer une fonction écologique favorable au développement de la biodiversité : la notion de « refuge de biodiversité ».

Dans un souci de satisfaire au mieux les besoins et les attentes des habitants, riverains et promeneurs, des propositions ont été formulées comme l'extension du circuit piéton du parc des Coteaux sur les parcelles boisées voisines ou encore la réalisation d'une liaison douce entre le bourg et le canal de Nantes à Brest.

Dans le parc, des propositions d'aménagement ont également été évoquées : enlèvement partiel de blocs d'enrochement dans les cours d'eau, plantations de végétaux indigènes inféodés à ce type d'habitat... Elles ont pour objectif de renforcer la naturalité du site et de favoriser le développement spontané de la flore et de la faune sauvage. Par la suite, une sensibilisation à la nature (organisation d'animations, réalisation de panneaux d'information...) pourrait être envisagée à destination des scolaires, des habitants...

Renforcer la gestion écologique et différenciée des espaces verts et diminuer les coûts d'entretien.

La démarche engagée par la commune concernant la gestion différenciée du parc doit être poursuivie pour passer certains espaces encore entretenus par la tonte en espaces entretenus par une ou deux fauches annuelles.

La réflexion de la municipalité devra également porter sur la gestion des adventices, l'utilisation de vivaces et de plantes couvre-sol sur l'ensemble des espaces verts afin de réduire la fréquence d'intervention dans certains secteurs. Le gain de temps pour les agents techniques communaux pourraît alors se répartir sur d'autres activités chronophages comme par exemple la désherbage manuel...

Exemple de palette végétale proposée pour l'aménagement du parc

Salicaire commune

Iris faux acore

Renoncule aquatique

Reine des prés

Massette

Laîche

Menthe aquatique

Lysimaque commune

Populage des marais

Consoude officinale

Propositions d'aménagement :
Plantation d'espèces adaptées aux milieux aquatiques et zones humides à proximité de l'ancien plan d'eau amont

GUISCRIFF - Réflexion préalable à la requlification des espaces publics

A la demande de la commune de Guiscriff, le CAUE a mené sur le bourg une réflexion portant sur l'éventuelle modification du plan de circulation et la requalification des espaces publics. En effet, les élus souhaitent poursuivre les travaux d'embellissement déjà engagés sur la place de la mairie. Ils envisagent de définir également un plan de circulation plus adapté en terme de sécurité notamment par rapport aux circulations douces, estimant que le trafic actuel en centre-bourg pose problème.

Dans le cadre de son intervention, le CAUE a d'abord élaboré un diagnostic général (cadre physique, réglementation, etc.). Un état des lieux plus détaillé a été établi sur différents secteurs du centre-bourg avec une analyse des contraintes et dysfonctionnements, mais aussi des potentialités des espaces publics existants, avec à la clef la définition de principes d'aménagement. Dans le même temps, l'évolution du plan de circulation a été envisagée en mettant en avant les atouts ou difficultés de telle ou telle option.

Ce travail a été présenté en conseil municipal le 28 mars. En conclusion, le CAUE a mis en avant l'ampleur du périmètre de réflexion et des surfaces à requalifier et a en conséquence proposé à la commune d'engager une étude pré-opérationnelle visant à établir un plan directeur d'aménagement des espaces publics du bourg. Cette phase permettra de définir un plan de circulation et un programme d'aménagement précis sur chacun des espaces publics ciblés, de disposer d'une estimation des coûts de travaux et d'arrêter un phasage dans le temps avec une hiérachisation des secteurs d'intervention.

A l'issue de cette présentation, les élus ont fait part de leur intérêt pour le travail et les propositions du CAUE mais ont également souhaité se donner le temps de la réflexion avant de s'engager plus en avant.

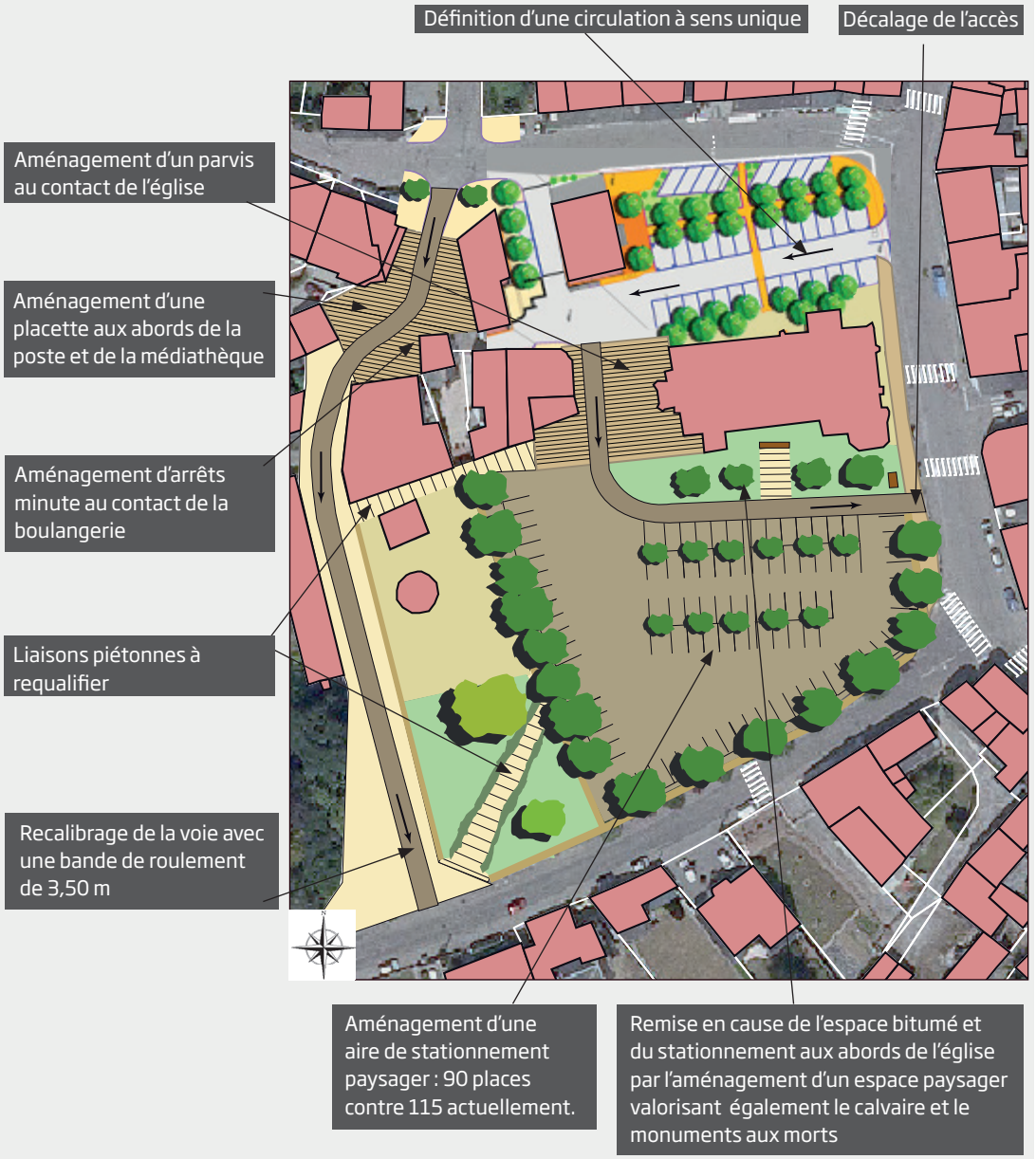

ILE AUX MOINES - **Préconisations et conseil architectural pour les façades commerciales et espaces publics de l'anse du Lério**

Dans le cadre de l'aménagement du Port de l'île aux Moines et de la valorisation souhaitée des abords et tout particulièrement des commerces situés le long du port, à la demande de la SAGEMOR et de la commune de l'île aux Moines, le CAUE a mené une réflexion globale et un conseil architectural au cas par cas, concernant les façades et espaces extérieurs des commerces situés le long du port départemental, de la cale de Toulindag à l'anse du Lério.

Les travaux engagés sur le port de l'île aux Moines seront terminés Printemps 2013. La maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement de l'espace portuaire a été confiée à l'Agence Magnum architectes urbanistes.
Afin d'évaluer au plus juste les attentes et les besoins, un questionnaire a été rédigé sous forme d'une fiche d'enquête , remise à chaque commerçant au mois de juillet 2012.

Ce questionnaire avait pour objet de réunir les données propres à chacun, à savoir :

- type fonctionnement (saisonnier ou non) / Période de fermeture ,
- définition des besoins de conseils en terme d'affichage (signalétiques, pré signalisation, enseignes, devanture...),
- définition des besoins de conseils en terme d'aménagement des espaces extérieurs (Terrasse, mobilier extérieur, rangements, ...),
- définition des attentes ou des projets d'amélioration des façades ou devantures,
- définition des attentes pour l'ensemble des commerces du front de mer,
- définition des contraintes rencontrées, propre à leur activité? les difficultés ou blocages (ex : manque d'espace ...).

L'étude comporte deux volets :

1. Des préconisations et conseil architectural pour les façades commerciales et les espaces publics du port de l'anse de Lério, au cas par cas.

Ces conseils sont présentés sous formes de fiches individuelles et mettent en avant, de manière graphique et illustrée, les points à corriger et les propositions d'amélioration formulés par la CAUE.

2. Un cahier de préconisations qui se veut être un cadre de concertation et de références pour les commerçants du port.

Ce cahier présente des références et des conseils d'aménagement à privilégier. Afin d'être explicite, il est également illustré d'exemples d'installations à éviter.

Sont traités dans ce « guide » :

- les enseignes
- les pré-enseignes / la typo
- les toiles et parasols
- les stores
- le mobilier
- les glacières
- les jardinières/les poubelles
- définition/ déposer un dossier
- implantation du mobilier

L'intervention du Caue du Morbihan a également pour objet l'organisation de la concertation entre les différents acteurs de cet espace portuaire.

ILE AUX MOINES - Préconisations et conseil architectural pour les façades commerciales et espaces publics de l'anse du Lério

Nom du commerce :

Le CAP HORN

Type de commerce : Bar / Brasserie

L'établissement le Cap Horn, Bar - Brasserie, occupe une place centrale dans cette zone du port.
Les aménagements proposés et illustrés ci- contre concernent l'harmonisation des terrasses, une recherche de lisibilité de l'établissement dans son ensemble, afin que les aménagements extérieurs créent un ensemble identifiable et cohérents avec la construction.

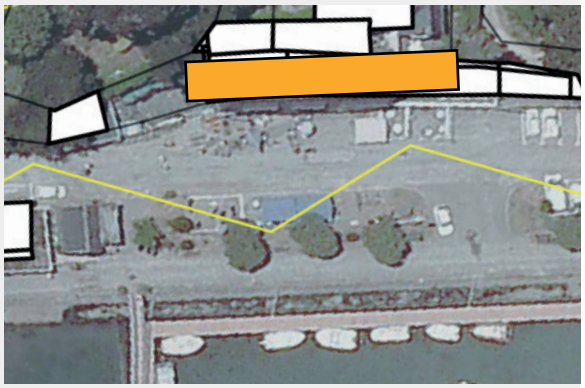

Exemple d'enseigne , lettres rapportées

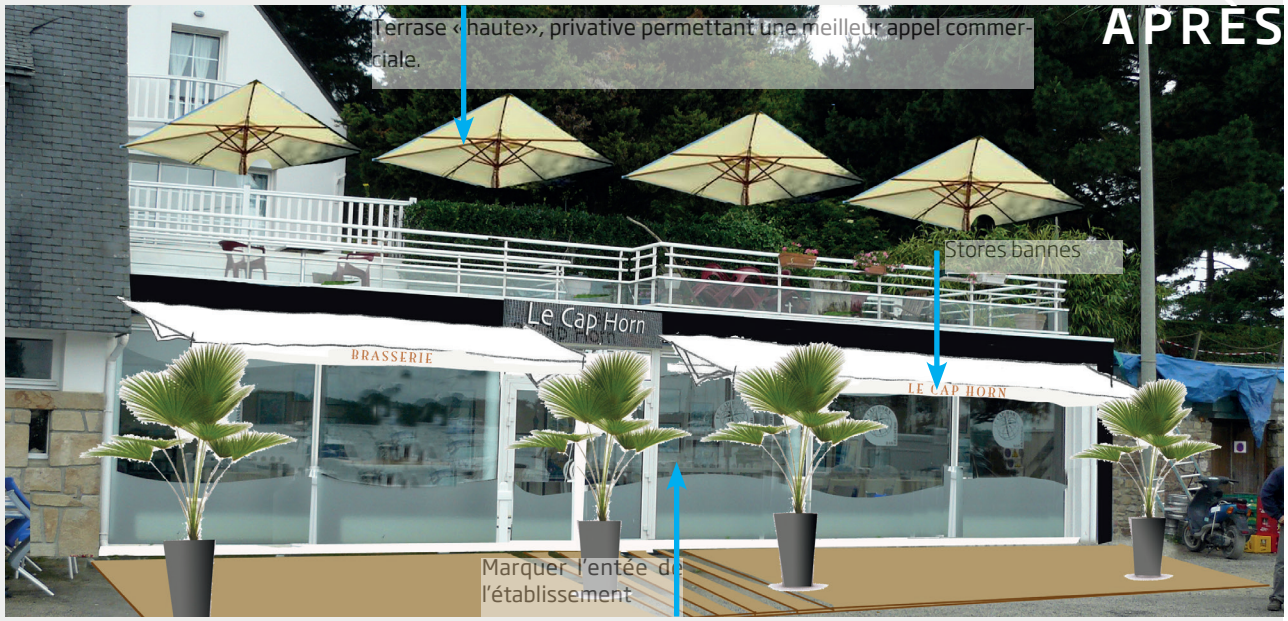

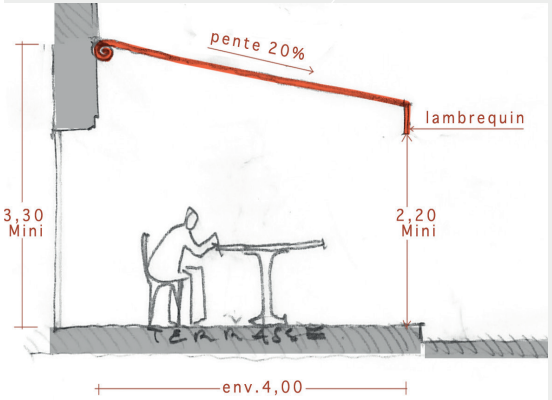

Principe de coupe pour la mise en place d'une banne.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION :

- améliorer l'attractivité du commerce en aménageant la terrasse haute privative,
- remplacer les bannes sur portant par des stores,
- marquer l'entrée du restaurant et délimiter la terrasse par des végétaux,
- peindre en noir mat la maçonnerie.

POINTS A CORRIGER :

- revoir le principe de bannes et supprimer les barrières,
- supprimer les jardinières hétéroclites,
- améliorer l'attrait commercial de l'établissement.

ILE AUX MOINES - Préconisations et conseil architectural pour les façades commerciales et espaces publics de l'anse du Lério

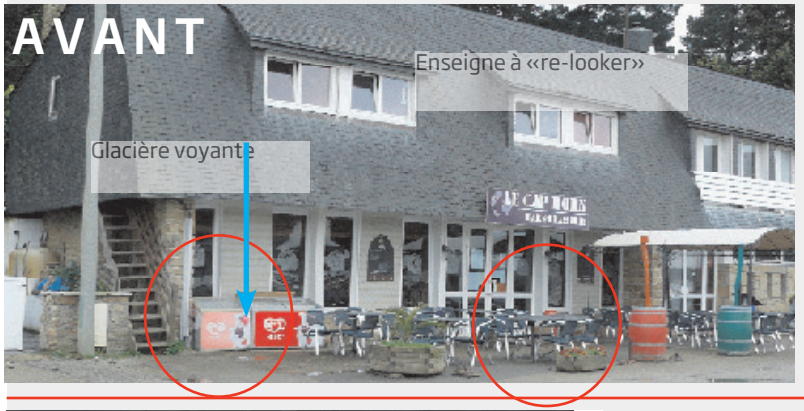

POINTS A CORRIGER :

- aspect «brouillon» de la terrasse,
- supprimer les jardinières hétéroclites,
- supprimer les parasols et les poubelles publicitaires,
- mobilier d'aspect différent sans cohérence d'ensemble.

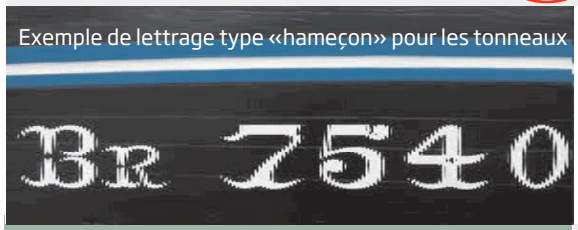

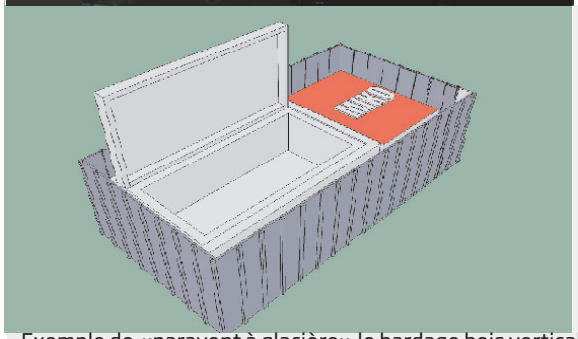

Exemple de «paravent à glacière» le bardage bois vertical à couvre joints s'inpire des cabanes de bord de côte.

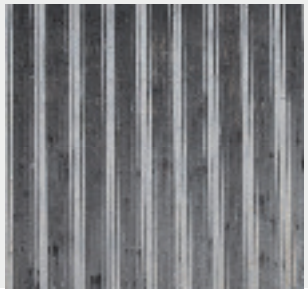

PROPOSITIONS D'AMELIORATION :

- occulter les bacs à glace par un bardage en bois à peindre de couleur sombre. S'inspirer éventuellement des cabanes de bord de côte (cf. photo),
- limiter le nombre d'accessoires de terrasse avec pour objectif d'harmoniser les éléments entre eux; créer une unité dans la composition de la terrasse par leurs matière et coloration,
- améliorer l'enseigne qui manque de simplicité et de lisibilité,
- uniformiser les stores et éventuellement différencier la tonnelle au dessus de l'entrée par un parasol carré.

Exemple de mise en valeur végétale

ILE AUX MOINES - Préconisations et conseil architectural pour les façades commerciales et espaces publics de l'anse du Lério

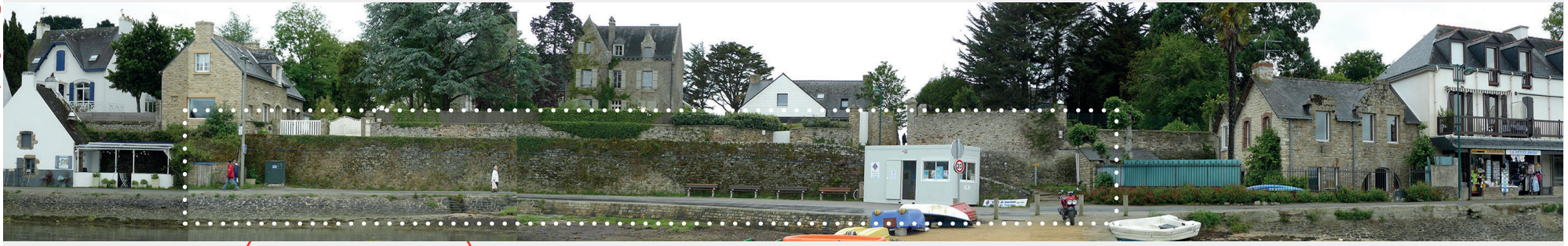

Le transformateur à proximité de l'appentis

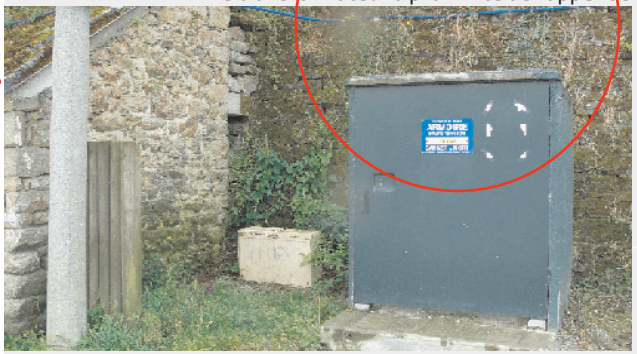

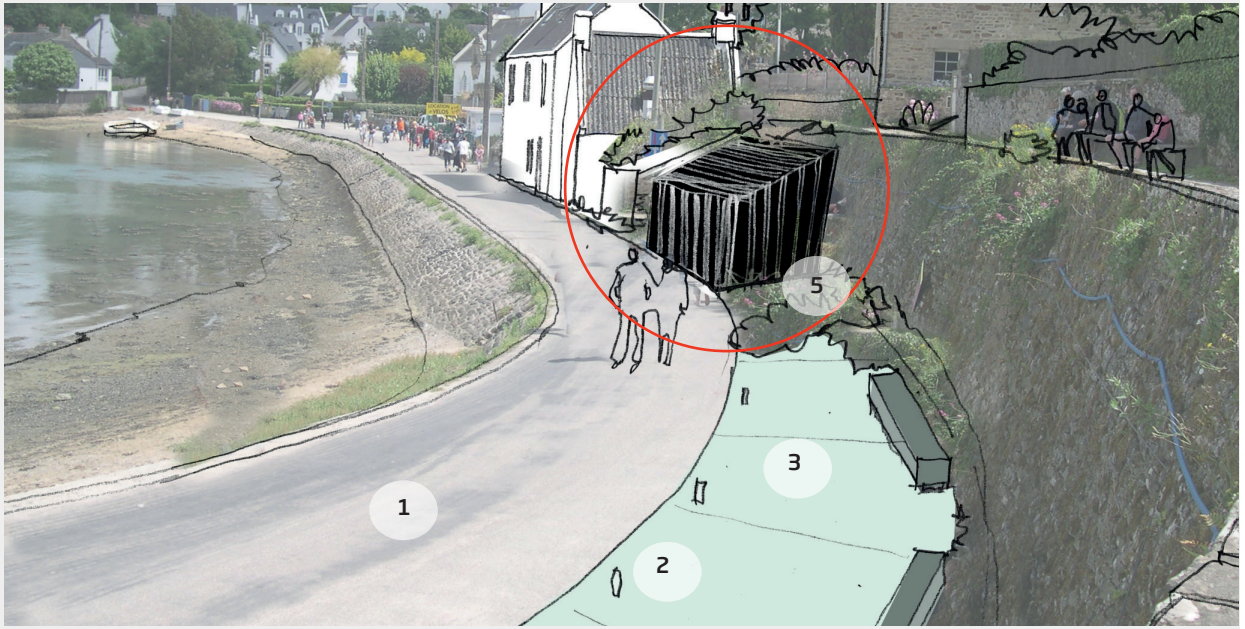

Le principe d'aménagement consiste à reconquérir l'espace situé au pied du mur. En effet, au fil du temps la bande de roulement s'est inutilement élargie au détriment du caractère des lieux. Nous recommandons de réaliser un série de travaux qui consistent à :

1. réduire la largeur de la bande de roulement au strict nécessaire,
2. délimiter l' espace piétons par des plots,
3. supprimer l'enrobé pour le remplacer par un revêtement mixte végétal/ minéral,
4. implanter des bancs au pied du mur pour offrir aux promeneurs une vue imprenable sur la baie,
5. enfin, intégrer le transformateur ainsi qu'un local poubelle dans une cabane située dans le prolongement de l'appentis jouxtant la terrasse du Charlemagne.

Autre solutions pour les poubelles : l'encastré dans le mur avec une porte à claire voie ou enterrer selon le dispositif prévu sur le port.

ILE AUX MOINES - Préconisations et conseil architectural pour les façades commerciales et espaces publics de l'anse du Lério

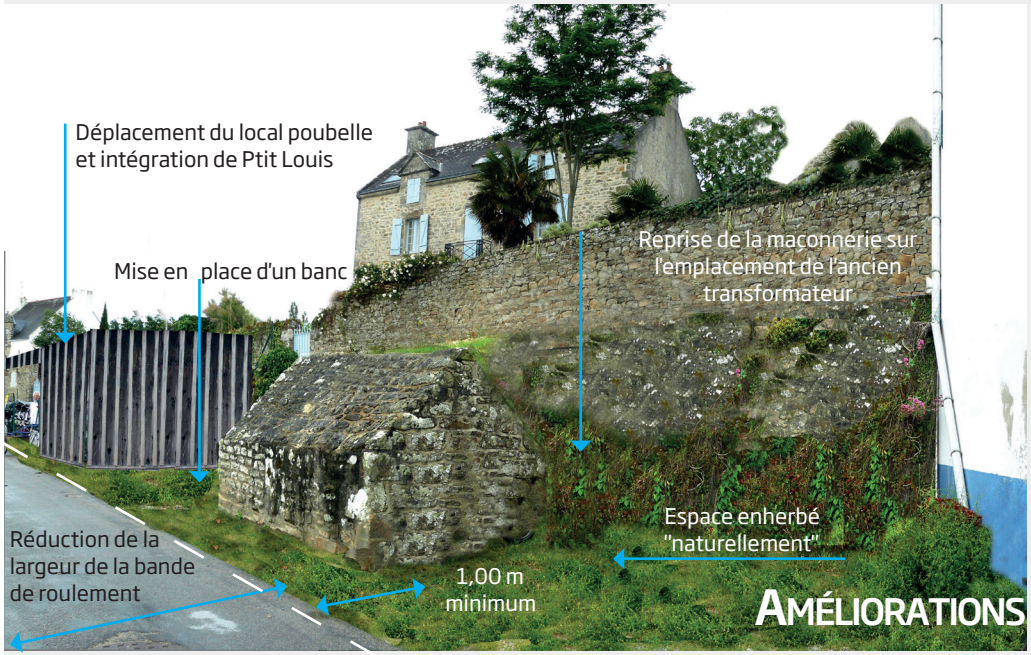

LA FONTAINE :
L'espace de la fontaine est tombé en désuétude et est ignoré des passants.
Espace «libre» il a été victime des avatars du temps. Un transformateur a été édifié à proximité immédiate de la fontaine et plus récemment un stockage des poubelles .

Ce lieu abandonné représente un intêret indéniable de par son aspect patrimonial et aussi par sa situation ouverte sur la baie et nécessite une attention particulière.

Nous recommandons de réaliser une série de travaux modestes.

1. Le transformateur désaffecté devrait ,idéalement être démonté et le mur restauré en maçonnerie identique à l'existant. Dans l'attente de réaliser ces travaux, une mesure simple d'occultation doit être réalisée, soit la réalisation d'une peinture mate et sombre sur la maçonnerie ou, la réalisation d'un bardage bois.

2. L'emplacement poubelle doit être supprimé et repositionné dans l'abri transfo/poubelle situé à 150 mètres au Nord (voir fiche n° 13 LE MUR).

3. La réduction de la largeur de la bande de roulement permettra de réaliser une bande passante de 1.00 m. minimum au pied de la fontaine .La végétation se limitera aux végétaux actuellement sur le sîte. A proximité de l'escalier on peut envisager l'implantation d'un banc.

4. Une opération d'enterrement des réseaux doit être également envisagé.

Scénario de remise en valeur du sîte de la fontaine

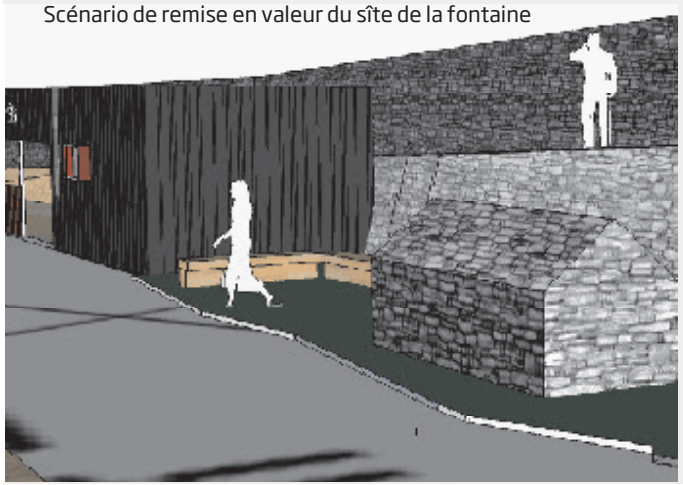

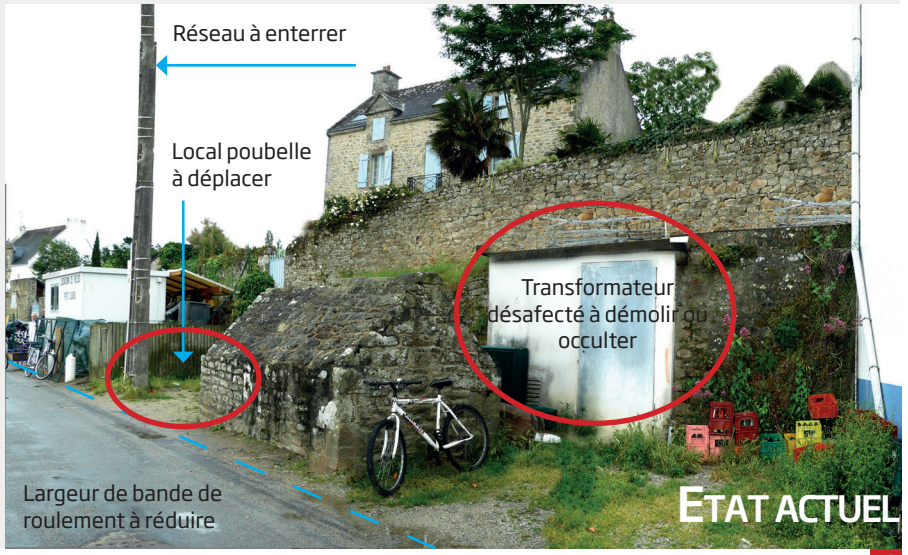

II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2013 (8)

a) par nature
- 4 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 4 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Cournon	Réflexion préalable à l'extension de la mairie et sur le devenir de bâtiments communaux
Plaudren	Diagnostic, étude du site d'accueil et éléments de pré-programmation à la réalisation d'un projet d'école publique
Saint-Avé	Conseils pour la réhabilitation et la mise en valeurs du site de l'EPSM
Sainte Hélène	Réflexion préalable au projet d'équipement scolaire et périscolaire sur le site de l'école Georges Morin

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Belz	Etude sur la requalification des espaces publics du centre-bourg
Gâvres	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics dans le bourg (approche urbaine, desserte et déplacements pour le traitement et la restructuration des espaces publics, conseils sur la végétalisation des espaces publics, etc)
Pays Touristique de Vannes Lanvaux	Conseil sur la mise en place d'une signalétique du petit patrimoine (aide à l'élaboration d'un guide de recommandations pour les communes)
Radenac	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics

II.2.5 - SUIVIS DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE (10)

a) par nature
- 3 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 1 conseil préalable à l'aménagement d'extensions urbaines
- 2 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics
- 4 pré-diagnostics urbains en vue d'un plan de référence

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Bieuzy	Cahier des charges pour la réhabilitation-extension de la mairie
Pluneret	Cahier des charges pour la programmation urbaine de l'îlot mairie-salle des fêtes
Réguiny	Suivi de projet de restaurant scolaire et de CLSH avec une restructuration et requalification de la place du Guy

Pré-diagnostics urbains en vue d'un plan de référence

Caro	Suivi de projet de lotissement communal Prédiagnostic urbain en vue d'un plan de référence
Cruguel	Suivi du plan de développement urbain élaboré pour bureau d'études

Kerfourn	Suivi de l'élaboration d'un plan de référence
Plumelec	Suivi de l'étude aux différentes étapes

Conseil préalable à l'aménagement d'extensions urbaines

Erdeven	Participation aux réunions préalables jusqu'au dépôt de permis de lotir du lotissement communal « Les chênes ».

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Cléguérec	Participation aux réunions de suivi du projet d'aménagement d'un jardin intergénérationnel à vocation récréative et pédagogique
Plougoumelen	Extension réhabilitation de la Mairie Participation aux réunions préalables au dépôt de permis de construire.

II.2.6 - AUTRES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS MORBIHANNAISES

1/ « Embellissement du Morbihan » en partenariat avec le Comité de tourisme

Le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan organise les concours départementaux des Villes et Villages Fleuris dans le département. Dans ce cadre, les collectivités peuvent demander l'organisation d'une visite-conseil sur leur commune afin de les aider dans l'aménagement de leurs espaces verts. Pour l'édition 2013, le CAUE est intervenu à la demande.

- **Communes ayant fait l'objet d'une visite-conseil :**

• Monterblanc :
La Municipalité manifeste une forte volonté d'aménagement de ses espaces publics prenant en compte les notions d'embellissement durable. Les conseils ont notamment porté sur des aménagements paysagers et des plantations devant l'école publique, aux abords de la salle de sport et son parking, dans le cœur de bourg, autour de la Fontaine St-Pierre, sur un talus le long de la rue du Goverig et sur le site du Govero où l'aménagement du plan d'eau contribue au bien-être des habitants et à la préservation de la biodiversité.

• La Trinité-Porhoët :
Dans un souci de valoriser le patrimoine bâti et d'améliorer la qualité des espaces publics, la municipalité a sollicité des conseils pour l'embellissement et l'aménagement paysager du bourg. Les propositions ont notamment porté sur le réaménagement de la place de la mairie, des aménagements et des plantations en accompagnement de la voirie, la mise en valeur du petit patrimoine bâti (croix, calvaire, lavoir) mais aussi sur des pratiques de gestion douce et raisonnée des espaces à caractère naturel (rives du Ninian, plan d'eau, bief).

- **Journée d'information des communes sur l'embellissement du Morbihan organisée par le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan à Arzon (avril),**

- **Journée d'information des jurys du Concours des Villes et Villages Fleuris organisée par le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan au Guerno (juin),**

- **Participation au jury départemental du Concours des Villes et Villages Fleuris (juillet) et remise des prix (octobre).**

2/ Bretagne Qualiparc, une démarche de développement durable partenariale

Bretagne Qualiparc est un outil créé il y a 15 ans, pour l'aménagement des parcs d'activités économiques. Il se situe au croisement de l'aménagement durable et de l'attractivité des territoires.

Face aux nouveaux enjeux d'aménagement, la direction du développement économique du Conseil général du Morbihan souhaitait renforcer son intervention en se dotant d'une compétence essentielle d'architecte urbaniste, afin de renforcer la qualité des projets et la qualité d'accompagnement auprès des EPCI.

Depuis l'automne 2012, le CAUE du Morbihan accompagne donc le service Entreprise et Innovation du Conseil général, dans les dossiers d'aménagement de parcs d'activités inscrits dans la démarche Bretagne Qualiparc. En partenariat avec le Conseil général et dans la continuité de son action, le CAUE joue essentiellement deux rôles :
- une mission de conseil et d'accompagnement,
- une participation active au Comité Technique Régional Bretagne Qualiparc.

La mission de conseil dans le département Morbihannais :

La mission de conseil et d'accompagnement sur les projets de parc d'activités économiques s'apparente aux missions classiques d'un CAUE, avec pour objectif d'être associé au projet le plus en amont possible. Les nouveaux projets doivent si possible faire l'objet d'un accompagnement dès le cadrage des études préalables nécessaires, avec une association exprimée pour la rédaction des cahiers des charges de consultation des bureaux d'études prestataires.

Déroulement type d'une mission CAUE sur un accompagnement Bretagne Qualiparc(BQ) :
Sur le terrain :
- participation à la réunion de cadrage regroupant élus, techniciens et Conseil général;
- participation à la rédaction du cahier des charges en partenariat avec les techniciens d'EPCI (animateurs économiques);
- participation à l'audition de sélection des prestataires;
- participation à la réunion de lancement avec bureaux d'études, cadrage de la démarche;
- participation aux comités techniques réunissant techniciens et bureaux d'études;
- participation aux comités de pilotages réunissant élus, techniciens et bureaux d'études.

Au bureau du CAUE :
- étude et Analyse des dossiers, production de notes ou de croquis;
- amendement des documents graphiques et rédactionnels (plans de compositions, cahiers de prescriptions architecturales et paysagères);
- relations avec les divers interlocuteurs concernés;
- préparation et montage des dossiers de présentation des études et projets en comité technique régional.

Fonctionnement du partenariat CG 56 / CAUE 56

L'échange entre le CAUE et le service Entreprises du CG se fait sous forme de réunions de travail à raison d'une par mois en moyenne, avec examen des différents dossiers en cours ou à venir. De fréquents échanges téléphoniques et mail complètent ces rencontres.
Le service Entreprise du CG et le CAUE sont systématiquement conviés tous deux aux réunions en EPCI. Au besoin, les déplacements s'effectuent en binôme, essentiellement pour des dossiers complexes nécessitant à la fois les compétences économiques et d'aménagement. En fonction de la nature du dossier, l'un ou l'autre chargé de mission se déplace généralement individuellement (pour éviter le « doublon »).

Le montage graphique, le choix et la préparation des dossiers à présenter au CTR se fait systématiquement par le CAUE en concertation avec le service entreprise du Conseil général.

D'autres missions en lien direct avec celles précédemment décrites sont assurées par le CAUE, en partenariat avec le CG :
- participation aux Audits BQ;
- participation aux comités de travail sur l'évolution du dispositif;
- animation et/ou co-organisation de journées de sensibilisation à destination des techniciens et des élus.

- **Participation aux Audits BQ :**

Chaque année, une journée de visites est organisée dans chaque département breton, dans le but de labelliser des réalisations « exemplaires », ou de pérenniser un label obtenu 3 ans auparavant (durée d'octroi d'un label). L'ensemble du comité technique y participe, ainsi que quelques personnes sollicitées pour l'occasion, élus ou animateurs économiques de territoires eux-mêmes labellisés.

Il incombe aux référents de chaque département de cibler les parcs d'activités potentiellement labellisables et d'organiser la journée de visites. Compte tenu des déplacements engendrés, 4 à 5 sites maximum sont visités au cours d'une journée. Ces journées se déroulent généralement entre les mois de mai et septembre.

- **Participation aux comités de travail sur l'évolution du dispositif :**

A l'automne 2012, confrontée à des enjeux territoriaux de plus en plus prégnants, la Région a lancé une étude sur l'évolution du dispositif, pour laquelle a été mandaté le consultant SOFRED.

Cette étude a été rythmée de réunions de présentation et/ou de travail, de l'automne 2012 à l'été 2013, auxquelles était associé l'ensemble du comité technique BQ et donc le CAUE. Ces réunions ont parfois nécessité un travail en amont de la part des participants.

Ce chantier est momentanément suspendu, en attente de prises de décisions de la Région en matière de politique d'aménagement territorial. La réflexion sur l'évolution du dispositif et de son référentiel, sur le fond mais aussi sur la forme, est à poursuivre en 2014.

DOSSIERS BRETAGNE QUALIPARC, SUIVI DEC. 2013

Maitre d'ouvrage	Lieu	Nom du Parc	Type	Objet	Phase
PAYS D'AURAY					
CC des Mégalithes	Trinité sur Mer	PA de Kermarquer	A	E	Non amorcé
CC des Mégalithes	Plouharnel	PA Le Plasker	A	E	Non amorcé
CC Ria d'Etel	Locoal-Mendon	PA du Poulvern	A	R	Etudes
PAYS DE LORIENT					
Hennebont	Hennebont	Parc Ouest	I/A	R	Démarrage
Lorient Agglo	Brandérion	Boul Sapin	L/I	C	Etudes
Lorient Agglo	Quéven	Mourillon Sud	I	R/E	Non amorcé
Lorient Agglo	Ploemeur	Soye	Tech	R/E	Non amorcé
Lorient Agglo	Lorient	Cardonnière			Non amorcé
Pont Scorff	Pont Scorff	Parc commercial	C	R/E	Suivi
PAYS DE PLOERMEL					
Ploermel Cté	Ploermel	PA de Ronsouze	T/A	E	Etudes
Josselin Cté	Ploermel	Belle Allouette	A/I	R	Etudes
PAYS DE PONTIVY					
Pontivy Cté	Noyal Pontivy	PA du Verger	A	C	Etudes
St Jean Cté	St Jean Brevelay	ZA du Lay	A	R/E	Etudes
St Jean Cté	Plumelec	La Loge	A/I	R/E	Etudes
PAYS DE REDON					
CC Redon	Rieux	PA Aucfer	A/C	R	Etudes
PAYS DE VANNES					
CC de Rhuys	Sarzeau	PA Kerollaire	C/A	R/E	Etudes
CC du Loch	Colpo	PA de Bellevue	R/E		Consultation MC
Saint Avé	Saint Avé	PA de Kermelin	I/A/C	R	Démarrage
Penestin	Penestin	PA du Closo	A	R	Travaux
Penestin	Penestin	PA de Loscolo	Conch	C	Etudes

TYPE : A= Artisanat, C= Commerce, T= Tertiaire, I= Industriel, L= Logistique, Tech= Technologie
OBJET : C= Création, E= Extension, R= Requalification

CC DU PAYS DE REDON - **Requalification du parc d'activités d'AUCFER à RIEUX**

Le contexte du projet

La communauté de communes du Pays de Redon a souhaité engager un projet de requalification du parc d'activités d'Aucfer. Ce parc, situé sur la commune de Rieux, se trouve en entrée d'agglomération redonnaise. Il jalonne la RD 775, au sud de l'Oust. Au nord de la rivière se situe la zone portuaire de Redon. L'ensemble s'implante dans un paysage type grandes plaines humides aux caractères remarquables. La communauté de communes a souhaité inscrire son projet dans le dispositif Bretagne Qualiparc, démarche de développement durable ciblant les secteurs à vocation économique.

L'intégration au dispositif Bretagne Qualiparc

En juillet 2012, le comité technique d'examen des dossiers a émis un avis réservé sur ce dossier au regard de certaines lacunes, en ciblant les attentes suivantes :

- engager une réflexion sur le lien (en terme d'aménagements et de fonctionnalité) avec la zone portuaire située à proximité,
- retravailler l'aspect paysager du projet en tenant compte de l'identité paysagère du site et de son caractère d'exception, et en anticipant sur les coûts de gestion des aménagements proposés.

Suite à un complément de diagnostic sommaire apporté par le bureau d'études, le comité a maintenu ses réserves lors d'un nouvel examen du dossier en décembre 2012.

Dans le cadre du partenariat instauré fin 2012 entre le CAUE 56 et le Conseil Général pour le suivi et l'accompagnement des dossiers Bretagne Qualiparc, le CAUE s'est engagé dans une démarche de conseil et de ré-orientation du projet.

Le CAUE, un outil de sensibilisation

Ce travail s'est traduit par la production d'une note de réflexion et d'intention à l'attention des élus, et un échange constructif avec le bureau d'études.

Des coupes de principes, croquis d'ambiance et une sélection d'images références ainsi qu'un dialogue avec le prestataire ont permis de faire évoluer le projet :

Le dossier a reçu un avis favorable du comité régional d'examen des dossiers en date de décembre 2013.

CC DU PAYS DE REDON - Requalification du parc d'activités d'AUCFER à RIEUX

Simplifier, épurer l'espace pour en faciliter la lecture et la gestion

Quelques principes d'aménagement simples pont été proposés :

- Ne pas multiplier les types de traitement au sol.
- Éviter les haies taillées et les essences trop horticoles qui artificialisent l'espace.
- Décloisonner les délaissés pour éviter l'effet «raquette».
- Limiter l'imperméabilisation du sol et privilégier les revêtements type dalles gazon ou sablé stabilisé, notamment pour les zones de stationnement.
- Utiliser au maximum les matériaux naturels tel que le bois, notamment pour le mobilier urbain ou les petits éléments d'habillage (local déchets...).

Etat existant
Vue depuis la RD 775, approche Sud

Simulation d'aménagement, proposition CAUE 56

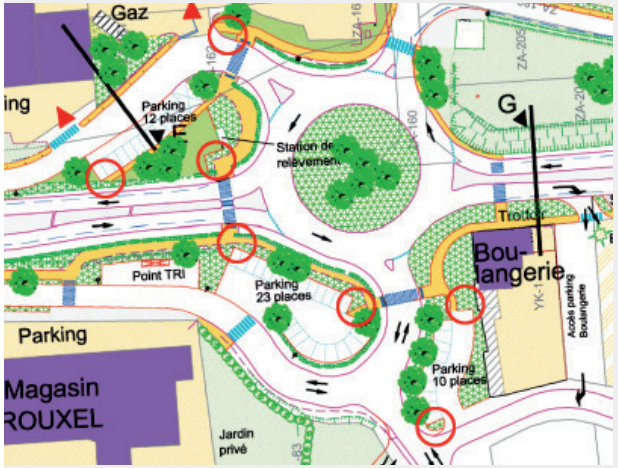

Extrait de plan - Bureau d'étude

Images références

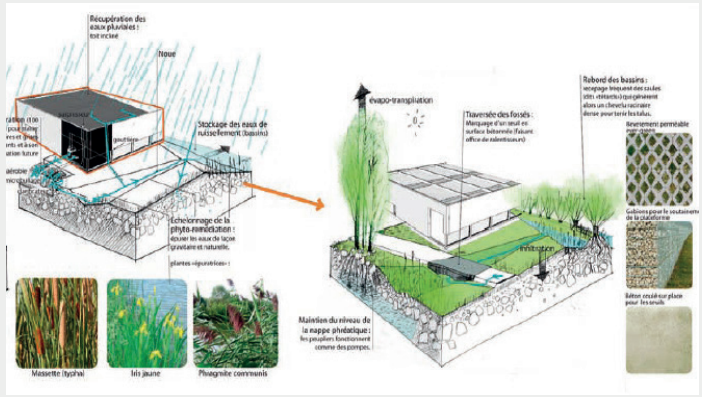

Principe de drainage à la parcelle

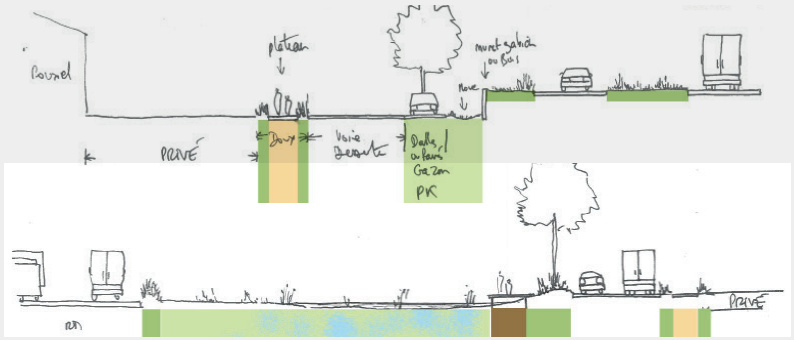

Coupe de principe - proposition CAUE56

Espaces résiduels visuellement peu qualitatifs et difficiles d'entretien

Exemples à ne pas reproduire

II.2.7 - COMMISSION DES SITES ET PAYSAGES

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) instituée dans chaque département a un rôle consultatif. Elle est notamment chargée :

- de veiller sur les sites de caractère artistique, historique,scientifique, légendaire ou pittoresque du département et d'intervenir à cet effet toutes les fois que ceux-ci sont menacés;
- d'émettre un avis sur les propositions d'inscription ou de classement qui lui sont soumises;
- d'émettre un avis sur les questions dont elle est saisie en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, notamment en application du code de l'urbanisme;
- d'émettre un avis sur les questions relatives aux sites et paysages dont elle est saisie par le ministre chargé des sites ou par le préfet. Le préfet peut notamment la consulter sur les projets de travaux en site inscrit ainsi que sur tout projet, dont l'importance des effets sur le paysage, justifie sa consultation.

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est présidée par le Préfet et comprend des représentants des services de l'Etat, membres de droit, des représentants des collectivités territoriales et des personnalités qualifiées en matière de protection des sites, du cadre de vie, désignées par le Préfet.

Le CAUE,y siégeant en tant que « personnalité qualifiée », a en 2013, examiné et donné un avis sur les 28 dossiers suivants :

Ambon	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Arradon	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Arzal	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Baden	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Bangor	Demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé en vue du réaménagement de l'aire de stationnement et de cheminement en vue de canaliser la fréquentation au public en site classé.
Belz	Classement au PLU des Espaces Boisés Classés les plus significatifs de la commune
Belz (Ile de St Cado)	Demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé
Brec'h	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour la construction d'un lotissement agricole
Caudan	Classement au PLU des Espaces Boisés Classés les plus significatifs de la commune
Etel	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Kervignac	Classement au PLU des Espaces Boisés Classés les plus significatifs de la commune
Landaul/ Locoal Mendon/ Nostang	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Larmor Baden	Demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé en vue d'enfouissement de lignes électriques
La Trinité sur Mer	Classement au PLU des Espaces Boisés Classés les plus significatifs de la commune
Le Hezo	Classement au PLU des Espaces Boisés Classés les plus significatifs de la commune
Le Palais	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation
Locmiquélic	Classement au PLU des Espaces Boisés Classés les plus significatifs de la commune
Lorient	Classement au PLU des Espaces Boisés Classés les plus significatifs de la commune

Muzillac	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Nostang	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation
Pénestin	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Plougoumelen	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Questembert	Demande d'ouverture à l'urbanisation de terrains au titre de l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme
Quiberon	Classement au PLU des Espaces Boisés Classés les plus significatifs de la commune
StPierreQuiberon	Demande d'extension limitée de l'urbanisation en vue de la construction d'une maison d'habitation
Surzur	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés
Theix	Demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime en vue de la gestion des mouillages groupés

DREAL	Présentation de la liste prévisionnelle des sites à classer dans le département du Morbihan

II.2.8 - PARTICIPATION DU CAUE À DES COMITÉS DE PILOTAGE

Sur demande des collectivités (communes, EPCI, Département, Conseil régional)

Auray Communauté	Présentation du diagnostic de l'étude urbaine de la frange sud ouest
Belle Ile	Participation à un atelier pour l'élaboration des PLU des communes de Bangor, Locmaria, Le Palais et Sauzon
Cléguérec	Participation au comité de pilotage pour la réalisation d'une opération d'aménagement en centre bourg le la maison de la santé
Cté de com. du Pays de Questembert	Réalisation d'une étude Paysage par des étudiants de l'ENSNP (école du paysage de Blois)
Cté de com. du Val-d'Oust-Lanvaux	Réunion groupe habitat pour proposition d'un partenariat pour la mise en oeuvre du PLH, le volet «mieux maîtriser l'urbanisation»
Conseil général	Groupe habitat (2 réunions), Groupe directeurs 56 (2 réunions)
Josselin Cté	Elaboration du nouveau PLH (programme local de l'habitat)
Le Guerno	Etude préalable à l'aménagement du secteur Nord du bourg (zone 2AU du PLU)
Locqueltas	Elaboration du PLU
Malestroit	Participation à la commission de labellisation des «petites cités de caractère»
Malguénac	Participation au comité de pilotage pour le projet d'un nouveau quartier au nord du centre bourg en partenariat avec EPF et la DDTM

Pays de Ploermel	Elaboration du SCOT (Schéma de cohérence territorial)
Ploemeur	Participation au comité de pilotage à propos de la ZAC multisites Grand-pré-Keradéhuen
Pluneret	Cahier des charges pour la programmation urbaine de l'îlot mairie-salle des fêtes
Pontivy Communauté	Révision du PLH
Priziac	Participation au comité de pilotage pour la réalisation d'une opération d'aménagement en centre bourg
Saint Malo de Beignon	Elaboration du PLU (Plan local d'urbanisme)
Silfiac	Présentation de la vidéo co produite par Bruded et le CAUE sur le Pôle d'Accueil de Proximité Intergénérationnel, aux différents acteurs et partenaires financiers
Vannes Agglomération	Rencontre DGS et directeur de l'aménagement pour une meilleure articulation des actions de chaque structure sur un même territoire

Sur demande des partenaires institutionnels

ADEME	Journée de présentation de la nouvelle approche AU2
CERTU	Réalisation et transmission au CERTU d'un dossier de référence sur des opérations morbihannaises dans le cadre de la réalisation d'une étude portant sur la place de la maison individuelle et sur la production d'un urbanisme de qualité.
Comité Départemental du Tourisme	Participation au comité de pilotage du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris
Conférence des villes de Bretagne	« Une gare pour quoi faire ?», comment anticiper et optimiser le rayonnement économique, social et urbain des projets de gares
Conseil Régional de Bretagne	Participation à l'assemblée générale de Géo Bretagne (plate forme régionale d'échanges de données SIG)
Conseil Régional de Bretagne	Remise des 8ème trophées du Développement Durable
Conseil Régional de Bretagne	Journée d'échange Plan Bâtiment Durable Breton
Conseil Régional de Bretagne	Commission examen des dossiers soumis à Eco Faur
Conseil Régional de Bretagne	Etude SOFRED Participation à 2 groupes de travail sur l'évolution du dispositif Bretagne Qualiparc, COTECHs et COPILs
Conseil Régional de Bretagne	Accueil de la délégation québécoise à la Région et présentation du dispositif Bretagne Qualiparc. Co-organisation avec la Région
Conseil Régional de Bretagne	Réunions du comité régional «trame verte et bleue»
DDTM	Participation au comité de pilotage chargé de suivre les travaux des étudiants de l'école du Paysage de Blois portant sur le lac de Guerlédan et les communes riveraines
DREAL	Rencontre CAUE, MAeB et architectes de la DDTM et présentation du label éco-quartier
Ecole Sup. de Professionnat et de l'Education	Rencontre EPSE (ex IUFM) pour programmation actions en 2014

Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF)	Participation aux comités de pilotage (suivi de l'ensemble des études et des actions) Participation aux comités techniques de Josselin (suivi de l'étude de renouvellement urbain sur le centre-ville)
Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF)	Réunion de coordination pour recherche d'articulation entre CAUE et EPF et partenariat souhaité
Fédération Patrimoine Environnement de Bretagne	Partenariat envisagé et intervention du CAUE sollicitée (3 réunions)
FNCAUE	Assemblée générale, 2 réunions Commission technique permanente (rassemble les directeurs élus de chaque région)
IRPA	Participation à l'Assemblée générale de l'IRPA
SIAGM	Mise en place d'un partenariat pour co-organisation visite du Poulfanc et production d'un film vidéo sur la visite

II.3 - ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION

«... Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1 et 2

II.3.1 - REMISE DES PRIX 2012 DES MAISONS DU MORIHAN ET EXPOSITION PRODUITE ET PRÉSENTÉE

Promouvoir l'Architecture et la qualité d'un cadre de vie, telle est la mission principale de tout CAUE.

Aussi mettre en lumière des références de maisons pour les faire connaître auprès du plus grand nombre de morbihannais ayant un projet de construction contribue à la démocratisation d'une culture architecturale...

Le « Prix des maisons du Morbihan », pour sa première édition en 2012 a pour objectifs de :

- faire connaître les réalisations morbihannaises de qualité, réalisées depuis l'année 2000,
- valoriser les constructions les plus innovantes, les plus intéressantes en matière de soins apportés dans la conception et la réalisation, de qualité d'usage pour les utilisateurs,
- encourager la vitalité créative de notre département en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,
- promouvoir le dialogue entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre en mettant l'accent sur la qualité des projets, véritable valeur ajoutée souvent issue d'une bonne collaboration entre les différents acteurs,
- faire connaître le CAUE du Morbihan et sa mission d'intérêt général.

Réuni le mardi 11 décembre 2012 à l'hémicycle du Département, le jury a désigné 10 lauréats qui distinguent un 1er et 2nd prix par catégorie.
Durant le premier semestre a été produite une exposition qui met en exergue les lauréats et réalisations remarquées par le jury. Elle invite aussi à découvrir toutes les candidatures, expressions d'une collaboration étroite entre un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre.

La remise des prix et l'inauguration de l'exposition ont eu lieu le 21 juin 2013 à l'hôtel du département. L'exposition y est restée une semaine invitant l'ensemble du personnel du Département et les conseillers généraux à la découvrir.

ITINÉRANCE EXPOSITION « Prix 2012 des Maisons du Morbihan »

- Conseil Général (Grande Bibliothèque) : exposition du **18 juin au 1er juillet**
- Vannes, (Hôtel de ville) du **25 juin au 12 juillet**
- Brandérion (salle polyvalente) le **4 Juillet**
- Kervignac (Mairie) du **8 juillet au 3 septembre**
- Locmariaquer (Médiathèque) du **6 septembre au 12 octobre**
- Lorient (Espace Gare Echange L'Orientis) du **24 septembre au 7 Octobre**
- Arradon (Mairie) du **4 au 19 septembre**
- Ploermel (Hôtel communautaire) du **2 décembre au 4 janvier 2014**

Cette exposition reste à la disposition de toutes les communes et partenaires et se présente sur 2 formats :

- soit une version large de 20 panneaux, nécessitant un espace de 75 m²,
- soit une version réduite de 8 panneaux pour un espace d'environ 25 m².

Modalités de prêt

Convention à télécharger sur le site du CAUE du Morbihan : **www.caue56.fr** rubrique **PRIX 2012 DES MAISONS DU MORBIHAN**

Panneaux imprimés sur tissus « Jetex » avec suspension velcro
Format : 2,20 x 1,51,

Version large : 20 panneaux
Supports métalliques : inventaire

- 5 demi cercle velcro, 5 demi cercle sans velcro
- 5 poteaux intermédiaires, 10 poteaux T , dont 6 sans vis (à placer à l'extrémité des structures, au minimum 4 avec vis)
- 8 pieds, visseries +4 vis longues
- 20 barres de lestage, dont 10 courtes et 10 longues
- outils

Version réduite : 8 panneaux
Supports métalliques : inventaire

- 2 demi cercle velcro, 2 demi cercle sans velcro
- 2 poteaux intermédiaires, 4 poteaux T , dont 4 sans vis (à placer à l'extrémité des structures)
- 4 pieds, visseries
- 8 barres de lestage, dont 4 courtes et 4 longues
- outils

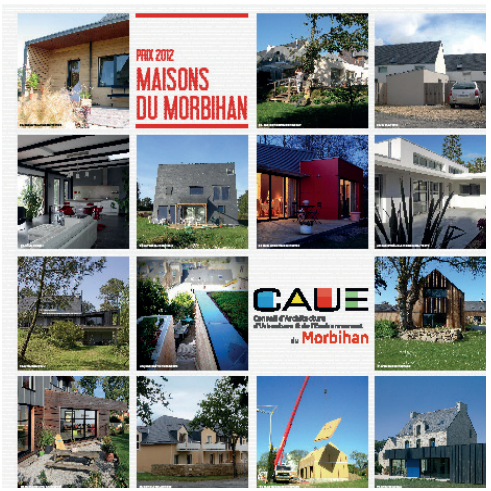

Conditions d'emprunts

Prêt de l'exposition
Le prêt de cette exposition donnera lieu à une convention de prêt établi par le CAUE signée par les deux parties. La mise à disposition est gratuite sur une durée au minimum d'une semaine. Nous conseillons cependant une présentation de préférence de deux à trois semaines.

Communication
Le CAUE du Morbihan met à la disposition des emprunteurs le fichier graphique (logo et charte graphique) ainsi qu'un dossier de presse. Le CAUE s'engage à fournir 20 affiches au format A3 couleur, personnalisée avec le lieu et les dates.

Montage et démontage
Le CAUE s'engage à mettre une personne à disposition pour le montage. La collectivité réceptionnant l'exposition s'y engagera également : il faut au minimum deux personnes pour le montage et le démontage de l'exposition sur une durée de 4 heures (version 20 panneaux).

Transport
L'enlèvement et la restitution sont à la charge de l'emprunteur. Le volume du chargement à prévoir est 6 à 9 m^2 minimum pour le transport des structures et rouleaux. La longueur des structures métalliques et supports à transporter est de 2,20m. Les toiles seront roulées sur 1,51 m.

Assurances
Les frais d'assurance sont à la charge de l'emprunteur et un contrat d'assurance «clou à clou» est à établir pour toute la durée du prêt dès l'enlèvement jusqu'à la restitution de l'exposition au CAUE 56. La valeur d'assurance est établie à 4 000 euros. (Pour sa version large), de 1 600 euros pour sa version réduite).Une attestation est à fournir au CAUE avec la convention signée.

II.3.2 - VISITES ORGANISÉES

- **Plaudren**

Dans le cadre de la mission d'accompagnement du projet de l'école publique, organisation de visites de groupes scolaires sur différentes communes (Le Bono, Baden, Noyal Muzillac). Un document vidéo a été réalisé pour les visites des groupes scolaires de Noyal Muzillac et Theix. 5 élus et techniciens de Plaudren ont participé à cette visite.

- **Parcours paysages du Golfe - 2ème édition**

Dans le cadre d'une convention de partenariat, le CAUE et le SIAGM (Projet de parc naturel régional) ont co-organisé la deuxième édition des Parcours Paysages du Golfe.

Les parcours paysages, souhaités participatifs, se donnent pour objectif de partager, lire et comprendre les paysages naturels et urbains du golfe du Morbihan en croisant les regards des élus, des techniciens, d'acteurs du territoire et d'experts. Chacun y est alors invité à prendre la parole. Cet atelier grandeur nature a été l'occasion de découvrir le projet de reconstruction d'un quartier sur lui-même, celui du cœur du Poulfanc, permettant de requalifier ce passage usité, porte de l'agglomération, situé entre l'est du pays vannetais et la commune de VANNES. 25 participants.

II.3.3 - PUBLICATION

- **Rédaction d'une fiche sur les jardins collectifs**

MAI 2014

Restaurer et valoriser la nature dans les bourgs

CAUE
Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement du Morbihan

Les jardins collectifs

Un projet à cultiver pour un espace à partager

Les premiers jardins collectifs, destinés à une population ouvrière, ont été créés à la fin du 19ème siècle et se sont développés pour pallier aux pénuries alimentaires notamment lors des périodes de guerre. Avec la croissance économique des années 1960 et le développement des maisons individuelles, ces terrains collectifs ont été souvent délaissés au profit des jardins privés particuliers.

Aujourd'hui, de nouvelles motivations semblent générer la demande de jardins collectifs : le plaisir de se rapprocher de la nature, l'envie de convivialité, de même que le souhait d'une alimentation plus saine et moins chère... Ces espaces sont des lieux de développement personnel et collectif autour de l'apprentissage du jardinage. Ils participent à la création d'une culture du dialogue et de la coopération entre les personnes.

Espaces de nature en milieu urbanisé, les jardins collectifs participent pleinement au maintien et au développement de la biodiversité. Ces espaces composés d'une grande diversité biologique (faune et flore) apportent aux habitants des fonctions récréatives et des ambiances paysagères qui contribuent à la qualité du cadre vie en s'inscrivant dans la composition d'un quartier.

Quel que soit l'objectif visé (détente, économie, santé, insertion sociale), ces jardins sont en général issus du tissu associatif. Fréquemment, les collectivités locales prennent en charge les infrastructures du terrain qui est lui-même propriété publique ou conventionné. L'association se charge de la gestion, l'attribution des parcelles, l'animation, la mise en culture, la distribution et parfois la vente de la production.

Terre nourricière de proximité, les jardins collectifs favorisent une économie accessible à tous et offrent une production alimentaire respectueuse des ressources et des écosystèmes.

Cadre réglementaire

La principale loi relative aux jardins familiaux date du 10 novembre 1976 (loi n°76-1022) complétée par le décret d'application du 30 novembre 1979 (décret n°79-1026). Ces dispositions législatives se trouvent dans le Code Rural (Art. L. 561-1 et suivants).

La définition, non officielle, des jardins collectifs retenue est celle de la proposition de loi adoptée par le Sénat et transmise à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2003 :

« L'appellation "jardins collectifs" fait référence aux jardins familiaux, aux jardins d'insertion et aux jardins partagés.

On entend par jardins familiaux les terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. [...]

On entend par jardins d'insertion les jardins créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. [...]

On entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités socioculturelles et étant accessibles au public. »

II.3.4 - VIDÉOS

1/ Disponibles sur le site internet www.caue56.fr

• Enjeux de l'urbanisation morbihannaise

Consultation en ligne sur le site internet du CAUE depuis juillet 2013
Durée : 29 mn 15

A l'occasion de l'Assemblée générale du 04 Juillet 2013 du CAUE du Morbihan, Jacques BEAUCHARD, sociologue et géographe, a présenté et défini, aux élus, l'enjeu de l'urbanisation morbihannaise.
La première vidéo est consacrée à son intervention. Le second document (audio) est consacré aux échanges avec les élus présents.

• Pôle d'Accueil et de Proximité Intergénérationnel (PAPI) de Silfiac

Consultation en ligne sur le site du CAUE depuis décembre 2013
Durée : 26 mn

Co-réalisé par le CAUE du Morbihan et BRUDED, en partenariat avec la mairie de Silfiac et les Ateliers de l'éco-habitat, ce documentaire présente les différentes phases de conception et de construction du PAPI dans une démarche durable et solidaire.

Le développement durable est un concept complexe et parfois abstrait qu'il est essentiel de rendre plus lisible à l'aide d'expériences et de réalisations concrètes. Pour ce faire, les objectifs communs de BRUDED et du CAUE du Morbihan sont :
- de partager et faire partager les expériences de développement durable,
- promouvoir les démarches de développement durable des collectivités et des acteurs qui les accompagnent.

Ce film vise à informer le plus largement possible tant les élus que le grand public de la démarche globale menée par les élus d'une commune rurale, Silfiac en concertation avec ses habitants puis d'illustrer un aménagement qualitatif du bourg et la réalisation d'équipements performants sur un plan énergétique, innovant en éco-matériaux et surtout reproductibles.

Initié en 2012 le travail de captation d'images et d'interviews s'est poursuivi en 2013. Le montage a été réalisé au cours du premier semestre 2013.
Les échanges CAUE-BRUDED ont permis de finaliser le documentaire qui a fait l'objet d'une présentation officielle aux différents acteurs et partenaires de l'opération fin novembre 2013 à Silfiac. Un exemplaire de cette vidéo a été remis à chaque administrateur du CAUE 56, ainsi qu'à la Fédération Nationale des CAUE. Il est également à noter que ce documentaire est diffusé au niveau national dans le réseau des « Territoires ruraux ».

2/ En cours de finalisation

• Visites d'équipements scolaires

Durée : 6 mn 42 et 8 mn
En cours de validation

A la demande des élus de la commune de Plaudren accompagnés des enseignants de l'école publique, le CAUE du Morbihan a organisé le 5 juin 2013, une journée de visites d'équipements scolaires (maternelle et primaire) réalisés sur le département.

Deux documents vidéo rendent compte de la visite de l'école communale Jean-Marie BOEFFARD à Noyal-Muzillac et du groupe scolaire Marie CURIE à Theix. Elus, techniciens et directeurs d'écoles nous accueillent et nous présentent leurs équipements et le cheminement qui a conduit à leur réalisation.

• Parcours paysages du Golfe - 2ème édition

Le document vidéo rend compte de ce parcours et des interventions des différents acteurs.
Durée : 21 mn 12
En attente de mise en ligne sur le site internet du CAUE

II.3.5 - ACTIONS DE SENSIBILISATION OU DE FORMATION

• Enseignants du 1er degré, dans le cadre de la formation continue

Le partenariat avec l'inspection académique qui s'est concrétisé fin 2012 par l'animation de 2 modules de formation portant sur le thème « apprendre à voir l'architecture » dans le cadre de la formation continue sur Vannes et Pontivy à destination des enseignants du 1er degré s'est poursuivi en 2013 avec la participation des 45 enseignants inscrits à cette formation au travers de 2 séances de formation continue de 3 heures, le mercredi matin, durant le premier trimestre 2013 dispensés à Vannes puis à Pontivy.

Séance 2. Présentation d'une documentation de référence.
- L'architecture dans les programmes scolaires.
- Présentation des ouvrages de références et ouverture des portails internet.

- Evolution des pratiques : typologie des approches pédagogiques.
- Présentation et expérimentation d'un panel d'outils pédagogiques disponibles.
- Présentation de la documentation transmise aux participants.

Séance 3. Parcours urbain sur le thème de la maison, la rue, le lotissement.
- Présentation du thème « lotissement, maison, rue » et de la méthodologie.
  Pontivy : quartier pavillonnaires années '70 autour de l'école Marcel Collet.
  Vannes : quartier lotissement des années '30 et années '60 autour de l'IUFM.
- Distribution de supports cartographiques : cadastre moderne et photographie aérienne sur la zone du parcours.
- Objectif de l'atelier : « Apprendre à voir »
- Retour de la visite : Echanges et mutualisation des diaporamas réalisés sur le parcours.
- Pistes de travail avec les élèves en classes : représentation graphique, représentation cartographie, repérage, lecture.

La 5ème séance effectuée « architecture à l'école » en novembre 2013 a réuni 8 autres enseignants, toujours dans le cadre de la formation continue en étant limitée à 3 heures au lieu des 9 heures accordées en 2012.
Programme :
- Introduction à cette discipline à l'école.
- Faire connaître du matériel pédagogique à disposition au CAUE 56, accompagnement et conseils.
- Pendant la séance de 3 heures : utilisation et appropriation des outils pédagogiques sur le thème de l'architecture par le biais d'une première sensibilisation par le « regard » sur l'architecture :
  - ◊ « apprendre à voir » l'architecture,
  - ◊ changer de point de vue « regard » sur l'architecture,
  - ◊ échanger sur l'architecture,

« Animations pédagogiques » architecture à l'école : ateliers à Vannes et Pontivy

• Enseignants du 1er degré, dans le cadre de la formation initiale à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Vannes

Organisation d'une formation pour 2014 en partenariat avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Vannes (ancien IUFM) destinée aux élèves sur le thème « apprendre à voir l'architecture », dans le cadre d'un atelier de volontaires, qui sera par la suite annulé faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

• Grand public

Assemblée générale du crédit Mutuel de Bretagne, le15 mars 2013 à Locminé. Prospective et présentation des enjeux d'aménagement sur le territoire départemental puis présentation du CAUE du Morbihan. 150 participants

• Animateurs économiques morbihannais

Dans le cadre du nouveau partenariat CG/CAUE, le CG a souhaité relancer le volet Animation de Bretagne Qualiparc(BQ) à l'échelle départementale. Le Club 56 BQ a été réamorcé, notamment avec l'organisation d'une journée en juin 2013 destinée à la formation/sensibilisation des animateurs économiques.
Trois thèmes y ont été abordés :
- la qualité et la gestion des espaces publics,
- la qualité d'aménagement des espaces privés,
- l'évolution du dispositif BQ.

Cette journée qui a réuni 25 animateurs économiques s'est déroulée le matin sous forme d'exposés (dispensés par le CAUE et par un bureau d'étude privé), et l'après-midi sous forme de visite guidée (Lorient Agglomération).

• Techniciens et élus

Dans le cadre de Bretagne Qualiparc, le CAUE a participé à trois autres actions en 2013 :
- co organisation d'une journée d'échange et d'accueil d'une délégation québécoise en présence de l'EPFR et de la Région, avec présentation par le CAUE d'un exposé sur le dispositif BQ (date ?),
- participation à une journée d'échange et de débats dans le cadre du Projet GreenFit, sur le thème de la mobilité dans les Parcs d'activités (printemps 2013, Rennes),
- co organisation d'une journée de visites en Ile et Vilaine sur le thème de la maitrise du foncier et de la gestion de l'énergie (économie circulaire) le 11 octobre 2013.

• Acteurs de l'habitat du 56

Une vision conférence « Copenhague-Bordeaux » a été proposé le 3 décembre , qui portait sur les thèmes de la mobilité (vélo), Architecture et Habitat, Urbanisme, Mixité et lien social. Le CAUE s'est inscrit pour les 3 modules avec la participation de 7 personnes en organisant celle-ci au Conseil Général pour permettre plus largement la participation du groupe habitat 56. Trois personnes d'EADM et un administrateur du CAUE y ont également assisté.

• Travaux sur le Système d'Information Géographique (SIG) du CAUE :

- administration et gestion des bases de données et des différentes couches d'informations,
- élaboration et structuration des informations géographiques,
- mise à jour des données géographiques et des métadonnées,
- opérations de traitement et d'analyses spatiales et attributaires des données géographiques,
- exploitation des données géographiques pour la production de cartographies à la demande des différents chargés d'études.

II.4 - DEVELOPPEMENT DE PROJETS

Pour positionner au mieux le CAUE du Morbihan dans l'accomplissement de ses missions sur le territoire départemental et dans une volonté partagée de construire ensemble, le CAUE a travaillé durant tout le second semestre 2013 pour développer de nouvelles actions en 2014 qui tiennent compte des particularités de l'année 2014 et notamment des élections municipales :

- un programme de formation de 4 sessions d'une demi-journée, dupliqué sur 3 lieux géographiques à destination principalement des nouveaux élus (et de leurs techniciens);

- un programme d'actions socio-éducatives pour les collèges morbihannais sur l'architecture et l'urbanisme durable, puis l'histoire des Arts dans sa composante culture architecturale. Ce programme s'intègre aux dispositifs volontaires proposé par le Conseil général.

II.4.1 - FORMATION DES ELUS, PROPOSEE APRES LES MUNICIPALES, A PARTIR DE SEPTEMBRE 2014

Dans l'objectif de se déployer le plus largement possible sur le territoire départemental et au regard de besoins pressentis de formation, l'offre de formation proposée dans nos domaines de compétences à un niveau régional a été analysée pour proposer des formations complémentaires.
Par rapport aux thèmes prédéfinis en interne, un questionnaire d'enquête a été adressé l'été 2013 aux communes adhérentes afin de connaître leurs besoins et leurs priorités quant à la formation proposée par le CAUE : hiérarchisation des thèmes, durée de la formation et jour de la semaine souhaité.

Ordre de priorité donné sur les thèmes proposés par le CAUE :

1. Requalification des centres-bourgs et valorisation de l'espace public
2. Du projet stratégique aux outils d'urbanisme réglementaire
3. Démarche et conditions de réussite de la production d'un équipement public
4. Architecture et intimité (liens entre architecture et urbanisme)
5. Biodiversité en ville et centre-bourg
6. Parc d'activités de qualité et attractivité

Durée : une demi-journée par mois
Jour préférentiel : le jeudi et plutôt le matin

Au regard des autres actions projetées sur 2014 et des ressources disponibles, le CAUE a retenu pour 2014, de réaliser une session de formation pour chacun des quatre premiers thèmes avec un déploiement de ceux-ci, sur trois sites géographiques départementaux pour viser la proximité.
La formation s'adresse prioritairement aux nouveaux élus des élections municipales et leurs techniciens, mais sera également ouverte aux autres élus qui le souhaitent.

Le CAUE souhaite impulser une dynamique en développant une démarche de projet, en intégrant des études de cas déjà existantes et en soulignant le rôle et l'articulation possible avec les autres acteurs (EADM, DDTM, STAP, EPFR...) intervenant dans le domaine de l'aménagement. Le support vidéo permettra notamment de relater des témoignages, en salle, de maîtres d'ouvrage et de maîtres d'œuvre sur des réalisations.

Chaque session destinée à 20 participants au maximum se déroulera sur environ 3 heures, en matinée.
8 participants sont attendus au minimum à chaque session.
Ces modules de formation pourront être reconduits en fonction de la demande et seront proposés de manière systématique aux élus des intercommunalités pour acquérir un socle commun et asseoir une vision partagée dans la recherche d'une cohérence intercommunale d'aménagement.

Module 1 : Approche globale et stratégique du territoire

Ce thème est axé sur la notion de projet urbain. La trame proposée serait la suivante :
- les enjeux d'aménagement sur le Morbihan,
- inscrire la démarche de projet urbain dans un territoire élargi,
- définir une stratégie pour la promotion d'un projet urbain durable
  - état des lieux et enjeux.
  - choix du projet de développement.
  - modalités de mise en œuvre d'un plan de développement,
- exemple de St Jean la Poterie (vidéo).

Module 2 : Equipement public et démarche de projet

- Définition du projet et enjeux.
- Construction / restructuration / extension.
- Analyse et choix du site d'implantation.
- Elaboration du programme :
  - concertation et définition des besoins (AMO, élus, usagers, ...),
  - labels, réglementation thermique,
  - estimation de l'enveloppe financière.
- Recours à la maîtrise d'œuvre :
  - choix de la procédure de consultation,
  - compétences nécessaires,
  - choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Exemples d'équipements publics (vidéo).

Module 3 : Requalification des espaces publics

- Pourquoi intervenir ?
  - Notion.
  - Evolution dans le temps.
  - Les nouveaux enjeux (développement durable, concertation, accessibilité, etc.).
  - Objectif : revitaliser les centres-bourgs.
- Comment intervenir ?
  - La démarche de projet (des études préalables à la réalisation) à partir de l'exemple d'une commune.
  - Recommandations pour un projet de qualité :
    - > concilier les différents usages,
    - > choisir des végétaux et matériaux adaptés au contexte,
    - > un mobilier urbain correspondant à l'identité du bourg, ...

Module 4 : Architecture et urbanisme

A partir d'un état des lieux des difficultés à concevoir aujourd'hui des maisons individuelles sur des parcelles de plus en plus petites pour répondre aux enjeux contemporains d'un « urbanisme durable », cette session de formation mettra en avant les questions liées à l'étalement urbain.
Comment questionner aujourd'hui la production de l'espace bâti ? Maisons individuelles ? Maisons groupées ? Habitat collectif ?
- Pourquoi faire de l'architecture ?
  - La démarche de projet.
  - Architecture durable. Un bruit silencieux ! Normes ou projet ?
  - Architecture et contexte. Innover in situ.
- L'intimité en architecture
  - L'exemple de la maison patio.
  - De la maison individuelle à l'habitat individuel.
  - Urbanisme durable. Les « écoquartiers de Mr Jourdain.
  - Les cités jardins à l'ordre du jour.

II.4.2 - PROGRAMME D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES POUR LES COLLEGES MORBIHANNAIS EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil général propose aux collèges, 2 dispositifs d'aide pour le développement d'activités socio-éducatives :
- le premier est un soutien financier attribué sur présentation de projets présentés par l'établissement avec l'octroi d'une aide financière limitée à environ 12 € par élève et par établissement;
- le second est le dispositif volontaire d' « Education au Développement Durable », qui propose des interventions au travers d'un catalogue, sur 5 thématiques.

Le dispositif EDD mis en place par le Conseil général, bien structuré et organisé, fonctionne depuis trois ans avec :

- l'édition d'un catalogue qui regroupe toute l'offre des actions socio-éducatives, diffusé dans tous les collèges en mars de l'année N-1,
- le recueil et centralisation des inscriptions fin septembre de l'année scolaire d'intervention,
- une programmation des interventions avec les différentes personnes ressources concernées qui facilite sur l'année, leur mise en œuvre.

Une des orientations du CAUE est de renforcer son rôle d'animateur promoteur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère au moyen d'actions de sensibilisation, notamment en milieu scolaire pour éduquer les citoyens de demain.

Dans ce cadre, de septembre à décembre 2013 le CAUE 56 a proposé de renforcer le dispositif d'Education au Développement Durable du Conseil général et de répondre à la demande d'une intervention souhaitée dans le domaine de l'Histoire des arts en développant dans un cadre partenarial, un programme d'actions cohérentes et plus particulièrement au travers :

- d'un programme d'interventions éducatives sur les thèmes de l'architecture, l'urbanisme durable puis, de l'histoire des arts dans sa composante « culture architecturale »,
- un accompagnement des enseignants dans le processus de mise en œuvre de ces actions socio-éducatives,
- les supports pédagogiques de ces interventions, en co-construction avec les enseignants et intervenants,
- la coordination et l'accompagnement du réseau d'intervenants CAUE dans le processus mis en œuvre,
- la mise à disposition d'outils, « architecture à l'école », disponibles au CAUE, indépendamment des interventions, tant pour les structures d'animation, personnes ressources du dispositif existant que pour les enseignants, volontaires.

Pour la conduite du programme EDD, le CAUE entend s'appuyer sur un réseau d'intervenants morbihannais notamment d'architectes. Il travaille notamment en concertation avec un collectif vannetais d'architectes « Graine d'Archi », avec qui il est intervenu en classe de primaire en 2011 tout en souhaitant impliquer un plus grand nombre de professionnels pour la démocratisation d'une culture architecturale et d'un urbanisme durable.

Le projet présenté à la mi-décembre 2013 a reçu un écho très favorable.

II-5 COMMUNICATION ET INFORMATION

II.5.1 - SITE INTERNET DU CAUE DU MORBIHAN

Outil incontournable pour la sensibilisation du grand public et pour l'information de tous sur les missions du CAUE, le site Internet propose un accès à des documents thématiques et à des conseils.

2013 comptabilise 45 125 visiteurs uniques pour un total de 76 015 visites pour l'année contre 34 545 visiteurs uniques et 65 990 visites en 2012.

Ces données montrent une progression globale de 31 % de visiteurs uniques et de 15 % de visites en plus, les meilleurs résultats observés depuis la création du site.

La fréquentation du site explose en décembre 2013 avec 8233 visites par rapport à une moyenne annuelle de 6610 visites, que nous expliquons en grande partie par l'enseigne sous forme de voile de nos nouveaux locaux.

En 2013, **53 807 visites qui représentent 71 % du total des visites 2013, se sont faites soit par un moteur de recherche, soit au travers de liens avec d'autres sites** alors qu'en 2012 cet accès indirect représentait 55 % des visites. Le différentiel est un accès direct soit en tapant l'adresse du site soit en passant par les favoris.

L'accès au site du CAUE du Morbihan au travers de sites institutionnels de partenaires est de 795 en 2013 (1 % des visites en lien avec 2 sites celui de la FNCAUE et celui de la communauté de Communes de Plouay) contre 835 en 2012 (1% des visites en lien avec 6 sites et par ordre décroissant du nombre de visites, la Communauté de communes de Plouay, la FNCAUE, Bretagne-environnement, le Conseil général, Arradon et Vannes).

Ce constat laisse encore entendre des améliorations possibles de la fréquentation du site du CAUE du Morbihan et l'importance à mobiliser l'ensemble des collectivités locales pour activer un lien avec notre site notamment pour le conseil aux particuliers.

Le tableau ci-après donne les chiffres sur les rubriques les plus visitées durant ces quatre dernières années. On constate tout d'abord une baisse très sensible au cours du temps sur trois rubriques, agenda, évènements et la base de données

Architecture contemporaine. Ceci s'explique principalement par la non alimentation régulière de ces trois rubriques et l'abandon au fil du temps probable de leurs visites. On constate également une très faible fréquentation de la rubrique « Centre de documentation ».

A contrario, **la rubrique conseil aux particuliers avec 1 483 visites affiche une progression de 148 % entre 2013 et 2012.**

Soulignons aussi **les 1 903 visites de la rubrique Prix 2012 des Maisons du Morbihan.**

Top 10 des rubriques les + visitées	2010	2011	2012	2013	2012/2013
Agenda	25286	21050	15384	9129	59 %
Evènements	8578	5372	3722	4192	113 %
Présentation du CAUE	552	272	1072	1245	116 %
Conseils aux particuliers	1228	611		**1483**	148 %
Conseils aux collectivités	0	529	**1519**	**1424**	94 %
Sensibilisation		0	260	143	55 %
Données : Architecture contemporaine	7553	6884	5111	5001	98 %
Publications	174	550	282	0	0 %
Publications : Documents vidéo	1491	1491	438	70	16 %
Publications : Plaquette lotissement	266	71	0	0	
Publications : Aménagement durable	471	449	0	0	
Centre de documentation	76	0	169	150	89 %
Réalisation du site	615	1319	1245	83	7 %
Prix 2012 des Maisons du Morbihan	0	0	0	**1903**	
Liens	0	0	0	232	

Concernant les téléchargements de 2013, dans un ordre décroissant, les records ont porté sur les documents suivants :

- paysages et patrimoine, fiche « aménagement durable » (2 955),
- mixité, fiche « aménagement durable »(2 342),
- le bon arbre au bon endroit (2 152),
- l'étalement urbain, fiche aménagement durable (1 577),
- la valise pédagogique à l'attention des écoles primaires « sensibilisation à l'architecture » (884).

L'ensemble des vidéos accessibles sur notre site ont été téléchargées 891 fois contre 241 en 2012.

Par ailleurs, notons que jusqu'en 2013, le site Internet nécessitait un travail de programmation de l'informaticien pour sa mise à jour. Laurent Lerévérend ayant quitté le CAUE, le site doit être refondu pour présenter un format simple et accessible facilement en interne pour la mise en ligne de nouvelles informations.

Cette refonte du site est l'occasion de s'interroger plus globalement sur la mise en place d'une stratégie digitale pour renforcer de manière dynamique notre présence en ligne en tenant compte de l'évolution des pratiques sur le net notamment en créant par exemple une interaction avec Facebook en particulier pour contribuer de manière permanente et régulière à la démocratisation d'une culture architecturale auprès du grand public et plus particulièrement auprès des morbihannais ayant un projet de construction et faire grandir ainsi la notoriété du CAUE 56 et ce, au travers des réseaux sociaux.

II.5.2 - PRESSE 2013

Plouay

mercredi 27 février 2013 - **Ouest France**

« Conseiller les particuliers en architecture »

Trois questions à...

Isabelle Guillemin, architecte conseil.

C'est quoi le CAUE ?
Le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement a été créé par l'État et le Département en 1977. Son objectif est de conseiller les collectivités et les particuliers en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, et de sensibiliser le public à ces questions.

À quoi sert la permanence ?
Elle nous permet de redonner de l'importance au conseil aux particuliers, une mission qui n'était plus assurée jusqu'à aujourd'hui. Les collectivités savent s'entourer de professionnels quand elles préparent un projet urbain. Ce n'est pas le cas des particuliers.
À la permanence, nous conseillons les particuliers gratuitement. L'idéal est d'intervenir quand le projet n'est pas encore ficelé. Pour le Pays du Roi Morvan et l'intercommunalité de Plouay, la permanence a lieu chaque dernier mardi du mois, à la mairie de Plouay.

Joël Le Mouel (au centre) explique son projet à Isabelle Guillemin et Jean-Rémy Kervarrec.

À quel type de demandes répondez-vous ?
Dans quels matériaux construire l'extension de ma maison ? Comment rénover l'intérieur de mon domicile ? Quel terrain choisir dans un lotissement ? Par où commencer si je veux rénover un bâtiment en ruine ? Les questions sont nombreuses.

Tous les projets d'architecture sont concernés. Je suis vraiment là pour « allumer les voyants », dire ce qu'il faut faire et orienter vers d'autres professionnels. C'est une aide très appréciée des particuliers.

Propos recueillis par Gael CÉREZ.

Plusieurs scénarios évoqués pour la nouvelle mairie

Meucon - 12 Février 2013 **Ouest France**

Une réflexion sur la nouvelle mairie
Lors du conseil, organisé lundi, Brigitte Bascou-Brescane, architecte au Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Morbihan, a présenté les diverses hypothèses concernant le projet de réaménagement de la mairie.
Les conditions d'accueil du public et de travail actuelles sont insatisfaisantes pour le personnel, les administrés et les élus. Le bâtiment, qui date du XIX^{e} siècle, nécessite une mise aux normes en matière d'accessibilité des personnes handicapées. Cette mise aux normes doit être réalisée d'ici 2015.
Le conseil d'architecture a été engagé pour réaliser une étude de pré-programme. Il a envisagé quatre hypothèses. D'abord, une construction neuve, pour un montant de 702 000 €. Ensuite, le réaménagement du bâtiment existant avec externalisation de la salle du conseil et de mariages aux Aqueducs, pour un montant de 548 000 €. Autre hypothèse : la réhabilitation du bâtiment avec une extension verticale et l'adjonction d'une salle de conseil (533 000 €). Enfin, la réhabilitation du bâtiment avec une extension verticale, conservation de la salle du conseil actuelle et adjonction d'un hall d'accueil à usage mixte, pour un montant de 410 000 €.
« Ce travail doit permettre d'avoir une qualité architecturale renforcée et modernisée », a souligné le maire, Stéphane Birault. Quelques élus se sont interrogés : **« Nous avons déjà deux gros projets avec le plan local d'urbanisme et la zone d'aménagement concerté. Faut-il se lancer dans ce projet alors qu'une échéance électorale arrive en mars prochain ? »**
Une réflexion plus globale devrait être menée, en ce qui concerne l'élaboration d'un plan de requalification du centre bourg. Le coût de l'étude est évalué à 30 000 €. **« Dans un an, on aura des éléments concrets de décision. Nous serons alors capables d'apporter des réponses au personnel et aux administrés »,** a affirmé le maire
Un plan local de déplacement
La révision du plan local d'urbanisme et de la zone d'aménagement concerté aura des répercussions sur le déplacement des automobilistes. Seule une route départementale dessert l'essentiel des quartiers. Le plan local de déplacement doit être mis en oeuvre en concertation avec les services de Vannes Agglo. Il se fera en deux phases : d'abord un diagnostic, puis la définition des objectifs et des propositions d'actions.
Le tarif assainissement non collectif
Les élus ont fixé les tarifs à la charge des usagers non raccordés à l'assainissement collectif. Contrôle de conception et d'implantation d'une installation pour la délivrance d'un permis de construire ou en absence de permis : 54 €. Contrôle de réalisation des travaux : 96 €. Contrôle de bon fonctionnement d'une installation : 96 €.
Services techniques
La commune, associée avec les services techniques, a acquis un mini tracteur-chargeur, pour un montant de 22 900 €. **« C'est un engin polyvalent et très performant qui peut aussi servir à la tonte »,** a expliqué le maire, Stéphane Birault.
Médiathèque
Comme chaque année, la médiathèque complète son fonds d'ouvrages imprimés et de documents multimédias (seuls les ouvrages imprimés sont subventionnés par le conseil général).
Le budget prévisionnel est fixé à 4 500 € et peut prétendre à une subvention de 50 %.

12-13 octobre 2013 - **Ouest France**

Saint-Nolff

Zone de Kerboulard, le label Qualiparc est posé

Une délégation régionale et départementale est venue assister à la pose du label Qualiparc, aux côtés de Marie-Laurence Leray.

La zone d'activités de Kerboulard affiche enfin fièrement le label Qualiparc à son entrée : elle est la dix-huitième zone dans le Morbihan à pouvoir le revendiquer. **« La démarche a été entamée en 2007, mais les principaux gros travaux ont été effectués au cours des quatre et cinq dernières années »,** a souligné Marie-Laurence Leray, adjointe en charge des affaires économiques de la commune. En Bretagne, quelque quarante-cinq parcs d'activités arborent le label régional Qualiparc, qui met en valeur la qualité et la durabilité des parcs économiques : enfouissement des réseaux, bâtiments bois, éolien, panneaux photovoltaïques, économies en eau et en énergie, mais aussi végétalisation. Les lotisseurs ont d'ailleurs l'obligation, dans le cahier des charges, de végétaliser 20 % de leur surface. La hauteur des bâtiments ou encore le type de stockage extérieur sont pris en considération.

LOCMARIAQUER mardi 10 septembre 2013 - Le Télégramme

Médiathèque. Une expo sur les Maisons

Après l'exposition estivale « Locmariaquer sous la période antique » qui avait lieu au mois d'août, la médiathèque ouvre ses portes de septembre à octobre à une nouvelle exposition qui met en valeur le patrimoine et les maisons du Morbihan.

À cette occasion, les lauréats du prix 2012 des maisons du Morbihan sont représentés par un panel de photos. L'exposition du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a pour but d'encourager la vitalité créative du département en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Dans la perspective d'un renforcement de l'activité de conseil architectural auprès des particuliers, le CAUE a souhaité pouvoir mettre en lumière des références de maisons.

Au côté des élus locaux, Heleen Statius Muller, chargée de mission et sensibilisation du CAUE, a présenté l'exposition itinérante du « Prix 2012 des maisons du Morbihan » à la médiathèque.

Le Palmarès 2012 « Prix des maisons du Morbihan » est représenté par une exposition itinérante sur le département.

La CAUE (Conseil ... re, d'urbanisme et de l'environnement) est une association créée en 1979 à l'initiative du conseil général.

Elle vise avant tout à promouvoir la qualité architecturale, urbanistique et paysagère, en préservant et en valorisant le cadre de vie du territoire. « La France compte au total 91 CAUE, mais celui du Morbihan est un des plus importants : sur 260 communes, 154 adhérent à notre association », indique Mauricette Gilloury, géographe, urbaniste ingénieur agronome et directrice du CAUE départemental.

Mauricette Gilloury, directrice du CAUE Morbihan, aux cotés d'Yves Mahévas, adjoint à l'urbanisme.

Prix 2012 des Maisons du Morbihan

« Nous conseillons les collectivités locales et les particuliers afin de clarifier leur projet de construction. Notre rôle est également d'informer, de former, mais surtout de sensibiliser le grand public par le biais notamment d'expositions. Voire d'exemples concrets ».

Un « Prix 2012 des Maisons du Morbihan » a permis ainsi de mettre en lumière des référen-

Architecture. Une exposition pour glaner des idées

L'hôtel de ville de Vannes accueille, pour trois semaines, « Maisons du Morbihan » : une exposition qui voyagera dans le département pour sensibiliser à l'architecture.

Photo Catherine Lozac'h

Dans l'exposition, chacun peut voir les éléments essentiels à la réflexion, quand on se lance dans un projet de construction.

Si les collectivités ont souvent recours aux services du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), l'association est encore peu connue du grand public. Consulter ses architectes est pourtant gratuit. C'est ce constat et la volonté de promouvoir les constructions innovantes qui ont poussé le CAUE à organiser, l'an dernier, son premier concours « Maisons du Morbihan ». Quelque 70 maisons étaient ainsi en lice.

Vendredi soir, Jacques Le Ludec, président du CAUE, et Jo Brohan, vice-président du conseil général du Morbihan, ont remis les prix aux dix lauréats 2012, au cœur de l'exposition créée autour de leurs projets.

Un projet de v

« On prend du te... des catalogues ... voiture. Et pour c... son ? Pourtant, ... vie ! », rappelle ... ry, directrice du CAUE.

À travers cette exposition, les particuliers pourront être interpellés par ces réalisations. Nourrir leur réflexion. Chaque maison primée est présentée avec un plan, une ... dans son paysage, son ... urbain reste dans l'esprit de tous », précise Jacques Le Ludec.

L'exposition, vitrine de l'architecture contemporaine, est appelée à circuler dans l'ensemble du département. Après Vannes, elle sera à Lorient à l'automne, alors qu'une deuxième édition du prix « Maisons du Morbihan » devrait se confirmer.

Le palmarès

Maisons de plus de 150 m² : « La Bi-coque » de l'agence Bohuon-Bertc et « Dedans-Dehors » de l'atelier Arcau.

Maisons de moins de 150 m² : « Maison de ville » de Fabienne Briquet et « Plein sud » de Lylia Gherbi, de Nivillac.

Maisons de moins de 150.000 € : « Maison pilote » de Jean-Baptiste Frenove et « Maison écologique en bois » d'Olaf Baer Architecturel.

Réhabilitations ou extensions : « Architecture à la ferme » de la SARL Atome et « Maison à la cabane rouge » à Étel, de Riguidel Architectes.

Maisons groupées : « Les inséparables » de SARL Atome et « La Ferme'h » d'A'Dao architecture.

> Pratique

Le CAUE du Morbihan, 5 rue du Commandant-Charcot à Vannes, organise une permanence pour répondre aux questions des particuliers un jour par semaine et ce gratuitement. Site : www.caue56.fr

Le Morbihan en bref

Quatre architectes et cabinets récompensés

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Morbihan (CAUE) a remis hier vendredi, au conseil général, les prix des Maisons du Morbihan.

Fabienne Briquet a reçu le premier prix dans la catégorie maisons d'une surface de moins de 150 m², l'agence Bohuon Bertic pour les maisons d'une surface de plus de 150 m², le cabinet Atome pour une réhabilitation, Jean-Baptiste Frenove pour les maisons de moins de 150 000 €, le cabinet Atome pour les maisons groupées.

Mauricette Gilloury, directrice du CAUE, explique : **« Nous promouvons ainsi des réalisations innovantes**

Fabienne Briquet a reçu un prix pour une maison de ville à Vannes.

d'architectes, des réalisations de référence qui entrent dans les enjeux d'aujourd'hui : performances énergétiques, consommation faible de foncier, éco-construction. »

Plougoumelen mercredi 23 janvier 2013 - **Ouest france**

Le projet de d'extension de la mairie est lancé

Archives Ouest-France

Olivier Coulon, le maire.

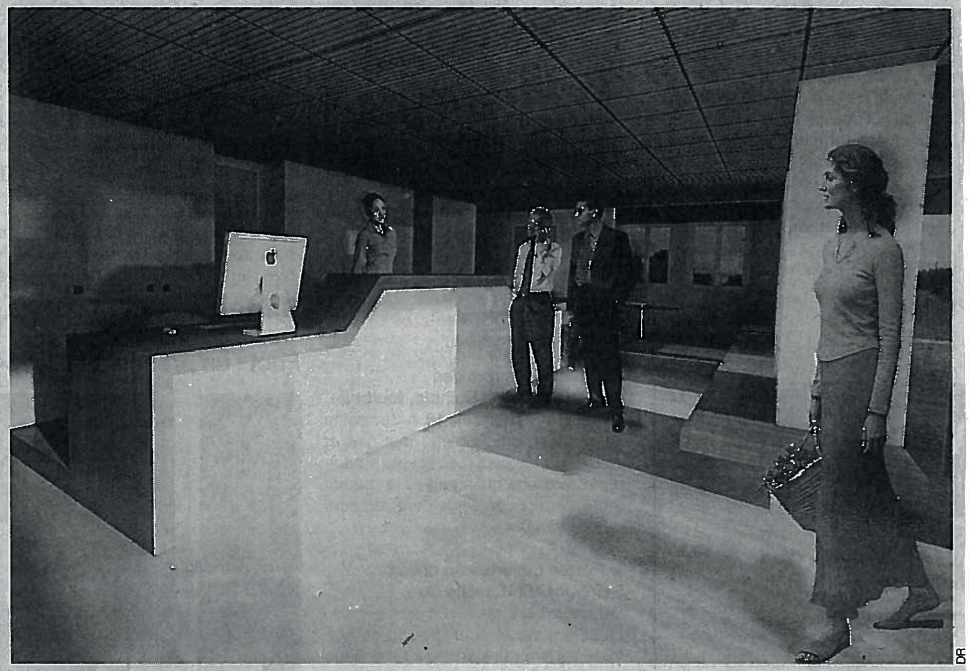

DR

Le futur accueil sera clair et spacieux, avec un guichet unique pour la mairie et l'agence postale.

La réunion du conseil municipal s'est déroulée lundi 21 janvier.

Réhabilitation de la mairie

Un seul bordereau était à l'ordre du jour : le lancement du projet de réhabilitation et d'extension de la mairie. **« La municipalité est soucieuse d'offrir à ses administrés une qualité d'accueil et de service renforcés, ce qui nous amène à réaliser des travaux de réaménagement de la mairie**, explique le maire Olivier Coulon. **La municipalité a fait le choix d'engager des travaux de rénovation plutôt que d'engager la construction d'une mairie neuve. »**

Dans un premier temps, la municipalité a été accompagnée par les services du Caue (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), afin d'établir une préprogrammation. C'est l'agence Atome, représentée par l'architecte Amaud Mettelet, qui a été retenue comme maître d'œuvre. **« Ce sont des spécialistes dans la réhabilitation de locaux. »**

Afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, le nouvel agencement prévoit l'accès de plain-pied par la rue Saint-Michel avec la création d'un préau, d'un sas d'entrée et d'une zone d'attente. L'accueil sera commun à la mairie et à l'agence postale. Avec l'extension, la surface exploitable au rez-de-chaussée passera à 210 m², à laquelle il faut ajouter les 137 m² des deux étages existants. La mairie date des années 60. Dans sa configuration actuelle, la surface ainsi que la distribution intérieure se révèlent inadaptées **: « Les élus et le personnel communal doivent faire face à l'accroissement des tâches et des services à offrir aux habitants. »**

Trois phases de travaux

Pendant la durée des travaux, tous les services de la mairie seront transférés dans les locaux de l'ancienne école du Puits-Fleuri, où 113 m² seront aménagés. A terme, ils deviendront mairie annexe avec salle du conseil et salle des mariages.

En attendant, les conseils et les mariages se dérouleront à l'espace Roh-Mané. Les travaux d'aménagement provisoires du Puits-Fleuri sont programmés d'avril à juillet 2013, ceux de la mairie avec la suppression de l'imposant pignon, de septembre 2013 à mars 2014 ; et les travaux de finition du Puits-Fleuri d'avril à juin 2014. Le permis de construire sera déposé cette semaine.

Financement

Le montant des travaux s'élève à 478 070 €. La municipalité attend des subventions : 60 000 € du conseil général, 188 000 € de l'Etat et 25 000 € de la Région. Il reste 205 070 € à la charge de la commune. Dans le budget 2012, 250 000 € ont été provisionnés pour ces travaux.

« C'est un beau projet au service de tous, un projet vital qui valorise le patrimoine de la commune en donnant une nouvelle jeunesse aux bâtiments existants », a conclu le maire. L'inauguration de la mairie est prévue en mai 2014.

■ **Distribution de composteurs**

Mardi 5 février. Chaque année, un habitant produit 70 kg de déchets issus des préparations de repas. Grâce à un composteur, il est possible de les valoriser en engrais naturel. Pour les foyers qui ne sont pas encore équipés, inscription obligatoire avant le 29 janvier auprès de Vannes agglo. Réservation : 02 97 68 33 81.

III - RAPPORT FINANCIER 2013

COMPTES ANNUELS 2013

Le total des charges pour l'année 2013 s'élève à 1 482 744 € et représente 98 % des charges budgétisées, validées en AG et 103 % de celles réalisées en 2012. En 2013, le montant comptabilisé en charges pour ruptures conventionnelles représente 5 % du total des charges.

Le total des produits s'élève à 1 354 436 € et représente 104 % des produits budgétisés pour 2013.

Le résultat négatif de 128 308 € est inférieur à celui budgétisé de 205 364 € et prélevé sur le fonds de réserve.

Les charges réalisées en 2013

- **La masse salariale** s'élève en 2013 à 1 154 721 € contre 1 097 150 € de budgétisé, soit 105 % de réalisation. L'écart s'explique par une rupture conventionnelle en août non prévue.

- **La dépense de Formation, colloques et université d'été des CAUE**, budgétisée à hauteur de 42 156 € pour 2013, a été réalisé à 77 %, pour un montant de 32 510 €. Elle concerne différentes formation en urbanisme, et bureautique , ainsi que 2 jours de séminaire pour l'ensemble du personnel au CAUE d'Angers.

- **Le poste d'honoraires,** le budget a été consommé à 44 % pour un montant de 38 100 €. La mission « ressources Humaines » budgétée en 2013 a été reportée sur 2014. L'écart par rapport à 2012 concerne les honoraires de l'agence immobilière des nouveaux locaux pour un montant de 14 950 €.

- **Le poste d'honoraires AUE,** le budget a été consommé à 56 %. L'appel à la sous-traitance pour le conseil aux particuliers de Lorient et de Plouay s'est calé en fonction des rendez-vous pris par les particuliers.

- **Fournitures de bureaux & informatique :** les achats ont été plus importants notamment en informatique, suite au déménagement.

- **Les charges afférentes aux locaux** sont impactées par la refacturation du solde des charges d'eau et de chauffage, de nos anciens locaux, rue Charcot.

- Le budget **documentation** a été consommé à 120 %, soit 800 € de plus, dû à l'achat de 130 exemplaires de la revue de l'urbanisme de la FNCAUE, à destination des communes et du guide pratique du Moniteur « Les CAUE » à destination des nouveaux élus, pour un montant total de 1 800 €.

- Les **charges financières** s'élèvent à 3543 € pour 2013 et concernent en majorité la taxation à 10 % sur les intérêts des dépôts à terme.

- Les **cotisations** versées en 2013 comprennent 12 129 € de cotisation à la FNCAUE (cotisation calculée en fonction du montant recouvré en 2012), les cotisations à l'ordre des architectes pour permettre à 4 architectes DPLG d'assurer les jurys de concours, à la demande, ainsi que les coûts d'inscription des géographes-urbanistes à l'OPQU.

- Enfin, **la dotation aux amortissements estimée à 73 000 € est en fait de 60 991 €, cet écart est dû à un budget d'investissement pas totalement consommé.**

Les produits réalisés

- **Cotisations des membres** : le réalisé est de 120 555 € contre 100 000 € au budget 2013.
  Sur 2013, 156 communes sont adhérentes. 7 communes n'ont pas renouvelé leur adhésion (dont Arradon et Séné pour les plus importantes) et 7 nouvelles communes ont adhéré.

Les nouvelles communes adhérentes

BRECH	PLOEMEL	SAINT MARCEL
GAVRES	PLOERMEL	
KERNASCLEDEN	SAINT LERY	

- **La Taxe d'aménagement :** par la convention de partenariat, le département a fixé à 1 100 000 € le montant reversé au CAUE.

- **Les produits financiers** en 2013, d'un montant de 34 698 €, sont, grâce aux taux progressifs des dépôts à terme, en forte augmentation.

- **Autres produits :** ce montant correspond à la mise à disposition d'Erell Maguer à l'ODEM qui a pris fin le 31/10/14.

- **Les remboursements formation** ont été de 17 174 € contre 7 000 € de budgétés. L'explication vient en grande partie, par la prise en charge de formation via le compte de branche des CAUE et UNIFORMATION sollicité en complément.

CAUE DU MORBIHAN : REALISE 2013

CHARGES	REALISE 2013	BUDGET 2013	% Réalisé 2013 sur Budget 2013	écart en valeur	REALISE 2012	% Réalisé 2013 sur Réalisé 2012	écart en valeur	REALISE 2011	% Réalisé 2013 sur Réalisé 2011	écart en valeur
Rémunérations, charges sociales et taxe sur salaires (y compris ruptures)	1 154 721	1 097 150	105%	57 571	1 151 608	100%	3 113	1 348 623	86%	-193 902
Formation continue des salariés, Colloques & Université d'été	32 510	42 156	77%	-9 646	32 768	99%	-258	54 776	59%	-22 266
Autres frais de personnel (ticket restaurants,medecine du travail, CCNCAUE...)	12 437	15 560	80%	-3 123	12 849	97%	-412	14 473	86%	-2 036
Frais de déplacements et de réception- voitures de service	22 350	21 429	104%	921	14 680	152%	7 670	16 211	138%	6 139
Comptable, commissaire aux comptes, avocat & consultant RH	38 100	87 000	44%	-48 900	19 033	200%	19 067	29 637	129%	8 463
Honoraires sur missions AUE (réserve)	16 790	30 000	56%	-13 210	0		16 790	0		16 790
Fournitures de bureau & informatique	8 370	6 200	135%	2 170	6 137	136%	2 233	5 243	160%	3 127
Impression	11 836	14 745	80%	-2 909	603	1963%	11 233	4 545	260%	7 291
Location bureaux	58 063	58 100	100%	-37	52 344	111%	5 719	51 452	113%	6 611
Charges locatives	9 872	7 460	132%	2 412	5 539	178%	4 333	3 334	296%	6 538
Maintenance bureaux	6 695	8 100	83%	-1 405	7 806	86%	-1 111	7 350	91%	-655
Photocopieuse et maintenance photocopieuse	6 491	8 000	81%	-1 509	9 120	71%	-2 629	17 537	37%	-11 046
Maintenance autres matériels de bureau	2 001	2 760	73%	-759	1 437	139%	564	3 332	60%	-1 331
Assurances locaux	2 465	2 575	96%	-110	2 390	103%	75	2 217	111%	248
Documentation	4 800	4 000	120%	800	2 839	169%	1 961	3 231	149%	1 569
Téléphone- Internet-réseau	5 294	6 000	88%	-706	5 031	105%	263	5 208	102%	86
Frais postaux	2 326	5 000	47%	-2 674	4 650	50%	-2 324	2 597	90%	-271
Charges financières	3 543	2 800	127%	743	2 256	157%	1 287	2 364	150%	1 179
Cotisations FNCAUE & ordre des architectes	14 249	13 530	105%	719	16 204	88%	-1 955	12 265	116%	1 984
divers	8 840	5 370	165%	3 470	748	1182%	8 092	10 822	82%	-1 982
Autres (Thèses et Atlas)	0	0		0	0	#DIV/0!	0	38 549	0%	-38 549
Dotation aux amortissements	60 991	73 000	84%	-12 009	86 226	71%	-25 235	58 043	105%	2 948
TOTAL CHARGES	1 482 744	1 510 935	98%	-28 191	1 434 268	103%	48 476	1 691 809	88%	-209 065

PRODUITS	REALISE 2013	BUDGET 2013	% Réalisé 2013 sur Budget 2013	écart en valeur	REALISE 2012	% Réalisé 2013 sur Réalisé 2012	écart en valeur	REALISE 2011	% Réalisé 2013 sur Réalisé 2011	écart en valeur
Cotisations des membres	120 555	100 000	121%	20 555	113 247	106%	7 308	123 457	98%	-2 902
Taxe d'Aménagement	1 100 000	1 100 000		0	1 226 320	90%	-126 320	1 719 955	64%	-619 955
Subventions	5 000	5 000		0	0		5 000	50 644	10%	-45 644
Produits financiers	34 698	22 822	152%	11 876	21 074	165%	13 624	19 839	175%	14 859
Autres produits (ODEM , indemnités jury et divers)	50 063	45 749	109%	4 314	46 708	107%	3 355	1 665		48 398
Indemnités Sécu & prévoyance	26 946	25 000	108%	1 946	26 854	100%	92	0		26 946
Remboursement formation	17 174	7 000	245%	10 174	19 815	87%	-2 641	16 356	105%	818
Reprise de provisions				0	13 788	0%	-13 788	996	0%	-996
PRELEVEMENT FONDS DE RESERVE	128 308	205 364	-38%	-77 056						128 308
TOTAL PRODUITS	1 482 744	1 510 935	98%	-28 191	1 467 806	101%	14 938	1 932 912	77%	-450 168
RESULTAT					33 538			241 103		

CAUE
Conseil d'Architecture
d'Urbanisme & de l'Environnement
du Morbihan

5 rue du Cdt Charcot 56000 VANNES • Tél : 02 97 54 17 35 • Fax : 02 97 47 89 52
conseil@caue56.fr

www.caue56.fr